

Région du Sud-Ouest,  
Service du Matériel et de la Traction

303 LM 1414

(1941-1946)

Agents arrêtés pendant l'Occupation allemande

---

Dossiers d'agents de Pl à Ri

Agents incarcérés par les autorités Allemandes  
passage de civils en Espagne

Planes, Joseph

Incarcéré le 19.12.1943

fusillés le  
2.2.1944

Baco, Louis

Incarcéré le 19.12.1943

Agents incarcérés par les Autorités Allemandes

Passage de civils en Espagne

PLANES, Joseph

maire de Perpignan

fusillé 2.2.44

Incarcéré le 19.12.1943

Secours exceptionnel 2000 fr.

3/4 rémission du 14.12.43 au 2.2.44

BACO, Louis

maire de Perpignan

fusillé 2.2.44

Incarcéré le 19.12.1943

Secours exceptionnel 2000 fr.

3/4 rémission du 14.12.43 au 2.2.44

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST

AGENT ARRETE PAR LES AUTORITES D'OCCUPATION

NOM ..... BACO  
Prénoms ..... Louis  
Grade à la S.N.C.F. .... manœuvre  
Résidence de service ..... Dépôt de Perpignan  
Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 17 août 1924  
Date et lieu de naissance ..... 20 juillet 1900 à Vinça (Pyr.  
Orientales)  
Domicile civil ..... Avenue St-Assisele n° 13 PERPIGNAN  
Situation de famille ..... Marié - 1 enfant 11 ans  
Qualités professionnelles .....  
Services militaires ..... Incorporé le 15.3.20 - Libéré le  
(grade, campagnes, citations, 15.3.22  
blessures) Mobilisé le 19.11.39  
Démobilisé le 29.11.39  
Mobilisé 7e Section C.F.C. le  
17.5.40 - Démobilisé le 3.7.40  
Affiliation politique (s'il y a lieu) Néant  
Date de l'arrestation ..... 19 Décembre 1943  
Motifs de l'arrestation ..... A fait passer 2 personnes civiles  
en Espagne.  
Condamnation .....  
Date, Tribunal, Motif .....  
Eléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en grâce.....  
Lieu d'internement ..... Perpignan  
Nom du défenseur .....

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST

AGENT ARRETE PAR LES AUTORITES D'OCCUPATION

NOM ..... PLANES  
Prénoms ..... Joseph  
Grade à la S.N.C.F. .... manoeuvre  
Résidence de service ..... Dépôt de Perpignan  
Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 1er Avril 1924  
Date et lieu de naissance ..... 26 Avril 1899 à ELNE (Pyr.Orientales)  
Domicile civil ..... Rue Marceau n° 13 à PERPIGNAN  
Situation de famille ..... Marié, sans enfant  
Qualités professionnelles .....  
Services militaires ..... Incorporé le 19.4.18 - Libéré le  
(grade, campagnes, citations, 19.4.21 - Mobilisé le 2.9.39 -  
blessures) Prisonnier de guerre - Rapatrié et  
démobilisé le 13.7.41.  
Affiliation politique (s'il y a lieu) Néant  
Date de l'arrestation ..... 19 Décembre 1943  
Motifs de l'arrestation ..... A fait passer 2 personnes civiles  
en Espagne.  
Condamnation .....  
Date, Tribunal, Motif .....  
Éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en grâce.....  
Lieu d'internement ..... Perpignan  
Nom du défenseur ..... L.....

Pg/JF

Béziers, le 20 Décembre 1943.

VII-PL

- 8 p.j. -

Division du Service Général  
(Personnel)

PBI

~~CONFIDENTIEL~~

ARRESTATION DE 2 AGENTS DU DEPOT DE PERPIGNAN  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les manoeuvres PLANES Joseph et BACO LOUIS, du dépôt de Perpignan, ont été arrêtés le 19 décembre courant, dans la soirée, par le service de sûreté allemand à Perpignan.

Ces 2 agents sont accusés d'avoir fait passer 2 personnes civiles en Espagne.

Ils ont été incarcérés à la Maison d'arrêt de Perpignan.

Ci-joint fiche d'usage en 4 exemplaires.

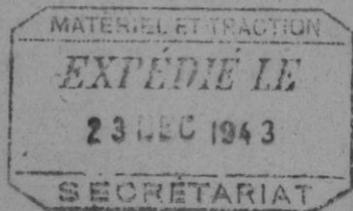
L'INGENIEUR C.A.M.T. REQU

21 DEC. 1943

SECRETARIAT

Paris, le décembre 1943

MINUTE



PBI  
AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-  
6pjtes

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS.

Les manœuvres PLANES, Joseph, et BACO,  
Louis, du dépôt de PERPIGNAN ont été incarcérés  
par les autorités allemandes le 19 décembre 43.

Ci-joint en 3 exemplaires les fiches réglementaires concernant ces agents.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

83/18/3

REGION DU SUD-OUEST

Paris, le

29 DEC 1943

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau du Personnel

Pt. Co

29 DEC 43

Le Chef des Services Administratifs

à  
Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction,

Agents incarcérés

V.R. PB 1 du 23-12-43

Comme suite à votre lettre rappelée  
ci-contre, j'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir me faire connaître si MM. BACO et  
PLANES, incarcérés par les Autorités allemandes  
pour avoir aidé deux personnes à passer la  
frontière espagnole, ont agi moyennant rémuné-  
ration.

*Vil*

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
- 3 JANV 1944

PB1

Copie pour l'AMT de Beziers  
avec fin de nous renseigner  
le plus rapidement possible  
Paris, le 26 décembre 1943  
Le Chef de Dm

21.12.43

Pg/JF

Béziers, 6 janvier 1944

VII-PL

Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel & de la Traction  
(Division du Service Général  
PB 1 )  
-----

AGENTS INCARCERES.

Suite à votre lettre PBI du 3.1.44, par laquelle vous me demandez si les manoeuvres PLANES et BACO, incarcérés par les autorités allemandes pour avoir aidé deux personnes à passer la frontière espagnole, ont agi moyennant rémunération.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne nous a pas été possible d'approcher ces 2 agents qui sont toujours incarcérés sous le contrôle des autorités allemandes.

Nous vous renseignerons dès que possible.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Amis*

*[Signature]*

N° 501

P.R.I. 12.51

P.C.I. 13.00

Le 10 février 1944

MEZIERES - PARIS C.A.M.T. à Chef Division Traction  
Paris.

Les agents MACO et PLANES manoeuvres au dépôt  
de Perpignan, incarcérés le 19-12, ont été fusillés  
le 2-2-1944 à la suite du jugement par le tribunal militaire  
allemand.

- M. LE DIRECTEUR
- M. DUBEDOUT
- M. GIRETTE
- M. CARDON
- M. GILMAIRE
- M. BAROIS
- M. DUMONT
- M. MARTY
- M. DUBOIS

Mouvement 12  
-  
Dossier 62

RECEVU
10 FEB 1944
SECRETARIAT

~~AN~~  
PB  
fait le 11.2.44  
Renoué?  
10.2.44  
M

M.T. 144/7.

Montieur le chef de service.

Affaire Plans - Baco du dépôt de Perpignan.

Ci-joint le dossier en votre possession.  
La succession des faits est la suivante:

Arestation (qu'un avri fait passer 2 personnes en Espagne.)	19 décembre 1943.
Envoi des fiches d'arrestation, par AMT de Beziers.	20 - do -
Reception - do - au 1 <sup>er</sup> jal	21 - do -
Transmission du 1 <sup>er</sup> jal aux 2 <sup>es</sup> Administratifs.	23 - do -
Demande de renseignements compl <sup>ts</sup> par 1 <sup>er</sup> Adm. (y a t'il eu rémémoration?)	29 - do -
Transmission du 1 <sup>er</sup> jal à l'AMT Beziers	3 janvier 1944
Beziers répond, "Je n'ai pu savoir, vs renseignerais de que possible"	6 - do -

Les renseignements complémentaires n'arrivant pas, nous aurions dû, vers le 15 janvier 44, aviser les 2<sup>es</sup> Administratifs en proposant un recours d'attente et demander à Beziers de presser.

P §  
 à la réception de la rep. du 6. 1.44  
 il aurait fallu aviser les 2<sup>es</sup> Ad<sup>ms</sup> de  
 l'ordre repris, faire tenir tout ce qui  
 de faire de les renseigner, faire un 1<sup>er</sup> jal  
 ferme de tenue.

Dite le 15. 1.44, il aurait fallu faire  
 un rappel au 1<sup>er</sup> AMT de continuer  
 de tenir l'affaire de pas  
 d'arrêter tout. de ce sens. M. L. D.  
 de la 1<sup>re</sup> - a matin

11.2.44.

11-244

PRESSE DU 9.2.44

---

A V I S

---

Les ressortissants français José PLANES et Louis BACO ont été condamnés à mort le 19 Janvier 1944 par un tribunal militaire allemand, pour avoir favorisé l'ennemi.

Le Jugement a été exécuté le 2 Février 1944 par fusillade.

Der Kommandant des Heeresgebietes  
Sudfrankreich

COPIE

Monsieur l'I.C.A.M.F. BEZIERS

-:--:--:--:--:--

Mme PLANES- Sans enfants- situation aisée, possède des terrains maraîchers et viticoles. Est partie chez son père, gérant d'une Coopérative à Elène où elle résidera à peu près complètement . Aucune besoin pécuniaire.

Mme BACO - A une fille de 12 ans issue d'un premier mariage. Ira vivre chez ses beaux-parents à Vinça. Ceux-ci ont de très petites ressources avec 7 enfants. Les parents de Mme BACO, qui habitent Perpignan, vivent du produit de leur journée. Elle désire que sa situation vis à vis de la S.N.C.F. soit liquidée le plus tôt possible, afin d'entrer en possession de sa proportionnelle, son mari ayant 18 ans de compagnie. Encore convalescente d'une fracture de la jambe droite, elle a dû faire face à de graves dépenses et aurait grand besoin d'une aide pécuniaire. Un secours aussi important que possible est particulièrement indiqué.

M.L. MARAVAL  
Assistante Sociale.

Perpignan le 10-2-44

Monsieur l'INGENIEUR ,

J'ai vivement regretté de ne pas me trouver à mon bureau ,hier, à votre passage à Perpignan.J'étais en visite chez les familles dont les enfants sont à évacuer ces jours-ci.

Veillez donc trouver ci-inclus,le compte-rendu de ma visite chez MMmes PLANES et BACO.

Recevez,Monsieur l'Ingénieur .....

M.L. MARAVAL  
Assistante Sociale

-----

VII-PL

Copie à M.le CHEF du Service du Matériel & de la Traction (Division du Service Général), comme suite à sa lettre PB.1 du 12.2.44 accordant un secours de 2000 frs. à MMmes BACO & PLANES, femmes des manoeuvres BACO Louis et PLANES Joseph, du dépôt de Perpignan,incarcérés par les autorités allemandes le 19-12-43 et fusillés le 2 février 1944.

Compte-tenu des renseignements fournis par Melle MARAVAL, Assistante Sociale, je serais d'avis d'accorder un secours supplémentaire de 3000 frs. à Mme BACO.

BEZIERS le 15 février 1944  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

*-2-*  
*Monsieur Maraval*  
*La lettre des 1000 Frs du 17.2.*  
*dont copie m'a été donnée le 17.2.*  
*a été attribuée à chacun le 17.2.*  
*de 3/4 de la Remunération de*  
*leur mari pour la période*  
*écoulée entre le 17.12.43*  
*et le 2 Fév 44.*  
*Plus de mille francs*  
*représentent ce qui*  
*pour chacun d'eux.*

*U. G. d.*  
*22.2.44*

Béziers, le 10 Février 1944

VII-PL

PERSONNELLE

Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction

*P*  
*11-2-44*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par avis publié, dans la presse régionale le 9 Février, (ci-joint extrait) nous apprenions que les manœuvres PLANES et BACO du Dépôt de Perpignan, avaient été fusillés en exécution de la sentence d'un tribunal militaire allemand. A cette annonce, je me suis rendu le même jour auprès des familles de ces agents qui résident toujours à Perpignan.

Je rappelle que ces deux agents avaient été arrêtés le 19/12 dernier par la police allemande pour avoir fait passer des personnes en Espagne.

Les intéressés auraient été transférés ensuite à Lyon d'où par la suite, émanait la correspondance adressée à leur famille. Là auraient eu lieu jugement et exécution. Cette dernière, le 2 Février. Les corps n'ont pas jusqu'à présent été rendus.

BACO, marié, sans enfant, élevait une fille de sa femme. Il était utilisé au Dépôt à la grue à combustible.

PLANE, marié, sans enfant, faisait les manutentions (scories etc....) Il était prisonnier libéré pour raison de santé.

Tous deux étaient de bons agents; ils totalisent chacun plus de 15 ans de versement à la Caisse des Retraites.

Cette issue, qui a douloureusement surpris les familles, était pour nous également inattendue, vu les précédents qu'il nous avait été jusqu'ici donné d'observer sur l'Arrondissement.

Au début de l'affaire, un rapport favorable de Mlle. MARAVAL Assistante Sociale, nous avait fait écarter l'idée d'un secours immédiat.

Vu le fait nouveau, j'ai donné des directives pour reprendre l'enquête et formuler le cas échéant, des propositions. J'interviens d'ores et déjà pour le paiement rapide de la prime de fin d'année -

L'Ingénieur C.A.M.T.

*Blanc*

*Go Jham*  
*M. Maraval a été avisé par lettre*  
*Spécifier la situation exacte et précise*  
*de ces agents au fur et à mesure*  
*de leur situation D 12/1/44*

REGION du SUD-OUEST  
Direction  
Pl-Co

Paris, le 11 FEV 1944 2

Monsieur le Chef du Service  
du MATERIEL et de la TRACTION,

Agents  
incarcérés

Je vous prie de faire payer d'urgence  
un secours de 2.000 francs aux familles  
de M.M. BACO Louis et PLANES Joseph, ma-  
noeuvres au dépôt de Perpignan, incarcérés  
par les autorités allemandes le 19 décem-  
bre 1943 et fusillés le 2 février courant.

Le Directeur de la Région du Sud-Ouest,

L. D.

P. B.  
P. B.

11-244

MINUTE

Paris, le Février 1944

Pz

Ajustement des  
des autorités allemandes

Arr: de Beziers



Suite à votre transmission VII. PL du  
20. 12. 43

Il y a lieu de faire payer  
un secours immédiat de 2000 frs à  
Mmes Baco et Plans, femme de  
manœuvre - Baco, Louis et Plans,  
Joseph du dépôt de Lafiguau ~~for~~ incar-  
cés par les autorités allemandes le 19. 12. 43  
et fusillés le 2 Février 1944

Le Chef de S.

Le Chef de la Division  
du Service Général

Signé : PESEZ



Copie pour B.

AG COPIE

Perpignan le 12-1-44.

Service  
Médicale  
Service Social

Monsieur l'INGENIEUR,

A la suite de votre lettre du 11 ct, au sujet des agents incarcérés par les autorités d'occupation, je me suis renseignée sur les familles BACO et PLANES, du dépôt de Perpignan.

L'incarcération de ces agents ne remonte qu'à une quinzaine de jours, ce qui fait que ces familles n'ont pas eu encore à souffrir de l'absence du mari.

Toutes deux sont d'ailleurs dans une situation pécuniaire assez bonne. Les PLANES, surtout, sans enfants, et possèdent des terres exploitées par des metayers.

Les BACO, sans enfants aussi, mais s'étant chargés d'une nièce de 10 ans, ont quelques frais supplémentaires. Leur situation est pourtant bien suffisante.

Je ne manquerai pas de suivre ces familles et vous renseignerai à l'avenir, si une aide devenait nécessaire.

Veuillez agréer etc.....

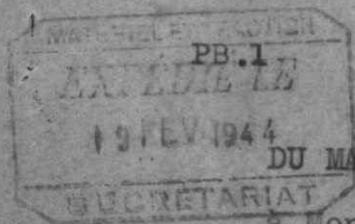
ML. MARAVAL

assistante sociale

MINUTE

LL  
16.2

PARIS, le février 1944  
5 bis, Bd de l'Hôpital



LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF des SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
copie de renseignements fournis par notre  
Ingénieur Chef d'Arrondissement sur la situa-  
tion de famille des manoeuvres PLANES et BACO,  
du dépôt de PERPIGNAN, fusillés le 2.2.44.

Je serais d'avis d'accorder à la famille  
de ces agents pour la période du 19 décembre,  
date d'incarcération au 2.2.44, un secours  
équivalent à la totalité de leur rémunération.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé BACO

AG/Pg BEZIERS Le 15 février 1944

REÇU

17 FEV 44

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction (Division du Service Général)

-----

VII-PL

*[Handwritten signature]*

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

Suite à ma lettre VII-PL, du 10.2.44, relatives aux manoeuvres PLANES et BACO, du dépôt de Perpignan, incarcérés par les autorités allemandes le 19-12-43 et fusillés le 2 février 1944.

Ces 2 agents n'ayant pas perçu leur prime de fin d'année 1943, dont nous avions fait réserver le paiement en raison de leur situation spéciale, je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que nous pourrons faire mandater ces primes en leur faveur et les faire payer à MMmes PLANES et BACO, soit :

BACO.....2640 fr.  
PLANES....2200 fr.

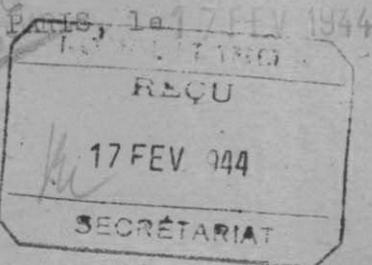
L'INGENIEUR C. A. M. T.

*M. M. L...*

*Je joins le reçu  
auv. 10.4. en la prévision  
un montant sur le  
22/2*

Région du SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl. Co.  
Agents incarcérés



LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
à  
Monsieur LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET  
DE LA TRACTION,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer aux familles de M.M. BACO Louis et PLANES Joseph, manoeuvres au dépôt de Perpignan, les trois quarts de la rémunération de ces deux agents pour la période du 19 décembre 1943 au 2 février 1944.

Vous voudrez bien en faire remettre le montant à ces familles dans une huitaine de jours.

M. Lecroy



PB1. Copie pour le seul directeur B du S. gal de l'Exploitation, avec finie de faire parvenir la somme en question à M. l'Ingénieur Chef de l'Arrondissement de Beziers, qui la fera remettre par un agent d'inspection aux familles des intéressés.

Copie pour AMT de Beziers avec finie de vous rendre compte lorsque la saisie aura été faite. Paris, le Février 1944  
Le Chef de D<sup>m</sup> Signé : PESEZ

90/6

Paris, le 25 FEV 1944

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl. Co.

*PB*

SECRETARIAT
REQU
26 FEV 1944
SECRETARIAT

Le Chef des Services Administratifs

à monsieur le Chef du Service  
du matériel et de la traction

Agents incarcérés

VR: PBl- du 19-2-44

J'ai l'honneur de vous faire connaître,  
comme suite à votre lettre rappelée ci-contre,  
que M. le Directeur a maintenu sa décision qui a  
fait l'objet de notre lettre Pl.Co du 17 février  
courant, accordant aux familles de MM. BACO &  
PLANES, ex-manoeuvres au dépôt de Perpignan, les  
trois-quarts de la rémunération de ces deux agents  
pour la période du 14 décembre 1943 au 2 février  
1944.

*Vici*

*Voir lettre du 17.2.44  
des Ser Admin.*

Fait Retour à Mr le Chef  
du Service du Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général - P.B.1)

---

Le montant des  $\frac{3}{4}$  de la  
rémunération des manœuvres, Planes  
et Baco pour la période du 19.12.43  
au 2.2.44 s'élève à :

2073 f pour Planes

2149 f pour Baco -

- 3 -

Beziers, le 28.2.44  
L'Ingénieur  
Chef du 7<sup>e</sup> Arrondissement  
du Matériel et de la Traction,  
Naray



AG.Pg

BEZIERS le 29 février 1944

VII-d-PL

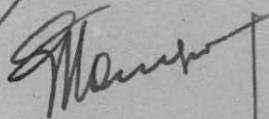
Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction  
(Division du Service Général)

---:---:---

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir ma lettre VII-PL du 15 février courant, par laquelle je vous ai demandé si nous pouvions faire mandater les primes de fin d'année 1943 de manoeuvre PLANES et BACO, du dépôt de PERPIGNAN, incarcérés par les autorités allemandes le 19-12-43 et fusillés le 2-2-44 et les payer aux familles.

L'INGENIEUR C.A.M.P.



PBI

*Copie à M. G. G. G.*

Monsieur le CHEF DU SERVICE ,

Mmes PLANES et BACO, femmes des manoeuvres du dépôt de Perpignan fusillés le 2 février 1944 ont reçu un même secours de 2000 frs accordé le 11 février 1944 per M.le Directeur .

M.le Directeur a également décidé de leur attribuer les 3/4 de la rémunération de leurs maris pour la période du 19.12.43 au 2.2.1944 soit

- 2073 frs pour Mme PLANES et
- 2149 frs pour Mme BACO

Mme PLANES n'a pas d'enfant, elle est d'une situation aisée .Elle possède des terrains maraichers et viticoles .Elle réside en partie chez son père gérant d'une coopérative à Elme .

Mme BACO a une fille de 12 ans issue d'un premier mariage .Elle va vivre chez ses beaux parents à Vinça .Ceux-ci ont de très petites ressources ils ont élevé 7 enfants .Les parents de Mme BACO habitent Perpignan où ils vivent de leur journée .Mme BACO est en convalescence d'une fracture de la jambe droite et aurait grand besoin d'une aide pécuniaire .  
~~Elle a été opérée le 19.12.43 et se trouve dans un état de santé qui nécessite une aide pécuniaire de 3000 frs par mois.~~

M.MARRE , compte tenu de la situation de famille de Mme BACO propose de lui accorder un secours supplémentaire de 3000 frs .

Nous pourrions nous limiter pour l'instant à un secours de 2.000 frs que je vous propose d'accorder .

*1/3.44*

*Qui a autorisé p. Akher?*

*Le 100 frs de la Melle 15.11.44*

*Qui a autorisé.*

*18.3.44*

*12.3.44*

*Mme BACO*

*Le Chef des ...*

*attache ...*

*Le 100 frs de la Melle 15.11.44*

*Qui a autorisé.*

*18.3.44*

*12.3.44*

MINUTE

LL  
5.4

PARIS, le avril 1944



M.T. BEZIERS

suite à votre lettre VII-PL du 15.2.44 -

Etant donné la situation de famille de Mme BACO, veuve du manoeuvre du dépôt de PERPIGNAN, fusillé le 2.2.44, M. le Chef du Service a décidé de lui accorder un secours de 2000 frs.

A ( Nous faisons le nécessaire en vue du  
( paiement de ce secours à l'intéressée.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

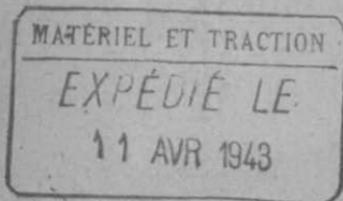
Signé : PESEZ

Copie pour B - avec prière de faire le nécessaire pour A.

- PB.2

*Paris, le 11.4.1944*

*X par les autorités allemandes*



LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

Signé : Lécuyer

AG/ PG

Béziers le 15 avril 1944

VII-EL

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Tractior  
(Division du Sce Général-PB.1

---:---:---:---

PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS  
INCARCERÉS PAR LES AUTORITÉS  
ALLEMANDES.

Suite à votre lettre PB.1 d  
6-4-44 et à mes lettres VII-PL des  
15 et 29 février 1944.

Je vous serais obligé de  
vouloir bien me faire connaître si  
nous pouvons faire mandater les  
primes de fin d'année 1943 des  
manoeuvres PLANES et BACO, du dépôt  
de Perpignan, incarcérés par les  
autorités allemandes le 19-12-43 et  
fusillés le 2-2-44 et les faire  
payer aux veuves de ces 2 agents.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Vu M. P.  
faire le nécessaire  
19.4.44*

17.11.44.11

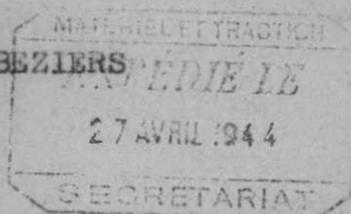
MINUTE

LL  
26.4

PB.1

PARIS, le 27 avril 1944

A.M.T. BEZIERS



AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.

- suite à votre lettre VII PL du 15.4.44 -

Il y a lieu de faire payer la prime de fin d'année de l'exercice 1943 aux veuves des manoeuvres PLANES Joseph et BACO Louis, du dépôt de PERPIGNAN fusillés par les autorités allemandes le 2.2.44.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

AG/Pg

BEZIERS le 28 avril 1944

VII-PL

Monsieur le Chef du Service  
Matériel et Traction  
(Division du Sce Général  
PB.2)

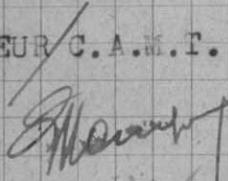
---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Suite à votre transmission PB.2 du  
26-4-44.

La liasse L 15 P 3 concernant l'ex-  
manoeuvre BACO Louis, du dépôt de Perpignan  
est adressée ce jour au Bureau de la Solde  
à Bordeaux.

J'attire votre attention sur ce que  
la pension due à Mme BACO, ne pourra être  
calculée que lorsqu'une décision aura été  
prise au sujet du mandatement de la prime  
de fin d'année 1943 de l'ex-manoeuvre BACO.  
(cas spécial soumis à votre appréciation  
par nos lettres VII-PL du 15/2 -29/2 et  
5-4-44 - votre lettre PB.1 du 6-4-44).

L'INGENIEUR / C.A.M.F.



*Bureau Comp*

PARIS le 8

nv 4.5.  
mai 1944

9 MAI 1944

PBL

7<sup>e</sup>

Arrondissement MT à BEZIERS,

Suite à votre lettre VII.PL. du 28.4.44.

Par la lettre PBL. du 27.4.44 il a été prescrit de payer les primes de fin d'année de l'exercice 1943 à Mmes PLANES, Joseph et BACO Louis, veuves des ex-manoœuvres du dépôt de PERPIGNAN fusillés par les autorités allemandes le 2.2.1944.

Il y a donc lieu dans ces conditions de faire adresser d'urgence au Bureau Régional de solde à Bordeaux, les pièces nécessaires à la liquidation de la situation de ces ex-agents.

Prière de nous rendre compte de la date à laquelle ces pièces auront été adressées au Service des Retraites.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Retourné à M<sup>r</sup> le chef du service MT

PBI

ce lui faisant connaître que les liasses de liquidation des ex-agents Planes & Baco ont été adressées au Bureau Régional de la Solde le 26 avril.

Beziers le 9 mai 1944

Le Chef de la Division  
du Service Général  
du Matériel de la Traction.

*classe*

*Harif*

Paris, le 13 Mai 1944

PBI  
AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-

Arrondissement de BEZIERS

- Suite à notre lettre PBI du 7 avril 1944.-

Prière de nous indiquer l'adresse à laquelle se trouve actuellement Mme Vve BACO, le mandat adressé à Mme Baco à Perpignan, 13, Avenue St Assiecle est revenu inconnu.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL



Fait Retour à P.B.1

Ci-après l'adresse de  
M<sup>me</sup> Baco =  
Auberge de la Source  
à Alvignac (host)

17.5.44  
Le Chef de Bureau du 7<sup>e</sup> AMT,

73/28/2

S.N.C.F.

Paris, le

5 JUIN 1944

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl-Ga

REÇU

5 JUIN 1944

SECRETARIAT

Le Chef des Services Administratifs  
à  
Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et Traction

Liquidation de pension  
BACO

Comme suite à ma lettre Pl-La du  
21 avril dernier, concernant la liquidation  
de la pension de réversibilité revenant à  
Mme BACO, dont le mari, manoeuvre au dépôt  
de Perpignan, est décédé le 2 février dernier,  
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien  
me faire connaître si le dossier nécessaire a  
bien été transmis au Service des Retraites.

Une promptre réponse m'obligerait.

PA<sup>1</sup>

Copie pour la Section B du

g<sup>l</sup> de l'Exploitation.

Avec prière de renseigner les adre<sup>s</sup> de  
les pièces de liquidation de situation  
de l'ex manoeuvre Baco ont  
été adressées par l'AMT de Beziers le  
26 avril 1944

Paris, le 6 Juin 44  
Le Chef de Sm

MATERIEL & TRACTION  
EXPÉDIT  
10 JUIN 1944

Béziers, le 9 juin 1944

VII - PL

MINUTE

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Division du Sce Gal PB2)

-----  
- AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Le Sce des Retraites nous retourne avec la mention suivante la liasse L 15 P3 concernant l'ex manoeuvre BACO, Louis, du dépôt de Perpignan, incarcéré par les autorités allemandes le 19.12.43 et fusillé le 2.2.44.

" Prière de vouloir bien nous faire connaître si les dispositions de la note P.8111 du Sce Central P du 9.9.42 sont applicables à M. BACO, Louis, ex-MV au dépôt de Perpignan, fusillé le 2.2.44 et dans l'affirmative de rectifier en conséquence la durée des services ainsi que les éléments de rémunération soumis à retenue pour la retraite".

Ne trouvant pas trace de réception de la lettre P. 8111 sus-visée, je vous serais obligé de vouloir bien m'en adresser d'urgence une copie.

EXPÉDIE LE L'INGENIEUR C.A.M.T.

23 JUIN 1944

.....

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

avec prière de nous indiquer si les dispositions de la lettre P.8.111 du 9.9.42 sont applicables à BACO.

La même question se pose pour le manoeuvre PLANES, fusillé le 2.2.44 comme Baco.

Paris, le Juin 1944

/ LE CHEF DE LA DIVISION

Signé : PESEZ, DU SERVICE GENERAL

5-20-3

Région du Sud-Ouest Paris, le 29 JUIN 1944  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl - Co

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la traction,

Agents incarcérés

VR: PA.1 du 23/6/1944

-----



Comme suite à votre communication rap-  
pelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire  
connaître que M.le Directeur a décidé d'admettre  
M.M. BACO et PLANES au bénéfice des disposi-  
tions de la lettre P.8111 du 9 septembre 1942  
en ce qui concerne le maintien des droits à la  
retraite et à l'avancement pour la période du  
19 Décembre 1943 au 2 février 1944.

*fil*



Paris, le juillet 1944

Arrondissement NT BEZIERS

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à lettre VII.PL du 9.6.44.

M.le Directeur a décidé d'admettre MM.BACO et PLANES, au bénéfice des dispositions de la lettre P.8111 du 9.9.42 en ce qui concerne le maintien des droits à la retraite et à l'avancement pour la période du 19.12.43 au 2.2.44.

Prière de faire le nécessaire d'urgence auprès du Service des Retraites.

La lettre P.8111 Confidentielle n'a pas été diffusée. Elle vise le maintien éventuel après décision de M.le Directeur, de la prime de fin d'année et des droits à la retraite et à l'avancement en traitement des agents incarcérés par les A.A.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris, le 5 Juillet 1944  
11, rue de Château-Landon (10°)  
Téléphone : BOT. 48-80

Service des Retraites

R. C. Seine 276.447 B

1ère Division  
3ème Bureau



2 pièces jointes.

Monsieur le Chef de la Division  
du Service Général  
du Service du MATÉRIEL et de la TRACTION  
Région SUD-OUEST

Je vous serais obligé de vouloir bien  
me faire connaître si les dispositions concernant  
les agents incarcérés par les autorités d'occu-  
pation prévues à la note P. 8111 - 1ère Division,  
du Service Central du Personnel du 9 Septembre  
1942 sont applicables à Monsieur PLANES Joseph,  
ex-manoeuvre au dépôt de PERPIGNAN, suspendu le  
20 Décembre 1943 et fusillé le 2 Février 1944.

Dans l'affirmative, prière de revoir les  
éléments de rémunération ainsi que la durée des  
services de cet ex-agent et de faire annoter en  
conséquence l'exemplaire I de la liasse I5 P 3  
et la fiche 3 P2 ci joints.

P/ ~~LE~~ CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,  
Le Chef de Bureau.

PA 1



Paris, le 5 Juillet 1944

Copie pour Section A du  
Service Général de l'Exploitation

avec prière de faire le  
nécessaire.

M. le Directeur a été d'accord  
pour faire bénéficier l'ex-manoeuvre  
Planes Joseph, du Dépôt de Perpignan,  
des mesures bienveillantes de la lettre P.  
8.111. du 9-9-42. / Le Chef de la Div.

Signé : PRSEZ

L'ingénieur-chef  
Chef de la 1ère Division  
(Division du Service Général)

13.7.44

S.N.C.F.  
Service des Retraites

PARIS, le 5 août 1944  
11, rue de Château Landon, X°

1° Division  
3° Bureau

n° 300

Monsieur le Chef de la Division  
du Service Général  
du Service du Matériel et de la Traction  
Région Sud-Ouest

Pour me permettre de faire liquider la pension de Madame PLANES, Joseph, veuve d'un ex-manoeuvr au dép<sup>t</sup> de PIERPIGNAN, suspendu le 20 décembre 1943 et fusillé le 2 février 1944, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir à l'urgence, en me retournant la présente lettre, la fiche 3 P<sup>2</sup> et l'exemplaire 1 de la liasse L.15 P3 que je vous ai adressés le 5 juillet dernier, en vous priant de me faire connaître si les dispositions concernant les agents incarcérés par les autorités d'occupation (prévues à la note P/8III - 1° D<sup>on</sup> du S.C.P. du 9.9.42) étaient applicables à M. PLANES.

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES  
Le Chef de Bureau

.....



# MINUTE

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

11 SEPT 1944

SECRETARIAT

PA.1

Transmis à la 3<sup>ème</sup> Section A du Service  
Général de l'Exploitation

- à toutes fins utiles -

Les pièces demandées par le Service des  
Retraites dans sa lettre ci-jointe vous ont été  
transmises par nos soins le 19.7.44.

PARIS, le            septembre 1944

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

*cf. une lettre des N<sup>os</sup> de Retraites*

Noms et prénoms

*Soula Etienne*

Date de naissance

*16. 1. 1889*

Situation de famille (1)

{ ~~Célibataire~~  
Marqué ou veuf  
sans enfant  
avec enfant (nombre)

Affectation au moment du départ

{ Emploi (spécialité) *M<sup>ciens</sup> route*  
Etablissement (et Localité) *got Carcaffonne*

Date de mise à la retraite:

*15. 12. 1939*

Adresse où l'agent s'est retiré:

*4 rue Bêteille - Toulouse*

Aptitudes (1)

-Utilisable dans son ancien emploi { immédiatement  
~~après réadaptation de 30 jours~~

- ~~Utilisable dans l'emploi de ..... après réadaptation de 30 jours~~

-Inutilisable

56

Popot. George  
Chauffeur de route Depot d'Orleans

891

X POPOT, Georges  
Chauffeur de route  
Dépot d'Orléans

Incarcéré le 6. septembre 1943

Régime de soldat:  $\frac{1}{2}$  Rémunération + A.F.

factifs  
locatifs

Ft. H.M.

S.N.C.F.  
Région du Sud Ouest.

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

Nom : ..... : POPOT

Prénoms : ..... : Georges

Grade à la S.N.C.F. .... : chauffeur de route

Résidence de service ..... : Orléans

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 10-4-1919

Date et lieu de naissance ..... : 22-2-1895 à Orléans

Domicile civil ..... : 88 Rue Lamartine à Fleury-les-Aubrais  
(Loiret)

Situation de famille(1) ..... : Marié - 1 fille née le 29-7-28 et 1 fils  
né le 12-11-32.

Qualités professionnelles ..... : Service satisfaisant.

Services militaires ..... : (4 ans 3m 18j de Service Militaire  
(grade, campagnes, citations, (Guerre 1914-1918.  
blessures) ..... :

Affiliation politique (s'il y a : ( lieu) : ( -

Date de l'arrestation ..... : 6 -9- 1943.

Motifs de l'arrestation ..... : ( inconnus

Condamnation ..... : -

Date, tribunal, motif ..... : ( -

Éléments de toute nature suscep- ( tibles de justifier un recours ( en grâce ..... ( -

Lieu d'internement ..... : Orléans

Nom du défenseur ..... : -

(1) Indiquer les dates de naissance des enfants.

ORLEANS, le 6 Septembre 1943.

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.

à ORLEANS.

Je vous informe que le chauffeur de route POPOT Georges, utilisé au service des manœuvres à la Bosse Nord a été interpellé et incarcéré ce jour à 11 heures par la police allemande.

Nous ignorons les motifs de cette arrestation.

Nous vous ferons parvenir par prochain courrier les renseignements d'usage.

CHIEF DE DEPOT PRINCIPAL.

*4 pièces  
transmis à M. le chef du Service  
Division du Sec Général - Personnel  
Division de la traction  
les renseignements d'usage que nous  
venons de recevoir du dépôt d'Aléris  
Aléris, le 3 septembre 1943*

RECEVU CHEF DE DEPOT PRINCIPAL  
LE 10 SEPTEMBRE 1943

*[Signature]*

Paris, le 11 septembre 1943

MINUTE

PBI

Agents incarcérés par  
les autorités allemandes

shy

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIE LE

11 SEPT 1943

SECRETARIAT

Le chauffeur de route POPOT, Georges, du dépôt d'Orléans a été incarcéré par les autorités allemandes le 6 septembre 1943.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire concernant cet agent.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signature: LISSACQ

S.N.C.F. Région SUD-OUEST Paris, le 21.9.1943.  
 SERVICES ADMINISTRATIFS  
 Bureau du personnel  
 pl-Co.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
 à  
 Monsieur LE CHEF DU SERVICE  
 DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

AGENTS INCARCERES.

NR : PB.1 des 10 et 11 septembre 1943.

Comme suite à vos lettres rappelées ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer

- le quart de la rémunération à M. GAUTHIER, Jacques, mineur-ouvrier au dépôt de Bordeaux-St-Jean;
- une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté de la moitié des autres éléments de rémunération, à la famille de M. POPOT, Georges, mécanicien de route à ORLEANS.

La situation de ce dernier agent devra nous être soumise à nouveau dès que des précisions auront été recueillies sur le motif de son incarcération.

P. LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
 CARREAU.

*L'original est classé au dossier "Rémunération"*

EXPÉDIE LE

Paris, le

septembre 1943.

30 SEPT 1943

SECRETARIAT

Arrondissement MT à ORLEANS.

PB.1

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

M. le Directeur a décidé d'attribuer une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté de la moitié des autres éléments de rémunération, à la famille de M. POPOT, Georges, chauffeur de route au dépôt d'ORLEANS, incarcéré par les autorités allemandes.

Toutefois, la situation de cet agent étant susceptible d'être modifiée, suivant les précisions qui auront été fournies sur le motif de son incarcération, vous voudrez bien nous tenir au courant des renseignements que vous aurez recueillis à ce sujet.

rière de faire connaître à la 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation la date exacte d'incarcération et le cas échéant celle de libération de cet agent.

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIE LE

- 5 OCT. 43

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé PESTEL

COPIE pour la 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation.

*Fait, le 5 Octobre 1943*  
LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

*Signé : Lacroix*

78/11/2

Bureau des Prisonniers  
P.O. 41.280

8 rue de Londres 9ème

Tri - 91-73

MATERIEL ET TRACTION  
1. OCT. 1943  
SE

*PPB*

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme suite à ma lettre P.C. 41.280 du 22 courant, j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous, copie de celle que nous venons de recevoir de Mme POPOT Georges.

"Mon mari a été arrêté le 13/9/43 sur sa machine à 11h. du matin pour soi-disant sabotage et pourtant il n'a pas été relevé aucune preuve; parait-il qu'il aurait fait un aveu que je garantis faux n'ayant commis aucune faute étant à 18 mois de la retraite et 2 enfants à élever.

"Cette année il avait reçu la Médaille du Travail et Ancien Combattant de la Guerre 14/18 il n'en fait tenu aucun compte. Quant au groupement politique il n'en faisait partie d'aucun étant incapable de tenir un rôle n'ayant aucune instruction et bien inoffensif.

"Si la détention est longue, ce sera critique car je suis privée de salaire et de mes cartes de circulation et j'ai à charge 2 enfants de 15 et 11 ans."

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE CHEF DU SERVICE DES PRISONNIERS

Son Excellence  
Monsieur de BRINON  
Ambassadeur de France  
Place Beauveau  
PARIS

REGION SUD OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl - Co

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

Agents incarcérés.

*Suite à votre lettre du 21 Septembre.*

COPIE transmise en vous priant de bien vouloir nous renseigner en ce qui concerne le retrait des facilités de circulation à Mme POPOT.

Je vous rappelle qu'aux termes des instructions en vigueur, dans tous les cas où une allocation est versée, la famille conserve le droit aux facilités de circulation.

-1 OCT 1943

Paris, le ~~30 SEP 1943~~

MATERIEL ET TRACTION  
EXPEDIE LE  
18 OCT 1943  
SECRETARIAT

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

*Kil*

*Copie fournie à M. H. et M. J. des bureaux*

*avec fin de nous renseigner sur le cas de Mme Popot, Ses facilités en circulation étaient à maintenir en vertu de instructions de la lettre 10 334 du 12 janvier 1943 de S. Adm. dont copie vous a été donnée le 20 janvier 1942 - 1er chef de P. Signé : PESEZ*

ORLEANS le 6 Octobre 1943,

Z.d.

~~CONFIDENTIEL~~

- 1 pièce -

Monsieur le Chef du Service  
(Service Général- Am)

MATÉRIEL  
7 OCT 1943  
SECRET

Je vous adresse ci-joint copie d'une note établie par le Service de surveillance allemand à Orléans, qui m'est parvenue par l'intermédiaire du Chef des gares d'Orléans et concerne le chauffeur de route POPOT Georges du dépôt d'Orléans, actuellement incarcéré par les autorités allemandes.

Je vous ai informé en temps utile de cette affaire.

POPOT a été arrêté une première fois le 6.9.43 par la police allemande. Il a été relâché le 8.9.43 sans que les raisons de cette mesure aient été données et arrêté de nouveau le 12.9.43.

D'après les renseignements que nous avons pu officieusement faire recueillir, POPOT aurait été signalé par un soldat allemand d'un train de troupes au service de surveillance allemand comme ayant été vu occupé à mettre du sable dans des boîtes d'essieux.

La note ci-jointe, précisant que POPOT a fait des aveux, tendrait à établir la matérialité d'actes de sabotage qui lui sont reprochés.

J'ajouté que jusqu'à ce jour nous n'avons pu obtenir de précisions sur ce qu'il est advenu de cet agent depuis son incarcération.

L'INGENIEUR/CHEF D'ARRONDISSEMENT M&T

M. M. Carthier  
Liberman  
9.10.43  
P. M.

*R. M.*

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
12 OCT 1943  
SECRETARIAT

PPM -  
1/1

Copie pour le Chef de l'act. A  
à titre de renseignement  
Le fichier renseignement concernant  
cet agent nous est été adressé le 11.9.43  
Le Chef du JCA

Signé: LISSACQ

E/B.

COPIE

Service Allemand Surveillance  
Orléans

à  
Monsieur le Chef de Gare  
ORLEANS

concerne= POPOT Georges, né le 22-2-1895  
à Orléans, demeurant: Fleury-les-Aubrais  
Sabotage de wagons de Chemins de fer.

" Prière de donner connaissance au personnel du  
Chemin de fer, par voie d'affichage ou autrement, de  
l'affaire ci-après : "L'employé français des Chemins  
de fer POPOT Georges, né le 22-2-1895 à Orléans, a été  
convaincu par dires de témoins et a avoué, d'avoir  
exercé des actes de sabotage au matériel roulant des  
Chemins de fer français.

Pour ces faits POPOT a été administrativement interné.  
Il est porté à la connaissance que toute tentative de  
sabotage au matériel ou aux installations ferroviaires  
entraîne de graves sanctions et peut entraîner la peine  
de mort en cas de poursuite devant le tribunal militaire "

signé:

Pour l'exactitude  
LAMBART  
Inspecteur de la R.B.

Bureau des Prisonniers  
P.O. 41.280  
Tri 91-73

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme suite à ma lettre P.C. 41.280 du 22 courant, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous, copie de celle que nous venons de recevoir de Mme POPOT Georges.

"Mon mari a été arrêté le 13/9/43 sur sa machine à 11 h. du matin pour soi-disant sabotage et pourtant il n'a pas été relevé aucune preuve; paraît-il qu'il aurait fait un aveu que je garantis faux n'ayant commis aucune faute étant à 18 mois de la retraite et 2 enfants à élever.

"Cette année, il avait reçu la Médaille du Travail et Ancien Combattant de la Guerre 14/18 il n'en fut tenu aucun compte. Quant au groupement politique il n'en faisait partie d'aucun étant incapable de tenir un rôle n'ayant aucune instruction et bien inoffensif.

"Si la détention est longue, ce sera critique car je suis privée de salaire et de mes cartes de circulation et j'ai à charge 2 enfants de 15 et 11 ans."

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE CHEF DU SERVICE DES PRISONNIERS

Sen Excellence  
Monsieur de BRINON  
Ambassadeur de France  
Place Beauveau  
PARIS

REGION SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl - Co  
-----

Agents incarcérés

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

Suite à notre lettre du 21 Septembre

Copie transmise, en vous priant de bien vouloir nous renseigner en ce qui concerne le retrait des facilités de circulation à Mme POPOT.

Je vous rappelle qu'aux termes des instructions en vigueur, dans tous les cas où une allocation est versée, la famille conserve le droit aux facilités de circulation.

Paris, le 1er Octobre 1943

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
VIEL

PP

18 OCTO 1943

Copie pour A.M.T. ORLEANS

Avec prière de nous renseigner. Les facilités en circulation étaient à maintenir à Mme POPOT en vertu des instructions de la lettre 10.337 du 12 Janvier 1942 des Sces Administratifs dont copie vous a été donnée le 20 Janvier 1942.

REC. 20 OCT 1943  
LE SECRETARIAT

LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

*Chiffres*

*14*

Z.

Monsieur le Chef de la Division du Service Général.

Les facilités de circulation ont été retirées à la famille du CFRU POPOT Georges, du dépôt d'Orléans, incarcéré par les autorités allemandes le 12.9.1943, conformément aux dispositions de l'instruction pratique 2 P 40 (1<sup>o</sup> tirage) d'avril 1943, postérieure à la lettre 10337 du 12 janvier 1942 de M. le Directeur de l'Exploitation.

Nous saisissons le Bureau des Méthodes à ce sujet.

Orléans, le 19 octobre 1943.  
L'Ingénieur chef d'arrondissement M.T.

*M.T.*

sb - 28.10

SNCF - MT/SO

Paris, le 6 octobre 1943.  
5bis, boulevard de l'Hôpital.

# MINUTE

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

- 2 NOV 1943

SECRETARIAT

PB.1

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES.

Suite à votre transmission Pl/Co du 1.10.  
43 d'une lettre du Service des Prisonniers.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que c'est par erreur que les facilités de cir-  
culation ont été retirées à Mme POPOT, femme  
du chauffeur de route POPOT, Georges, du dé-  
pôt d'ORLEANS incarcéré par les autorités al-  
lemandes; nous donnons des instructions pour  
que ces facilités lui soient restituées.

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

- 6 NOV

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

COPIE pour Arrondissement MT à ORLEANS.

Avec prière de faire remettre les facili-  
tés de circulation à Mme POPOT.

L'instruction 2 P 40 (1<sup>o</sup> tirage) d'avril  
1943, en vertu de laquelle les facilités de  
circulation ont été retirées à Mme POPOT n'a-  
broge pas les dispositions particulières de  
la lettre 10.337 du 12 janvier 1942 des Ser-  
vices Administratifs concernant le cas spécial  
des agents incarcérés par les autorités alle-  
mandes.

Paris, le 6 <sup>novembre</sup> octobre 1943.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL



32/19/2

Paris, le 12 OCT 1944

PA

Région du Sud-Ouest  
SERVICES ADMINISTRATIFS

MATÉRIEL ET TRACTION
REÇU
12 OCT 1944
SECRETARIAT

-----  
P1/ Du

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction,

Mme POPOT, femme d'un chauffeur de route à Orléans, incarcéré en raison de son activité politique, ayant été presque complètement sinistrée lors du bombardement d'Orléans du 20 mai dernier, M. le Directeur a décidé de lui accorder un secours ordinaire de 2.000Fr.

J'ai, par suite, l'honneur de vous prier de bien vouloir faire verser, dès que possible, ce secours à l'intéressée.

V. L.

*Copie four. l'arrondissement d'Orléans*

*Avec prière de faire le nécessaire de toute urgence et nous rendre compte*

Paris, le 24 octobre 1944

Le Chef de Service  
Signé: Laroux

MATÉRIEL & TRACTION
REÇU
16 OCT. 1944
SECRETARIAT

MATÉRIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
24 OCT 1944

S.N.C.F. Région SUD-OUEST

1<sup>er</sup> Arrond<sup>nt</sup> (Matériel et Traction)

1, Place Albert-1<sup>er</sup> - ORLÉANS

Téléphone Nos 31-91 et 31-92

M.T.

X

Monsieur le Chef de  
la Division du Service  
Général

Suite à votre transmission  
du SH courant sur lettre du  
R de M<sup>e</sup> le Chef des  
Services Administratifs.

Nous établissons ce jour  
un bon de paiement de  
2000 frs en faveur de M<sup>me</sup> Popot,  
femme du chauffeur de route  
du St d'Orléans, incarcéré.

Orléans, le 25.10.1944

L'INGÉNIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

110

AC 9/10

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service Central du  
Personnel

1ère Division

MINUTE

26-9-45

Section des Prisonniers et des Déportés Civils de la Région du SUD-OUEST  
Monsieur le Directeur

Tél: TMI. 91 - 73

Réf. Pm n° 1858/41.280

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, vient de nous avis officiellement du décès de:

M. POPOT Georges, né le 22 Février 1895  
chauffeur de route à Orléans,  
survenu le 30 Mars 1944 à BUCHENWALD

La famille sera avisée directement par le Ministère.

Le Chef de section

Services Administratifs

Bureau du Personnel

M.T.

2 Octobre 1945

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
12 OCT 1945  
SECRETARIAT

PA2 - Copie pour A.M.T. ORLÉANS  
La situation administrative de cet agent sera à régler dès que la famille vous aura fait part de l'avis officiel de décès.

Paris, le 2 octobre 1945  
LE CHIEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé: PESEZ

H.10.48

Sm

Depôt d'Orléans

Vous renseigner sur A et me  
transmettre

Orléans, le 22.12 70 45

L'INGÉNIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATRIciel ET DE LA TRACTIER

7107

DEC 1945

Fait retour à AMT d'Orléans,

1/1/

A ce jour M. Popt n'a reçu

aucun avis au sujet de la mort de son mari

Sm

Un retour à  
M. le Chef de la  
Division des Services  
Personnel PA  
avec le renseignement  
demandé -

Orléans le 24-12-1945

Orléans, le 26.12 70 45  
L'INGÉNIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATRIciel ET DE LA TRACTIER

7107

Dany

S.N.C.F.-S.O. - EX  
Service Général  
3° Section B

BORDEAUX, le 12 décembre 1945

LL  
19.

a.34-3

DEMANDE DU REÇU ATTESTANT  
LE DÉPÔT DE LA PENSION  
MILITAIRE DE Mme POPOT.

Monsieur le Chef du 1° A.M.T.  
ORLÉANS

URGENT

Mme POPOT Emilia, veuve d'un ex-mécanicien de manœuvres au dépôt d'Orléans, déporté politique décédé le 30 mars 1944 à Buchenwald, à laquelle nous avons demandé le 4 novembre dernier d'effectuer sa demande de pension de veuve de guerre, nous avise que la Section départementale des Pensions du Loiret à Orléans, lui refuse le dépôt de cette demande de pension, l'intéressée n'étant pas en possession de l'avis officiel ou officieux de décès.

En conséquence, dès que Mme POPOT sera en possession de cet avis officiel ou officieux, je vous prie de l'inviter à effectuer auprès de cette Section sa demande de liquidation de pension et de m'adresser le reçu qui lui sera remis attestant le dépôt de cette demande de pension.

L'intéressée est domiciliée à Orléans (Loiret) rue de la Concorde n° 16.

Je vous prie de m'aviser du nécessaire fait.

/Le Chef de la 3° Section B du Service Général

Sm

Transmis à M. le Chef de la Division du Service Général  
Personnel PA.4

Depuis votre transmission PA.4 du 12.10.45, Mme POPOT n'a pas encore reçu l'avis du Ministère des Déportés relatif au décès de son mari.

L'absence de toute pièce empêchant le dépôt de demande de pension de veuve de guerre et le règlement de la situation administrative de l'agent, je vous demanderais de bien vouloir intervenir, si possible, auprès des services intéressés.

Orléans, le 15.12.45  
L'INGENIEUR C.A.M.T.  
signé: NERON.

MINUTE

EXPÉDIE LE  
- 2 JANV 1946

PA.4

Copie pour M. le Chef des Services Administratifs

avec prière de vouloir bien nous indiquer la réponse à faire à Mme POPOT.

Un avis officieux de décès du Ministère des Prisonniers nous a été adressé en septembre 1945.

PARIS, le 12 décembre 1945  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé: PESEZ

20.12.45

Direction  
Fl/Co

*PA*

MATERIEL ET TRACTION  
REÇU  
- 7 JANV 1946  
SECRET

Monsieur le Directeur du Service Central  
du Personnel (Section des prisonniers  
et déportés)

VR : Pm n° 1858/41.280  
du 26/9/45

Copie transmise en vous prient de bien vouloir inter-  
venir auprès du Ministère des prisonniers de guerre,  
déportés et réfugiés.

Paris, le - 7 JANV 1946

P. LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST,  
L'Ingénieur en Chef attaché à la Direction

Signé: VIEL

Monsieur le Chef du Service MT

Copie transmise à titre d'information comme suite  
à votre communication PA 4 du 2/1/46.

Paris, le - 7 JANV 1946

L'Ingénieur en Chef  
attaché à la Direction Régionale,

*[Signature]*

PA 4

56

MR

Paris, le

Janvier 1946

MINUTE

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
12 JANV 1946  
SECRETARIAT

Arrondissement HT à Orléans

Suite à votre transmission du 15.12.45.

La lettre de la gen de cteur B du  
S-g al concernant ~~M. Popot~~ le  
règlement de la situation de M<sup>me</sup> Popot  
a été transmise au Ministère des  
prisonniers de guerre déportés et  
réfugiés, pour faire le nécessaire.

Nous vous tiendrons au courant  
de la suite qui y sera donnée

Le Chef de D<sup>m</sup>

Steno : PLSHE

11.1.46

Pm.  
134.00 2p.

Transmis à Mr le Chef de  
la Division du 1<sup>er</sup> Général

Suite à votre transmission P.A.H. du  
21.2.46 (lettre du 1<sup>er</sup> Central du  
Personnel Pm. n<sup>o</sup> 3320/41.280 du 8.  
2.46)

Orléans, le 8. 2 1946

L'INGÉNIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

*[Signature]*

Dépot d'Orléans

Orléans le 7.3.1946

A 211.00

AMT

Orléans

2 fj

Situation du mécanisme de manœuvre Popst Georg -

Suite à votre transmission Pn 134.00 du  
22.2.1946 de la lettre LA4 du 21.2.46.

Je joins après vérification et légalisation la  
formule signée par M. Popst.

Je joins également un certificat de mariage  
délégué le 16.11.1945.

Le Chef de Depot

Dumortier

Paris, le 8 février 1946

GM  
20.2

Sce Central  
du Personnel

lère Division  
Section des  
Prisonniers  
et des Déportés  
Civils.

Monsieur le Directeur  
de la Région du Sud-Ouest.

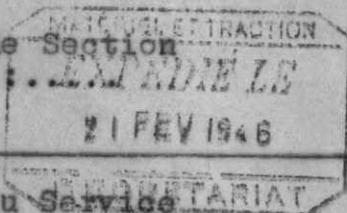
Réf. Pm n°3320/41.280

Suite à votre transmission Pl/Co du  
7 janvier dernier, par laquelle vous nous  
avez demandé d'intervenir auprès du Secréta-  
riat Général des Prisonniers de Guerre, Dépor-  
tés et Réfugiés, afin de faciliter l'établisse-  
ment de l'acte officiel relatif au décès  
de M. POPOP Georges, ex-mécanicien du dépôt  
d'Orléans, décédé le 30 mars 1944 à  
Buchenwald.

J'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir faire compléter le formulaire ci-joint  
qui devra nous être retourné après légalisa-  
tion de la signature de Mme POPOP et accompa-  
gné d'une pièce justifiant sa qualité d'épouse  
du défunt.

Sces Administratifs  
Bureau du Personnel.

Le Chef de Section  
Signé : ..



Pl/Co

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

Copie transmise en vous priant de bien vou-  
loir faire le nécessaire d'urgence (votre  
communication PA.4 du 2 janvier 1946).

Paris, le 16 février 1946  
L'Ingénieur en Chef  
attaché à la Direction Régionale.

Signé : .....

MINUTE

PA4

1 P.J. Copie pour A.M.T à ORLEANS,  
pour faire le nécessaire de toute urgence  
Paris, le

LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

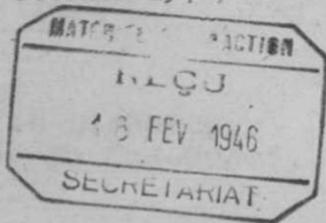
Signé : PESF

20.2.46

42/14-

Service Central  
du Personnel

Paris, le 8 février 1946,



1ère Division  
Section des Prisonniers  
& des Déportés Civils

Réf. Pm n° 3320/41.280

Monsieur le Directeur  
de la Région du Sud-Ouest

Suite à votre transmission Pl/Co du 7 janvier  
dernier, par laquelle vous nous avez demandé d'intervenir  
auprès du Secrétariat Général des Prisonniers de  
Guerre, Déportés et Réfugiés, afin de faciliter l'établissement  
de l'acte officiel relatif au décès de  
M. POPOP, Georges, ex-mécanicien du dépôt d'Orléans,  
décédé le 30 mars 1944 à Buchenwald.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire  
compléter le formulaire ci-joint qui devra nous être  
retourné après légalisation de la signature de Mme POPOP  
et accompagné d'une pièce justifiant sa qualité d'épouse  
du défunt.

**SERVICES ADMINISTRATIFS**

Le Chef de Section,  
signé ...

Bureau du Personnel

Pl/Co

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

copie transmise en vous priant de bien vouloir  
faire le nécessaire d'urgence (votre communication PA.4  
du 2 janvier 1946).

Paris, le 16 FEV 1946

*PA4*  
*1946*  
Copie pour AMT Orléans / L'Ingénieur en Chef  
attaché à la Direction Régionale,

*Donner faire le nécessaire de  
toute urgence. Paris le 16 février 1946  
Le Chef de Dm*

PARIS, le MARS 1946.

MINUTE

PA4  
2 P.J.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,  
à

Monsieur LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

-Suite à votre transmission Pl/Co du 16 Février  
1946-

J'ai l'honneur de vous adresser après  
légalisation de la signature de Mme POPOT,  
femme de l'ex-chauffeur de route, du dépôt  
d'ORLEANS, la déclaration ci-jointe, ac-  
compagnée d'une pièce justifiant sa quali-  
té d'épouse du défunt.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: VEQUE

MATERIEL ET TRACTION  
EXPEDIE  
14 MARS 1946  
SECRETARIAT

13.3.46

VII 290b

Agents incarcérés par les autorités  
Allemandes

Poupon, Louis

Gardère, Pierre

Bramarie, Raoul

Lemaire, Robert

Agents incarcérés par les autorités allemandes  
pour ~~communistes~~

VII 210<sup>bis</sup>

Poufon Louis chef distributeur M<sup>me</sup> St Pierre  
secours de Soifus le 8.10.41

Gardein Pierre manoeuvre St. Bayonne

Bramarie Raoul ouvrier St. Bayonne Certificat officiel de décès

~~Doucet Henri~~ ~~ouvrier~~ ~~St. Orens~~

Lemaire Robert ouvrier S. Paris

Pour cette Cat. d'incarcérés, il  
faut donner copie à M. Luard  
de sa lettre du 30.10.41. Pet de  
celle aux Srs Robu. ainsi que  
de tous les rapports en votre  
possession

Lemaire, Robert

VII 240

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
S.N.C.F. par les autorités d'occupation

NOM LEMAIRE  
Prénoms Robert  
Grade à la S.N.C.F. ouvrier sellier  
Résidence de service E. de Paris  
Date d'entrée à la S.N.C.F. 8-4-1920  
Date et lieu de naissance 7-4-1892-Ladon  
Domicile civil 74 rue de Verdun - Bagnaux  
Situation de famille marié, 1 fille née le 19-5-21  
Qualités professionnelles  
Services militaires  
(grades, campagnes, cita-  
tions, blessures) .....  
Affiliation politique (s'il  
y a lieu)  
Date de l'arrestation 26 Juin 1941  
Motifs de l'arrestation Arrêté par les autorités allemandes et  
incarcéré dans un camp de prisonniers  
civils à Compiègne.  
Condamnation  
Date, tribunal, motif  
Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce  
Lieu d'internement Compiègne  
Nom du défenseur

fiche demandée par le S A le  
H. 5. 42  
renvise le 5/5/42

EP 1079

-23-

Copie Entretien de PARIS.

Suite à sa lettre du 1.7.41 sur l'incarcération de l'ouvrier sellier LEMAIRE.

Je vous prie de me renseigner pour (A).

Orléans le 2/ Juillet 1941

L'Ingénieur C.A.M.T.

P / 1 P.J

Entretien de PARIS, le 13.7.41

Arrondissement M & T à ORLEANS

Ci-joint une lettre du 15 Ct de Madame VEYRIERE, Assistante Sociale Principale, donnant son avis sur la situation de la famille du sellier LEMAIRE Robert.

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
CHEF de l'ENTRETIEN

Transmis à M. le Chef du Service M.T.  
Division du Service Général AM

-24-

Neus vous communiquerens les renseignements complémentaires qui nous parviendrent.

Ainsi que cela a été prescrit par votre note Am du 16, je demande à l'Entretien de Paris le résultat de l'examen Service social de l'aide-éventuelle à apporter à la famille l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert.

A

Orléans le 2 Juillet 1941

L'Ingénieur C.A.M.T.

P  
5/7/41

Confidentiel.

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.  
à Orléans.

Incarcération de l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert.

Je vous informe que ce jour à 17 h, Melle LEMAIRE, fille de l'ouvrier sellier, est venue nous faire la déclaration suivante :

Le jeudi 26 Juin à 5h50, deux agents du Commissariat de Montrouge sont venus arrêter son père à son domicile, 74 rue de Verdun à Bagneux.

Aucune enquête n'aurait été faite au préalable et aucun motif n'a été donné concernant cette arrestation.

LEMAIRE a été prévenu de prendre 1 couverture, du linge et 1 jour de vivres, et a dû suivre immédiatement la police.

Sa fille a essayé de se renseigner à la Préfecture de Police (police Française) et à l'Hôtel Matignon (police Allemande) mais n'a pu obtenir le moindre renseignement sur le lieu de détention de son père.

LEMAIRE assurait un service normal, il était arrêté pour maladie depuis le 7 juin et devait se rendre à la visite médicale le 27, le temps qui lui avait été accordé expirait à cette date.

Il est à noter que le même jour un agent de la T.C.R.P. a été arrêté dans le même immeuble et dans les mêmes conditions.

Suivant les renseignements qui pourraient nous parvenir, nous vous tiendrons au courant de cette affaire.

L'Inspecteur Dre Chef de l'Entretien.

signé : .....

-Zd-

Transmis à M. le Chef du Service M.T.  
Division du Service Général AM

Nous vous communiquerons les renseignements complémentaires qui nous parviendront.

Ainsi que cela a été prescrit par votre note Am du 16-4-41 je demande à l'Entretien de Paris le résultat de l'examen par le Service social de l'aide éventuelle à apporter à la famille de l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert.

Orléans, le 2 juillet 1941

L'Ingénieur C.A.M.T.

signé : DUBOS.

VII 290bis

Confidentiel.

Entretien de Paris le 3-7-41

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.

à Orléans.

Incarcération de l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert.

(Suite à notre lettre du 1-7-41).

Les renseignements suivants nous ont été communiqués par M.RENAUD, inspecteur de la police spéciale de la gare d'Orsay, que nous avons mis au courant de cette affaire :

LEMAIRE a été arrêté par les autorités allemandes et est actuellement incarcéré 6 Rue Matignon à Paris ; le motif de l'arrestation n'est pas connu.

Confidentiel

L'Inspecteur Dre Chef de l'Entretien.

**ZD**

Transmis à M. Le Chef du Service N. 6.  
Du Service Général. Com. Lemaire

Suite à la lettre du 1er courant de l'Entretien de Paris, relative à l'incarcération de l'ouvrier (sellier) Lemaire Robert. (Notre transmission du 2ct)

ORLEANS, le 3-7-41-19  
L'Ingénieur en Chef des Travaux  
du Matériel et de la Traction

*[Signature]*

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

PARIS, le

Juillet 1941.

CONFIDENTIEL

Am.

Transmis à Monsieur le DIRECTEUR de  
l'EXPLOITATION,

*Semaie Robert* ouvrier sellier entretien de Paris



vous fournirons, dès réception, tous renseignements utiles au sujet de la situation de famille de l'agent en vue de vous proposer, le cas échéant, d'attribuer un secours à celle-ci.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Signé: GARDON

*Copie donnée à M. Guard  
le 17 7 41*

VII 200<sup>no</sup>

Entretien de Paris le 7-7-41

Confidentielle.

Arrondissement M.&T.à Orléans.

Incarcération de l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert.

Mademoiselle LEMAIRE, fille de l'ouvrier sellier arrêté à son domicile le 26 juin dernier, est venue nous informer que son père, dont elle avait reçu des nouvelles, était interné dans un camp de prisonniers civils à Compiègne (Oise).

Interrogée, elle nous a déclaré qu'elle ignorait toujours le motif de l'arrestation de son père.

Ci-dessous l'adresse de l'intéressé :

Absender

Vor und Zuname :

LEMAIRE Robert

Oefangennummer - 295

Lager Bezeichnung

Frontalag - 122

Compiègne (Oise.)

AM  
11.7.41

*Confidentiel*

Les renseignements que nous pourrons obtenir par la suite, vous seront immédiatement communiqués. M.T.

-2a-

Transmis à: Service M.T.  
M. Le Chef du Service Général  
Division du Sec. Général  
Personnel. Ant.

Suite à ma transmission de l'Etat 1941  
à Dre Chenon les Et  
Orléans le 9 Juillet 1941  
L'Ingénieur C.A.M.P.rien.

VII 990<sup>no</sup>

Laurent Orléans

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPÉDIE  
9. JUIL 1941

Suite à votre transmission  
du 7. 41 et une lettre du 3.7. 41  
de l'Ent. de Paris concernant  
l'ouv. seldui hemari.

Je vous prie de vouloir  
bien nous adresser la fiche prévue  
par la lettre P 5329 du 15  
mai 1941 du SC CP P dont  
copie vous a été donnée le  
24 mai dernier et des renseignements  
sur détails sur la situation de la famille  
de cet agent et des personnes dont il dispose.  
Prof. ff.

A.

Pa

VII 2083

Arrondissement d'Orléans

Suite à votre transmission du 7.7.41  
d'une lettre du 3.7.41 de l'Ent. de  
Paris concernant l'ouvrier - sellier  
Lemaire, Robert.

Je vous prie de vouloir  
bien nous adresser la fiche prévue  
par la lettre P 5329 du 15 mai  
1941 du <sup>re</sup> C. P dont copie vous  
a été donnée le 27 mai dernier  
et des renseignements très détaillés  
sur la situation de la famille  
de cet agent et des personnes  
dont il s'agit.

4  
Monsieur l'Inspecteur <sup>Principal</sup>  
chargé des <sup>Personnel</sup> Paris, le 9 Juillet 1941

fi. joint,  
La fiche et les renseignements  
demandés.  
Orléans 19.7.41.

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

Inspecteur Principal  
Chargé du Service Général  
(Personnel)

*[Signature]*

copie de la fiche  
la fiche demandée en  
jointes accompagnées  
10.7.41  
O copie

VII 590<sup>ms</sup>

15 juillet 41

Matériel et Traction

Pa

Signé : DUMAS

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation par les autorités allemandes de l'ouvrier LEMAIRE, Robert, de l'entretien de Paris.

Nous ne connaissons pas le motif de l'arrestation.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION,

Monsieur le Directeur du Service Central P  
88, rue St-Lazare- PARIS

VII 290<sup>m</sup>

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST

SERVICE SOCIAL

Paris, le 15 Juillet 41  
19  
1, Place Valhubert (13<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>) Téléph. GOR. 98-70

Monsieur l'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
CHEF de l'ENTRETIEN,

Suite à votre lettre du 4 courant.

Madame LEMAIRE ne travaille pas et n'avait aucune ressource en dehors du salaire de son mari.

La jeune fille a été embauchée dans une entreprise de camouflage allemande. Elle y travaille depuis 15 jours et n'a pas encore été payée.

La famille n'avait pu faire d'économies car l'agent étant gravement malade, il lui fallait un régime coûteux.

Un secours serait nécessaire pour permettre à la famille de s'organiser.

L'ASSISTANTE PRINCIPALE

*T. Veyrier*

200 Lux. Imp. Genet. 40<sup>e</sup>. 58578. 5. 41.

Arrondissement  
ORLEANS

*Embretien de Paris  
La note de la 908 demandant des renseignements sur la situation financière de la famille de cet agent et des renseignements à ce sujet de son traitement pour la famille de l'intéressé  
Orléans le 12.7.41*

Ci-joint en double exemplaire la fiche de renseignements concernant l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert, de l'Entretien de Paris. Nous ne possédons pas les éléments de rémunération concernant cet agent.

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
CHEF de l'ENTRETIEN

2

*Entretien de Paris*

*Pour A, il vous appartient d'indiquer le traitement fixe, et les allocations et primes dont vous devez connaître le montant, (approximativement, s'il y a lieu.)*

*Orléans 15.7.41.*

*Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction*

2 P.

Monsieur l'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

**ORLEANS**

Ci-joint en retour la fiche de renseignements complétée avec le traitement de l'agent d'après les éléments approximatifs que nous possédons.

Entretien de Paris le 16 JUIL 1941

L'Inspecteur Divisionnaire  
Chef de l'Entretien

VI 290

LL

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : LEMAIRE Robert

Grade: ouvrier-sellier

Etablissement <sup>(1)</sup> Entretien de PARIS (SO)

Né le : 7 avril 1897 Commissionné le : 8.4.21

Situation de famille <sup>(2)</sup> : marié

1 fille née le 19.5.21

femme: ne travaille pas.

fille: travaille depuis une quinzaine à l'entreprise de  
camouflage à ISSY-les-MOULINEAUX, pour les autorités  
allemandes.

Absent du <sup>(3)</sup> : 26.6.41 au <sup>(4)</sup> : ?

Motif del'absence <sup>(5)</sup> : Arrêté par les autorités allemandes et incarcéré  
dans un camp de prisonniers civils à COMPIEGNE

	Traitement net	959,50
	Prime de travail	104,50
Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> :	Prime exploitation	100,00
	Residence	302,50
approximative	Indemnité spéciale tem- poraire	300,00
	<b>Total</b>	<b>1766,50</b>

déduction faite du 5 % retraite.

Observations du service: agent effectuant un service normal

Copie pour M. SUARD PARIS, le

MATERIEL VII 2000  
EXP. 1011  
juillet 1941  
23 JUIL 1941  
SECRETARIAT

Pa  
EXPÉDIE  
26 JUIL 1941

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENT INCARCERE PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

- suite à lettre du Service Central P  
5329 du 15.5.41 -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-  
joint la fiche concernant l'ouvrier sellier  
LEMAIRE Robert de l'entretien de PARIS,  
incarcéré par les autorités allemandes le  
26 juin.

Cet agent, qui était en situation de  
maladie depuis le 7 juin, devait se rendre à  
la visite médicale le 27 juin.

Nous ne connaissons ni le motif ni la  
durée de l'incarcération.

Dès que LEMAIRE sera libéré, nous lui  
demanderons ses explications écrites en vue  
d'une sanction administrative.

Cet agent est marié; sa femme ne  
travaille pas. Sa fille âgée de 20 ans ne  
travaille que depuis une quinzaine de jours  
dans une entreprise de camouflage à ISSY-les  
MOULINEAUX.

Je serais d'avis de lui attribuer,  
pendant la durée de son incarcération, un  
secours égal au 1/4 de sa rémunération.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: DAUSSAC

*Secours égal à la  
1/4 du traitement  
de l'attente de  
précisions  
au C. P.  
Lettre du 13.8.41*

Entretien de PARIS, le 2.3.41

IV 290<sup>m</sup>

Arrondissement M & T  
ORLEANS

Pour la suite à donner.

Le sellier LEMAIRE Robert a été arrêté à son domicile le 26 juin dernier dans les conditions indiquées dans ma note confidentielle du 1<sup>er</sup> juillet écoulé.

Nous le considérons en état d'absence (sans solde) depuis le début de son arrestation.

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
CHEF de l'ENTRETIEN

Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T  
Division du Service Général Am,

Zd

Suite à mes transmissions des 2-7-41 et 19-7-41.

Avec prière de nous donner des instructions sur le régime de solde à appliquer, durant son internement, à l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert, de l'Entretien de Paris prisonnier de guerre arrêté par les Autorités allemandes, le 26-6-41 pour un motif que nous ignorons alors qu'il était en position de maladie.

Orléans le 7 Août 1941.

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT M & T.

Lemaire Robert Front-stalag 122.  
n° m. 295 Compiègne Oise.  
Le 24 Juillet 1941

à Monsieur L'Inspecteur  
M<sup>me</sup> Entretien de Paris Région  
Sud. Ouest. S.N.C.F.

Monsieur L'Inspecteur

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur ma situation actuelle.

Je suis au service de la S.N.C.F. Entretien de Paris, en qualité d'ouvrier sellier depuis le 7 Avril 1920, emploi que j'ai toujours occupé avec conscience et droiture.

Combi malade le 7 Juin 1941, j'avais bénéficié d'un congé maladie de 26 jours et devais passer le 26 Juin la visite de Monsieur le Médecin Chef en vue d'une prolongation de repos nécessitée par mon état.

Or le jour même vers 6 heures du matin, j'ai été arrêté à mon domicile.

VII 900<sup>15</sup>

Entretien de Paris le 6-8-42

SB. 1.

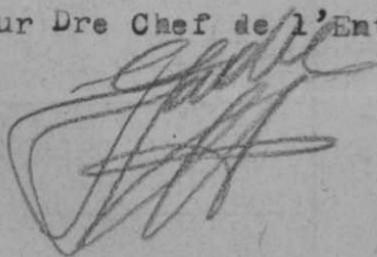
Monsieur le Chef de Division  
du Service Général.  
(Personnel).  
\*\*\*\*\*

Suite à notre lettre du 3-7-41.

J'ai l'honneur de vous informer que l'ou-  
vrier sellier LEMAIRE Robert de l'Entretien  
de Paris, qui avait été arrêté le 26-6-41 et  
interné par les autorités allemandes, s'est  
présenté ce jour à l'Entretien, après avoir  
été libéré le 5 Ct.

Nous demandons si nous pouvons lui faire  
reprendre son travail.

L'Inspecteur D<sup>re</sup> Chef de l'Entretien.



MINUTE

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIE LE  
- 6 AOUT 1942  
SECRETARIAT  
5 JUILLET 1942

Paris, le

Pa

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

L'ouvrier sellier LEMAIRE Robert, de  
l'entretien de Paris, incarcéré par les autori-  
tés allemandes le 26 juin 1941 a été libéré le  
5 aout 1942.

Etant donné le motif de son incarcération,  
nous ne l'avons pas autorisé à reprendre  
immédiatement le travail.

J'ai l'honneur de vous proposer de le  
remettre en service à l'entretien de Paris.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Signé : LISSACQ

*Lissacq*

113  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST  
Matériel & Traction

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST  
7 AOUT 1942  
DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
PARIS

Paris, le 6

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST  
7 AOUT 1942  
DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
PARIS

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION  
Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCÉRÉS PAR LES  
AUTORITÉS ALLEMANDES

L'ouvrier sellier LEMAIRE Robert, de l'entretien de Paris, incarcéré par les autorités allemandes le 26 juin 1941 a été libéré le 5 août 1942.

Etant donné le motif de son incarcération, nous ne l'avons pas autorisé à reprendre immédiatement le travail.

J'ai l'honneur de vous proposer de le remettre en service à l'entretien de Paris.

P. LE CHEF DU SERVICE  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION,  
Le Chef de la Division  
du Service Général

*[Signature]*

Prérez de vouloir bien faire connaître aux services intéressés la date de refus de service.

MATÉRIEL ET TRACTION  
REÇU  
8 AOUT 1942  
SECRETARIAT

D.  
8/8

(c) MT a précisé verbalement que le motif était inconnu.

Pa

**MINUTE**

Paris, le

AC  
 MATÉRIEL VII 280  
 AGU 1942  
 EXPÉDIÉ LE  
 10 AOÛT 1942  
 SECRETARIAT

A.M.T. ORLEANS

AGENTS INCARCERES  
 PAR LES AUTORITES  
 ALLEMANDES

Il y a lieu de remettre immédiatement en service à l'Entretien de Paris, l'ouvrier sellier LEMAIRE, Robert, de cet Etablissement, qui, incarcéré par les Autorités allemandes le 26-6-41, vient d'être libéré le 5-8-42.

Prière de nous faire connaître la date de reprise de service de cet agent.

LE CHEF DU SERVICE  
 DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

Signé: CARDON

Copie pour Am

MATÉRIEL ET TRACTION  
 EXPÉDIÉ LE  
 11 AOÛT 1942

VII 290<sup>m</sup>

Entretien de Paris le 20-8-42

EP 3368.

SBP.

1 carte de circulation.

Arrondissement M.&T. à Orléans.

Suite à lettre Pa du 10-8-42 de M.le Chef au Service - votre transmission Zé du 11 Ct. (agents incarcérés par les Autorités Allemandes).

Je vous informe que l'ouvrier sellier LEMAIRE Robert, reprend son service à compter du 20 Août 1942.

Ci-joint en retour la carte de circulation n° 1193, valable pour 1941 sur la ligne de Sceaux (Cie du chemin de fer Métropolitain) qui nous a été remise par LEMAIRE.

*Carte transmise d'autre part.*

L'Inspecteur Dre Chef de l'Entretien.

*7d.  
Transmis à M.le chef du Service M.B.  
Division du Sec. Général. Personnel  
Suite à lettre P.a du 10 courant.  
Orléans, le 28 août 1942*

PREMIER CAS D'ARRONDISSEMENT  
DE PARIS ET DE LA SEINE  
*[Signature]*

SB<sup>1</sup>

Entretien de PARIS, le 1.9.42

Arrondissement M & T  
O r l é a n s

SECOURS AUX FAMILLES D'AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

(Lettre Pa du 2.8.42 de Mr l'Ingénieur Ppal  
à la Division du Sce Général )

L'ouvrier sellier LEMAIRE Robert de l'  
Entretien de Paris, figurant sur liste jointe  
à la lettre précitée a été libéré le 5.8.42  
par les autorités allemandes.

Il a repris son service le 20.3.42.  
La famille de LEMAIRE, bénéficiant pendant  
son incarcération du paiement de la moitié de  
sa rémunération, je vous serais obligé de bien  
vouloir provoquer le paiement de la moitié de  
celle-ci pour la période du 1<sup>er</sup> au 19.3.42,  
période pour laquelle LEMAIRE est considéré  
sans solde.

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
ZD CHEF de l'ENTRETIEN

Transmis à M. le Chef du Service No. 6.  
Division du Service Général. Personnel.  
Suite à sa lettre Pa du  
2/9/42.  
Avec prière de vouloir bien nous donner  
des instructions.  
ORLEANS, le 2/9. 19 42.  
Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Tractor

PARIS le

septembre 1942

VII 2A0

Pa

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à  
Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE PARIS  
EXPL. 13  
- 5 AOUT 1942  
SECRETARIAT

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

Suite à notre lettre Pa du 6.8.1942

J'ai l'honneur de vous faire  
connaître que l'ouvrier LEMAIRE Robert de  
l'entretien de PARIS a repris son service à cet  
établissement le 20 août 1942.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : LISSACQ

Voir pour le service

Paris, le 21 septembre 1942

Pa



Arrondissement M.T. ORLEANS

Suite à votre transmission Zd du 2.9.42 de la lettre SB 1 de l'entretien de Paris du 1.9.42

Le secours attribué à la famille de l'ouvrier LEMAIRE Robert, de l'entretien de Paris, comme suite à la lettre Pa du 20.8.41 est à payer à ce le-ci jusqu'au lendemain de la date à laquelle il a été notifié à LEMAIRE qu'il devait reprendre son service à l'entretien de Paris.

La période comprise entre cette date et le 20.8.42 date de reprise effective de service de LEMAIRE est à imputer sur le congé régulier annuel cet agent a droit au titre de l'exercice 1942.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé : DÉTIENNE

*Classe*  
*Aut. p. my. incrimin*  
*propr. effluant de la*  
*de la D. de 1942*

Ministère des Anciens  
Combattants et Victimes de  
Guerre

MAIRIE du B O U C A U

- : - : - : - : - : -

Bureau de l'Etat-Civil Déportés -  
37 rue de Bellechasse - PARIS 7<sup>e</sup> -

N° de l'Acte ..... 205  
N° du Registre... 32  
Dossier N° ..... I6654

ACTE DE DECES

L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt quatre octobre, est décédé à BUCHENWALD ( Allemagne ) BRAMARIE Raoul, né le CIN QUATRE MIL NEUF CENT UN, à BORDEAUX ( Gironde ), domicilié en dernier lieu à BOUCAU, ( Basses - Pyrenées ) route Militaire, Maison Loubières, fils de Bramarie Jean d'cé et de Texier Cécile son épouse sans profession, époux de Québriac Renée Anna Marie

Le présent acte a été dressé par Nous, Officier de l'Etat civil au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à PARIS, le 9 octobre 1946, conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 452.561 du 30 octobre 1945 ( art; 3 ) insérée au Journal Officiel du 31 octobre 1945, sur la base des éléments d'information figurant au dossier du de cujus, que nous a été présenté ce même jour.

L'Officier d'Etat-Civil  
VINCENT Pierre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

BOUCAU, le 29 octobre 1946  
Le Maire,

Signé: ...

Poupon, Louis

lt-At-15.5.41

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES  
-----

VII 240

NOM ET PRENOMS : POUPON Louis

GRADE : Chef-distributeur

ETABLISSEMENT : MAGASIN GENERAL des MATIERES de St-PIERRE DES CORPS

NE LE : 18 Août 1892

COMMISSIONNE. LE : 12-6-21

SITUATION DE FAMILLE : Marié, 3 enfants à charge  
(1 fils né le 11-3-24  
(1 fils né le 13-3-27  
(1 nièce (pupille) née  
( le 3-4-40

Femme ne travaillant pas. Seul, le fils né le 11-3-24 est apprenti, non rétribué.

ABSENT DU Lundi 23 <sup>Juin</sup> ~~Mars~~ 1941 AU

MOTIF DE L'ABSENCE : Incarcération, suite à un incident dont les détails sont précisés sur le rapport Nre 12155 ci-joint

REMUNERATION MENSUELLE DE L'AGENT :  
Traitement mensuel : 1.314 Frs )  
Indemnité fixe : 584 Frs ) 2.472  
Allocations familia- : )  
les : 574 Frs )

*Element. fis = 1897.  
Allo. fam. : 574*

OBSERVATIONS DU SERVICE : POUPON est un agent dont le service nous donne satisfaction (majoration M.2)

*26*

VII 290 100

CHEMIN DE FER  
DE  
PARIS A ORLÉANS  
MATÉRIEL ET TRACTION  
Mod. 4154 bis

Rapport de M. AYRAULT Marcel, Inspecteur Divisionnaire  
re de 1<sup>er</sup> cl., Chef du Magasin Gal de ST-PIERRE DES CORPS  
sur le Chef distributeur POUPON Louis, incarcéré par les  
autorités allemandes, le 22 Juin 1941.

DENEUVY, IMP. - MONTLUÇON - 16.000 ex. in-4° carte bulle 10 km. 44628

Saint-Pierre le 24 Juin 1941

RENOUVOI OU DÉCISION

Le 23 Juin, à 7<sup>h</sup>30, Mme POUPON me faisait aviser que son mari, le Chef-distributeur POUPON Louis, avait été incarcéré la veille par les autorités allemandes, et, de ce fait, ne pouvait prendre son service.

Pour être exactement informé des circonstances de cet incident, j'ai fait recueillir au domicile de Mme POUPON, la déclaration que je résume ci-après :

"Le dimanche 22 Juin, vers 15 heures, POUPON eut une discussion avec un voisin de nationalité Tchéco-Slovaque, nommé BLASKOVIC, au sujet des événements actuels (guerre germano-russe).

"BLASKOVIC menaça POUPON d'aller le dénoncer aux autorités allemandes, en raison -prétendait-il, de ses opinions communistes.

"A la suite de cette altercation, POUPON se présenta à la Gendarmerie française pour signaler le fait et les inconvénients qui pourraient en résulter pour sa personne.

"Pendant ce temps, BLASKOVIC, mettant sa menace à exécution, fit une démarche à la Kommandantur; deux gendarmes allemands vinrent à 17<sup>h</sup>30 au domicile de POUPON, le mirent en état d'arrestation, et le firent monter dans une automobile pour une destination inconnue."

Cette affaire présente le caractère d'un incident particulier et non d'une inobservation des règlements de la S.N.C.F. Je ne pense pas qu'elle comporte de suite disciplinaire ou d'ordre judiciaire de la part des autorités françaises.

LE CHEF DU MAGASIN GENERAL,

*Ayraud*

*1/2*  
Transmis à Monsieur le Chef du Service M. T. (Division du Service général - Personnel) (Suite à votre transmission du 27 mai 1941).  
Il résulte des renseignements recueillis au regard lui-même par le Feldkommandantur, par l'intermédiaire des agents du contrôle allemand dans nos Ateliers que le chef distributeur Poupon a été arrêté par la Feldgendarmerie pour le motif suivant :  
Propagande communiste et propos tenus en faveur de la C.R.S.

Vous vous tiendrez au courant de la décision qui sera prise par les autorités d'occupation à l'égard de cet agent, mais le considérons en principe d'être irrévocable à compter du 24.6.41 à 13.6.

*Chaudron*

VII 2906a

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : Pouhon Louis

Grade : 1) Chef distributeur

Etablissement : Magasin général des Matières de St Pierre des Corps

Né le : 18 août 1899 (2) Commissionné le : 12-6-24

Situation de famille : marie, 3 enfants à charge  
1 fils né le 11-3-24  
1 fils né le 13-3-27  
1 fille (jeune) née le 3-4-40

Absent du (3) : lundi 23 juin 1941 au (4) :

Motif de l'absence (5) : Pouhon a été arrêté le 22-6-41 par les autorités allemandes et emmené pour une destination inconnue pour propagande communiste et propos tenus en faveur de l'U. R. S. S.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) : Éléments fixes - 1898 +  
Allocations familiales 574

Observations du service : Pouhon est un agent dont le service nous donne satisfaction (majoration M2)

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Châlons --sur-Marne--Dépôt de Laroche- Service régional de l' Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) Ils'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

PARIS le

juin 1941 *21/11/41*

Pa Monsieur le CHEF DES SERVICES

ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à lettre du Soc G<sup>1</sup> P.5329 du  
15 mai 1941.

J'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint, une fiche concernant le Chef distri-  
buteur POUPON Louis du Magasin Général des Matières  
de St-Pierre des Corps qui le 22 Juin 1941  
a été arrêté par les autorités allemandes et  
emmené pour une destination inconnue pour propa-  
gande communiste et propos tenus en faveur de  
l'U.R.S.S.

POUPON est marié et à la charge de  
3 enfants : 2 fils âgés de 17 ans et 14 ans  
et une nièce ( pupille ) âgée d'un an .La femme  
de cet agent ne travaille pas .Le fils aîné  
est apprenti non rémunéré .

Je serais d'avis de lui attribuer  
pendant le temps de son incarcération <sup>un salaire équivalent à</sup> la demi  
solde augmentée des allocations pour charges de  
famille .

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: CARDON



*Copie pour M. Luvard.*

- 2 JUIL 1941

41

5bis

l'Hopital

Signé : DUMAS

Pa

Monsieur le DIRECTEUR  
du Service Central du Personnel

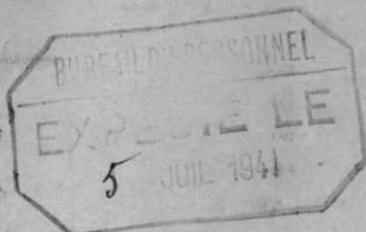
---

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation par les autorités allemandes du Chef distributeur POUPON Louis du Magasin Général des Matières de St-Pierre des Corps .

POUPON a été arrêté le 22.6.41 par les autorités allemandes et détenu pour une destination inconnue pour propagande communiste et propos tenus en faveur de l'U.R.S.S.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

*Copie pour h. Luau*



M. le Directeur du Service Central P  
88 Rue St-Lazare PARIS

i

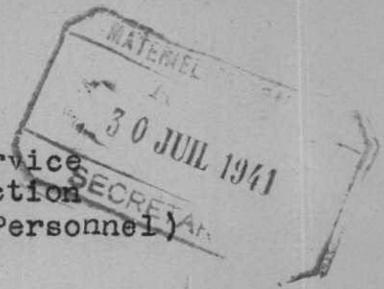
TOURS le 29 Juillet 1941

VII 290<sup>bis</sup>

Ap.-

*Am*  
*29/7/41*  
*M. P.*

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
Division du Sce Général - (Personnel)



AGENT INCARCERE

Comme suite à ma transmission du 24 Juin dernier d'un rapport du même jour de M. AYRAULT relatif à l'incarcération par les autorités occupantes du chef distributeur POUPON Louis, du Magasin Général des Matières de Saint-Pierre-des-Corps, je vous informe que cet agent a été traduit devant le tribunal militaire allemand le 9 Juillet et condamné à 2 ans de réclusion. Cette peine devra être purgée en Allemagne.

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation de famille de cet agent, précisée sur la fiche annexée au rapport susvisé.

La femme de POUPON se trouve maintenant sans ressources avec les charges suivantes :

- 1 fils de 17 ans apprenti non rétribué,
- 1 fils de 14 ans
- 1 nièce de 11 ans ( pupille de l'agent )

( lire sur la fiche jointe au rapport : née le 3-4-30 ).

l'Ingénieur chef des Ateliers.

*C. Pando*

Paris, le

scôt

VII 2907a

Pa  
AGENTS INCARCERES

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à  
Monsieur LE CHEF DES  
SERVICES ADMINISTRATIFS

(Suite à lettre Pa du 1er juillet 1941)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Chef distributeur POUPON Louis, du Magasin Général des Matières de St-Pierre-des-Corps, a été traduit devant un tribunal militaire allemand le 9 juillet et condamné à 2 ans de réclusion (Cette peine devra être purgée en Allemagne).

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: CARDON



*Carte*

VII 290<sup>10</sup>

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

Paris, le 1 AOUT 1941  
1, Place Valhubert (13<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>) Téléph. GDB. 98-70

DIRECTION

V.R.: Pa des 1er juillet  
et 7 août 1941

**CONFIDENT**

Monsieur le Chef du Service M.T.,

En raison de la gravité de la condamnation prononcée par les autorités allemandes à l'encontre du Chef distributeur **POUPON**, Louis, du Magasin Général des Matières de St-Pierres-Corps, je vous serais obligé de vouloir bien charger un fonctionnaire qualifié de votre Service d'effectuer une enquête approfondie en vue de préciser :

- l'attitude de l'intéressé en service et hors du service. (Ce fonctionnaire devra se rapprocher à ce sujet du Préfet d'Indre-et-Loire) ;
- les faits exacts qui ont motivé l'arrestation et la condamnation de M. **POUPON**.

Vous voudrez bien me communiquer le résultat de cette enquête en joignant les propositions que vous croirez devoir formuler sur le maintien de l'intéressé dans les cadres du personnel.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION,

*L. D. Hemy*

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
 13 AOUT 1941  
 SECRÉTARIAT

*Copié pour At. Jours  
 avec fin de votre lettre  
 d'urgence à la direction  
 Le Chef de ce*

Ap Monsieur le Chef du Sce du Matériel et de la Traction  
Division du Service Général-Personnel

CONDAMNATION PRONONCÉE PAR  
LES AUTORITÉS D'OCCUPATION

V/transmission Pa du  
13.8.41

L'attitude en service du chef distributeur POUPON, Louis du magasin général des Matières de St-Pierre-des-Corps; condamné à 2 ans de réclusion le 9 juillet dernier, par le Tribunal militaire allemand, n'a jamais donné lieu à remarque défavorable et la correction de cet agent à l'égard de ses chefs a toujours été parfaite.

En dehors du service, POUPON ne s'est jamais signalé comme propagandiste de doctrines politiques et en aucun moment il n'a fait montre de sentiments hostiles à l'égard du gouvernement français ou allemand. Tels sont les renseignements recueillis tant auprès des Services de la Préfecture d'Indre-et-Loire que de la Mairie de St-Pierre-des-Corps, ainsi que d'autres personnalités connaissant cet agent.

De plus, nous avons retenu les déclarations de trois témoins de l'incident qui est à l'origine de cette arrestation. Ils sont tous unanimes sur le fait que la dispute qui eut lieu entre le sujet tchécoslovaque nommé BLASKOVITCH et notre agent (CF notre rapport du 24.6.41) a été provoquée sans raison par le premier et que POUPON n'a prononcé à ce moment là aucune parole offensante pour le Gouvernement allemand. Tous trois ajoutent qu'il s'agit d'un bon père de famille, très sérieux et très paisible.

Compte tenu du résultat de notre enquête, nous avons demandé à M. le Préfet d'Indre-et-Loire de bien vouloir intervenir auprès des autorités occupantes pour que le cas de notre agent fasse l'objet d'un nouvel examen. M. le Préfet d'Indre-et-Loire vient de nous faire savoir qu'il allait tenter une démarche auprès de la Kommandantur en vue de la revision de ce cas. Nous vous tiendrons au courant des suites de cette intervention.

D'après les renseignements que nous a fournis le Service du Contrôle allemand de nos ateliers et qu'il a recueillis auprès de la Kommandantur locale, POUPON aurait été arrêté et condamné pour propos offensants, à tendance communiste, contre les Puissances de l'Axe et leurs dirigeants, qu'il aurait prononcés au cours de la dispute avec BLASKOVITCH et que ce dernier a rapportés à la Kommandantur.

A notre connaissance, le jugement aurait été prononcé sans audition de témoins, à part la femme de l'inculpé.

P.L'Ingénieur Chef des Ateliers

signé: de LAMOTHE

Confidentiel

VII 2AD

Paris le août 1941

Pa  
26.8.41

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

CONDAMNATION PRONONCEE PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES  
AFFAIRE POUPON.

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIE LE  
27 AOUT 1941  
SECRETARIAT

1 P.J  
VR:Direction du 11.8.41

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les résultats de l'enquête effectuée par les ateliers de Tours au sujet de la condamnation par les autorités allemandes du chef distributeur POUPON, Louis, du magasin général des matières de St-Pierre-des-Corps.

Je suis d'avis de maintenir POUPON dans les cadres du personnel de la Région.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : BARUIS

TOURS, le 26 Décembre 1941

VII 290<sup>bis</sup>

Ap.

*29.12.41*  
*Agis*

M. le Chef du Sce du Matériel et de la Traction  
Division du Sce général

LIBERATION D'UN AGENT  
INCARCERE PAR LES AUTO-  
RITES OCCUPANTES.

REQU  
27 DEC. 1941  
SECRET

(Suite à la correspondance échangée au sujet de l'arrestation et de la condamnation par les autorités d'occupation du chef distributeur POUPON Louis du Magasin général de St-Pierre-des-Corps).

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération du Chef distributeur POUPON du Magasin général de St-Pierre, qui avait été incarcéré le 22.6.41 par les autorités d'occupation et condamné à 2 ans de réclusion le 9.7.41 par le Tribunal militaire allemand pour propos offensants à tendance communiste à l'adresse des puissances de l'axe (en fait cet agent s'est toujours apremment défendu d'avoir tenu de tels propos et les résultats de l'enquête à laquelle nous nous étions livrés à la suite de votre transmission Pa. du 13.8.41 lui étaient entièrement favorables (Cf. notre lettre du 22.8.41)

POUPON qui était depuis lors détenu à la maison d'arrêt de Tours avait confié la défense de sa cause à M<sup>e</sup> JUPIN, du barreau de Tours qui est intervenu auprès des autorités d'occupation afin d'obtenir un recours en grâce en faveur de son client.

Cette requête ayant reçu un accueil favorable, POUPON a été gracié et remis en liberté le 23 courant après 6 mois de détention.

Cet agent a repris son service ce jour 26.12. au Magasin général

J'ajoute que nous avons payé à la famille de cet agent les 2 secours indiqués dans votre lettre pa. du 15.12.41, la question de nouveaux versements ne se pose plus pour l'avenir.

L'Ingénieur Chef des Ateliers

Copie pr M. le Chef de la Subd. des Approvisionnements  
TOURS, le 26.12.41  
L'Ingénieur Chef des Ateliers

AC VII 240<sup>th</sup>  
Paris, le 10 JANV. 1942

EXPÉDIE LE  
- 8 JANV 1942  
-----  
SECRETARIAT

**En**  
**AGENTS INCARCERES PAR**  
**LES AUTORITES**  
**ALLEMANDES**

**LE CHEF DU SERVICE**  
**DU MATERIEL ET DE LA TRACTION**  
**à Monsieur le Chef des Services**  
**ADMINISTRATIFS**

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération le 23 Décembre 1941, du chef distributeur **POUPON Louis** du Magasin Général de St Pierre, incarcéré le 22.6.41 par les autorités allemandes. **POUPON**, qui avait été condamné à 2 ans de réclusion le 9.7.41 par le Tribunal militaire allemand, a été gracié et remis en liberté.

**LE CHEF DU SERVICE**  
**DU MATERIEL ET DE LA TRACTION**

Signé: **CARDON**

*devenir amicaux de  
Poupou Poupou  
Canton de Lyon 6  
Poulou et les*

BUREAU G. ...  
EXPÉDIE LE  
10 JANV 1942

**Copie pour M. SURRD**

*Salles*

GARDÈRE, PIERRE

VII-2900

358

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.  
B O R D E A U X .

Nous vous rendons compte de ce que les agents BRAMARIE Raoul,  
GARDERE Pierre, ont été appréhendés et retenus par les autorités alle-  
mandes .

BRAMARIE et GARDERE se trouvaient le premier en situation de  
blessé en service, le deuxième en situation de maladie.

Ci-joint, les fiches concernant ces agents .

LE CHEF DE DEPOT  
Signé : " " " "

-----  
COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Tra-  
ction - Division de la Traction -

COPIE transmise à Monsieur l'INSPECTEUR PRINCIPAL chargé du Service  
General ~~avec~~ avec ci-jointes les fiches ayant fait l'objet de  
sa transmission Pa du 27.5.41.

-2- Nous considérons ces agents comme étant en position d'absence sans  
solde pendant le temps de leur éloignement de la S.N.C.F.

Nous demandons à l'E.B.D. de nous préciser le motif et la durée pro-  
bable de l'incarcération.

COPIE au dépôt de Bayonne pour prendre note que ces 2 agents sont à  
considérer comme en situation d'absence sans solde. Ne pas omettre d'aviser  
le Bureau de la Solde .

Bordeaux, le 30 Juin 1941  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Roche*

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE  
D'ASSURER LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : GARDERE Pierre

Grade : maître

Etablissement (1) : DEPOT DE BAYONNE

Né le : 1.5.1901 Commissionné le : 13.5.30

Situation de famille (2) : marie. 2 enfants. Jacqueline née le 20.12.27.  
André né le 29.7.29. Madame Gardere ainsi que ses enfants sont sans  
emploi

Absent du (3) 26 juin 1941 au (4) \_\_\_\_\_

Motif de l'absence (5) suite à arrestation par les autorités allemandes des personnes ayant  
appartenues au parti communiste. Avait déjà été incarcéré du 13.2.41 au 16.2.41 par les autorités  
françaises suite à une arrestation générale ayant suivi une distribution de tracts.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) Traitement = 1382.<sup>+</sup>00  
Allocations familiales = 157.00

Observation du service : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service Régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F. si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

---

Trait	763	}	1382
Pensions	62		
Ind. sp. temp.	300		
majoré	100		
Rendement	157		
al. fam. 157			

VII 2402

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : GARDERE Pierre

Grade: Manœuvre

Etablissement <sup>(1)</sup> Dépôt de Bayonne

Né le : 1.5.1901 Commissionné le : 13.5.30

Situation de famille : <sup>(2)</sup> Marié : 2 enfants nés le 20.12.27 et le 29.7.29

Absent du <sup>(3)</sup> 26.6.41 au <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Motif de l'absence : <sup>(5)</sup> L'arrestation de Gardere fait suite à celle de personnes ayant appartenu au parti communiste par les autorités allemandes

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> : \_\_\_\_\_

Traitement : 1382<sup>fr</sup>  
allocations familiales : 157<sup>fr</sup>

Observations du service: \_\_\_\_\_

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Châlons -sur-Marne-Dépôt de Laroche- Service régional de l' Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) Ils'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

VII 290m

MINUTE

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPÉDIÉ LE  
9 JUIL 1941

Paris, le

juillet 1941

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
- 5 JUIL 1941  
SECRETARIAT

Pa

2/f

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES

(Suite à lettre P 5329 du 15.5.41 du Service Central B)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, deux fiches concernant le manoeuvre GARDERE Pierre et l'ouvrier BRAMARIE Raoul, du dépôt de Bayonne, qui, le 26 juin 1941, ont été arrêtés par les autorités allemandes.

L'arrestation de ces agents fait suite à celle de personnes ayant appartenu au parti communiste.

Nous demandons à l'E.B.D. de nous préciser le motif et la durée probable de l'incarcération.

A ( Lors de leur arrestation GARDERE se trouvait en situation de maladie et BRAMARIE en situation de blessé en service.

GARDERE est marié et père de 3 enfants âgés de 14 et 12 ans; sa femme est sans emploi.

BRAMARIE est marié et père de 2 enfants âgés de 14 et 11 ans; sa femme est également sans emploi.

Je serais d'avis d'attribuer à ces deux agents, pendant le temps de leur incarcération, un secours équivalent à la  $\frac{1}{2}$  solde.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : CARDON

VII 290<sup>bis</sup>

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
Pa - 5 JUIL 1941  
SECRETARIAT

Paris, le juillet 1941

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation le 26 juin dernier, par les autorités allemandes du manoeuvre GARDERE, Pierre et de l'ouvrier BRAMARIE, Raoul, du dépôt de Bayonne.

Nous demandons à l'E.B.D. de nous préciser le motif et la durée probable de l'incarcération.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: CARDON

Monsieur le Directeur du Service Central P  
88, rue St-Lazare-PARIS

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL  
EXPÉDIÉ LE  
9 JUIL 1941

*cc pour le Suar.*

I31./476

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.  
BORDEAUX.

Nous vous rendons compte de ce que les agents BRAMARIE Raoul et GARDERE Pierre ont été libérés le 12 AOUT 1941. Ces agents ont repris leur service le 13 Août 1941.

LE CHEF DE DEPOT  
Signé : BOURASSIN

Vp. COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction - Division de la Traction -

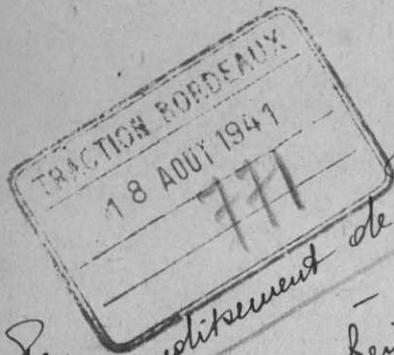
COPIE à Monsieur l'INGENIEUR PRINCIPAL chargé du Service Général (Personnel) comme suite à ma transmission Vp. du 30.6.41.

Ces 2 agents avaient été incarcérés par les Autorités Allemandes le 26.6.1941.

COPIE transmise à Monsieur l'INGENIEUR PRINCIPAL, Chef de la Délégation Technique Française auprès de l'E.B.D. à BORDEAUX, avec prière de vouloir bien, comme je le lui demandais par ma lettre Vp. du 30.6.41 intervenir auprès des Autorités allemandes en vue de connaître le motif de l'incarcération des agents susvisés .

Bordeaux, le 14 AOUT 1941  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Bourassin*



*Pa. Arrondissement de Bordeaux*  
*Prière de vouloir bien nous adresser les explications écrites des intéressés. Paris le 16 août 1941*  
*Prière à nous retourner*

*Inspecteur Principal chargé du Service Général (Personnel)*

*29*

A. L.

Chemins de fer

P.L.M.

Société Commerciale

## RELEVÉ des expéditions de petite vitesse

Groupe: 14. 114

Sous-Groupe: \_\_\_\_\_

Nature de marchandises: Acier ou fer puddlé, fer laminé en barresen bottes ou en courbes.

Barème appliqué: \_\_\_\_\_

Ensemble du Réseau

Année 19

1. <sup>e</sup> Semest

Exportation 100 %

Distances	RESEAUX DESTINATAIRES							Total en tonnes			
	Alsace-Lorraine	Est	Etat	Midi	Nord	Orléans	P.L.M.				Ceinture
à 25 Kil.	6.507								6.507		
à 50	83.025								83.025		
à 100	147.808	45.192					21		194.021		
à 200	49.383								49.383		
à 300	33.539	181			613				34.333		
à 400	27.001	13			30.029		314		58.357		
à 500					34.737		11.495		46.232		
à 600							2.545		2.545		
à 700					16		1.624		1.640		
à 800							20		20		
à 900							3.189		3.189		
au delà				260					260		
Total	249.263	45.386		260	65.395		19.208		479.512		

21/14340

VII 240

E.B.D. - BORDEAUX

Bordeaux, le 17/8/1941

Délégation Technique Française

E.B.D.B./MT 0589 Se5  
3067 1/5

Monsieur l'Ingénieur Chef du 5° A.M.T.  
à BORDEAUX

Votre communication Vp du 14 août 1941, faisant suite à la lettre 131/476 de M. le Chef de Dépôt de Bayonne, en date du 13 août 1941, concernant les agents :

BRAMARIE Raoul et GARDERE Pierre, de ce dépôt.

Les autorités allemandes auprès de l'E.B.D. de Bordeaux nous ont fait connaître que les agents BRAMARIE Raoul et GARDERE Pierre, du dépôt de Bayonne, avaient été arrêtés parce que leurs noms figuraient sur une liste d'un groupement communiste.

L'examen de leur situation, faite par le Chef de dépôt allemand de Bayonne, a démontré qu'ils étaient écartés de ce groupement depuis 5 ou 6 ans. Sur la demande de ce fonctionnaire, ils ont été libérés le 12 août 1941.

P. L'INGENIEUR PRINCIPAL  
CHEF DE LA DELEGATION TECHNIQUE  
FRANCAISE,

Signé : .....

Vp COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction, comme suite à ma transmission Vp du 14.8. 1941.

COPIE transmise à Monsieur l'INSPECTEUR PRINCIPAL Chargé du Service Général (personnel).

1 pièce

Etant donnés les renseignements ci-dessus, nous n'avons pas jugé utile de faire fournir aux 2 agents en question les explications écrites demandées par votre transmission Pa du 16 août 1941 ci-jointe en retour.

Bordeaux, le 19 août 1941  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,

Ramo

Copie pour M. SUARD (1 p.)

VU 200<sup>h</sup>

Paris, le 21 août 1941

MATERIEL ET TRACTION

EXPEDIE LE

21 AOUT 1941

LE CHEF DU SERVICE

DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à

Monsieur LE CHEF DES Sees  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES CAS LES  
AGENTS BRAMARIE  
ET GARDERE

Suite à lettre Pa du 5.7.41

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les autorités allemandes auprès de l'E.B.D. de Bordeaux vous ont fait connaître que le manoeuvre GARDERE Pierre et l'ouvrier BRAMARIE Paul du dépôt de Bayonne avaient été arrêtés parce que leurs noms figuraient sur une liste d'un groupement communiste.

L'examen de leur situation faite par le Chef de Dépôt allemand de Bayonne, a démontré qu'ils étaient écartés de ce groupement depuis 5 ou 6 ans. Sur la demande de ce fonctionnaire ils ont été libérés le 12 août 1941.

Dans ces conditions; nous ne voyons aucune sanction administrative à prendre à l'égard de ces deux agents.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: CARDON

*Je prie de faire passer ces agents sur la liste d'agents communistes*



Bramarie, Raoul

VII 990

Copie pour M. SUARD  
Ac - Ap pour A

Paris, le 5 juillet 1941

Pa

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES

(Suite à lettre P 5329 du 15.5.41 du Service Central B)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, deux fiches concernant le manoeuvre GANDERE Pierre et l'ouvrier BRAMARIE Raoul, du dépôt de Bayonne, qui, le 26 juin 1941, ont été arrêtés par les autorités allemandes.

L'arrestation de ces agents fait suite à celle de personnes ayant appartenu au parti communiste.

Nous demandons à l'E.B.D. de nous préciser le motif et la durée probable de l'incarcération.

Lors de leur arrestation GANDERE se trouvait en situation de maladie et BRAMARIE en situation de blessé en service.

A ( GANDERE est marié et père de 2 enfants âgés de 14 et 12 ans; sa femme est sans emploi.

BRAMARIE est marié et père de 2 enfants âgés de 14 et 11 ans; sa femme est également sans emploi.

Je serais d'avis d'attribuer à ces deux agents, pendant le temps de leur incarcération, un secours équivalent à la  $\frac{1}{2}$  solde.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

*Signé : Cardoy*

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE

D'ASSURER LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : BRAMARIE *Rapoul*

Grade : unier apisteur monteur

Etablissement (1) : - DEPOT DE BAYONNE

Né le : 5-8-1901. Commissionné le : 4.1.37 (agent VEDM)

Situation de famille (2) : marie - 2 enfants - Hugnette née le 24.10.27

Renée née le 15.2.30. Madame Bramarie ainsi que ses enfants sont  
sans emploi

Absent du (3) 26 juin 1941 au (4) \_\_\_\_\_

Motif de l'absence (5) suite à arrestation par les autorités allemandes des personnes ayant  
appartenu au parti communiste. Arait déjà été incarcéré du 13.2.41 au 16.2.41 par les autorités françaises  
suite à une arrestation générale ayant suivi une distribution de tracts.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) Écritement = 1455.<sup>+</sup>00  
Allocations familiales: 157.00

Observation du service : \_\_\_\_\_

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service Régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F. si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

---

trait mens.	799	1455
premier fixe	99	
ind. de temps	300	
majoré	100	
Residence	157	
all. famil.	157	

VII 900

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : BRAMARIE Raoul

Grade: Ouvrier ajusteur monteur

Etablissement <sup>(1)</sup> Dépôt de Bayonne

Né le : 5. 8. 1901 Commissionné le : 4. 1. 37

Situation de famille <sup>(2)</sup> : Marié - 2 enfants nés le 24. 10. 27 et  
le 15. 2. 30.

Absent du <sup>(3)</sup> : 26 6 41 au <sup>(4)</sup> :

Motif del'absence <sup>(5)</sup> : L'arrestation de Bramarie par les autorites  
allemandes fait suite a celle de personnes ayant appartenu  
au parti communiste.

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> :

Traitement = 145.50  
Allocation familiales = 15.70

Observations du service: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Châlons -sur-Marne-Dépôt de Laroche- Service régional de l' Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) Ils'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

894

VII 2909

Agent incarcéré par les autorités allemandes pour franchissement de la ligne de démarcation sans laissez passer

---

Poussel Fernand manoeuvre D<sup>e</sup> Etampes.

incarcéré le 19. avril 1942

1/4 Solde.

libéré le 31 mai 1942

Sanction: B.A.I

Ft. HM.  
S. N. C. F.  
Région du Sud-Ouest.

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S. N. C. F.  
par les autorités d'occupation.

Nom ..... : **POURCEL**  
 Prénoms ..... : **Fernand**  
 Grade à la S. N. C. F. .... : **Manoeuvre**  
 Résidence de service..... : **Dépôt Stamps**  
 Date d'entrée à la S. N. C. F. .... : **Admis 10-3-19 Réadmis après SM 16-2-25**  
 Date et lieu de naissance..... : **2-2-1905 à Carcassonne**  
 Domicile civil..... : **à Bouray**  
 Situation de famille(1)..... : **Marié sans enfants**  
 Qualités professionnelles..... : **Utilisé au graissage des locomotives élect. et aux fonctions d'aide distributeur au ma-**  
 Services militaires ..... : **Service armé du 10-5-23 au 10-11-24 (gasin**  
 (grade, campagnes, citations, : **10° Bon de chasseurs à pied - soldat 2°**  
 blessures)..... : **classe**  
 Affiliation politique (s'il y a ( .....  
 lieu) .....  
 Date de l'arrestation ..... : **19-4-1942 à Vierzen**  
 Motifs de l'arrestation ..... : **a été trouvé dissimulé sur une Mne élect. par les autorités Allemandes**  
 Condamnation ..... : .....  
 Date, tribunal, motif ..... : .....  
 Éléments de toute nature suscep- ( **L'absence de cet agent utilisé au graissa-**  
 tibles de justifier un recours en ( **ge des locomotives électriques et aux func-**  
 grâce ( **tions d'aide distributeur au magasin crée**  
 ( **une gêne dans cette partie du Service -**  
 Lieu d'internement ..... : **Bourges**  
 Nom du défenseur ..... : .....

(1) Indiquer les dates de naissance des enfants .

---:--

REGION DU SUD-OUEST

4° Arrondissement d'Exploitation (LIMOGES)

CODIFICATION DES EMBRANCHEMENTS DE PLEINE VOIE

Designation des Embranchements	Index mécano- graphi- que	Designation des Embranchements	Index mécano- graphi- que
<u>1° - Embranchements Exploitation</u>			
Sablères de Vierzon-Forges	401	Embranchement des Gadoues	430
Castin-Minoterie	402	M. GERALD, Carrière de pierre	441
Raguin - Four à chaux	403	Carrière de pierre de Pagnac	442
Sté de la Précision moderne	404	Sté Générale des papeteries du Limousin. Fabrique du Moulin de l'Hopital	443
Sté des Ateliers d'Estampage de la Vance	405	Sté Générale des papeteries du Limousin. Fabrique de Grandmont	444
Cie réunie de Fabrique d'engrais	406	Sté de la tuilerie Coopérative	445
Huillard, Fabrique d'extrait de châtaignier	421	Carrières de Jumelières	446
Sté des Papeteries Navarre	422	Sté générale des Papeteries du Limousin	447
Hétier, Fabrique de carton	423	Sté des Carrières d' Exideuil	448
Sté des fours à chaux de Mauprévoir	424	Sté des Tanneries Charen- taises	449
Dumas, Usine à chaux	425	Sté de la Grande Tuilerie de la Rochefoucauld	450
Sté Métallurgique de Dives	426		
Abattoirs de Limoges	427		
Desmarais, Dépôt de Pétrole	428		
Cie Industrielle des Pétroles	429		

Za

5p

DIREC  
DU  
N°  
insin  
-scille  
(1)  
M. T  
as sb  
(3)

Transmis à M. l'Ing<sup>r</sup> CAMT  
ORLEANS

insin  
citats  
-jean  
.S&CI

La fiche de renseignements (en 5 exemplai-  
res) concernant l'incarcération à Bourges  
par les autorités allemandes du manœuvre  
POURCEL Fernand arrêté en gare de Vierzen  
le 19-4-42

Les renseignements manquants vous se-  
ront adressés dès que nous aurons été avi-  
sés de la condamnation infligée à notre a-  
gent .

POURCEL étant en R et G du 18-4-42 au  
4-5-42 inclus je suis d'avis de ne le cen-  
siderer en absence irrégulière s/soldat  
qu'à compter du 5-5-42

Je vous demanderai de bien vouloir me ren-  
seigner .

Etampes le 23 Avril 1942

LE CHEF DE DEPOT .



L. J. V. G.

(1)  
(2)  
(3)  
(4)

Imp. Thiolat Frères, St-Amand (Cher) - 1.000.000 ex. in-8° raisin bulle de 56 cr. - (63.835-4-38)

VII 2908 -zd- 4p  
Transmis à Monsieur le Chef du Service  
Division du Service Général Personnel.  
Division de la Traction.

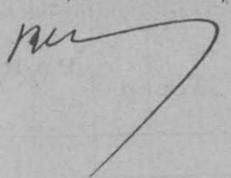
REÇU  
26 AVR. 1942  
SECRET

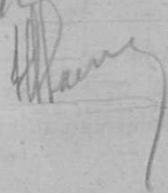
A { Je dis à M. FOURGOUS de nous tenir au courant  
de la suite donnée à cette affaire et de nous adres-  
ser au plus tôt les renseignements d'usage sur la  
B { rénumération de l'intéressé et les ressources de sa  
famille.

C { Je lui prescris de considérer cet agent absent  
sans solde depuis le 19.4.42, date de son arrestation.

Ci-joint, en 4 exemplaires, la fiche de rensei-  
gnements prévue par transmission Pa du 4 mars 1942.

L'INGENIEUR/ C.A.M.T.



Madame Jehanin  
27.4.42  


Paris, le 27 avril 1942

VII 2906

La  
agente incarcérée par  
les autorités allemandes  
3/4. ps

MATÉRIEL  
EXPÉDIE LE  
27 AVRIL 1942  
La  
BUREAU

Transmis à Monsieur le Chef  
de Services Administratifs

à l'occasion de sa libération  
Mme Poulcel, Fernand, du défunt  
et d'après les renseignements  
allemands le 19 avril 1942

Nous vous renseignerons ultérieurement  
sur la situation de famille de cet agent  
et vous ferons toute proposition utile en sa  
faveur.

L'Ingénieur Principal  
à la Division du Service Général  
Signé : DÉTIENNE

Etampes 27/4/42

VII 2906

Z. d.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES SUR LA REMUNERATION  
DU MANOEUVRE POURCEL INCARCERE PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES LE 19/4/42

=====

(suite a v<sup>e</sup> lettre du 25/4/42

Traitement mensuel: 804 f  
Suplt trait.net : 62f  
Indemnité part A : 530f  
unique | part B : 309f

charges de famille: *marie sans enfant*

Les ressources de sa famille sont limitées à ses  
appointements.

*Z d*  
Transmis à M. le Chef du Service U.C.  
Division du 8<sup>e</sup> Régiment - Personnes  
Division de la Section  
Le Chef de dépôt,  
Suite à ma transmission  
du 15 courant.  
Orléans, le 28 avril 1942

INTELLIGENCE DES BARRAGES  
DE NATURAL ET DE LA TRAVAIL

*M. J.*

bc  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS Paris, le 7 mai 1942

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

Pa

REÇU

11 MAI 1942

SECRETARIAT

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

11 MAI 1942

DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
SCEADY BAL DE LA DIRECT

AGENTS INCARCÉRÉS PAR LE CHEF DU SERVICE  
LES AUTORITÉS ALLEMANDES DU MATÉRIEL ET DE LA  
TRACTION  
à MONSIEUR LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

Complément à notre transmission Pa du  
27 avril 1942 .

Le manoeuvre POURCEL, Fernand, du dépôt  
d'Etampes, incarcéré le 19.4.42 par les autorités  
allemandes, est marié; il n'a pas d'enfant et sa  
femme ne travaille pas .

Je serais d'avis de lui attribuer pendant  
la durée de son incarcération un secours égal  
au 1/4 de sa rémunération.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION  
L'ingénieur Principal  
à la Division du Service Général

Approuvé

L. D. D.

11 MAI 1942

VIERZON, le 16 Mai 1942.

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.

ORLEANS

Agents détenus par les autorités  
allemandes

Une démarche faite auprès du Tribunal militaire allemand de Bourges a fait connaître les sanctions ci-après :

POURCEL Fernand du dépôt d'Etampes

6 semaines de prison (du 20.4. au 31.5.42) pour franchissement de la ligne de démarcation sans laissez-passer et passage de lettres.

COULON Georges du dépôt de Vierzon.

6 semaines de prison (du 26.4. au 7 Juin 1942) pour avoir aidé une personne à franchir la ligne de démarcation sans autorisation.

LE CHEF DE DEPOT Ppal,

Copie Dépôt d'Etampes.

*6*  
*6*  
8. S. V. P.

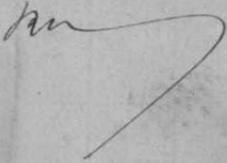
-Zd-

Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T  
Division du Service Général Personnel  
Division de la Traction.

Suite à mes transmissions des 25.4. et  
5.5.42.

Je prescris aux dépôts d'Etampes et de  
Vierzon de faire fournir aux intéressés, à  
leur libération, leurs explications écrites,  
et de me transmettre ces dernières avec leur  
avis.

Orléans le 19 Mai 1942  
L'INGENIEUR/C.A.M.T.



ZD Wampes 16 mai 1942

VII 2906

28  
CX

transmis à M. le Chef du Service H. 6  
Division du St Général - Personnel  
Division de la réaction  
Suite à mes transmissions des 25 et 28.4.42.

Monsieur l'ingénieur CANE orléans

ORLEANS. le 19-5-42 19

Inspecteur Chef d'Arrière (issu de)  
du Matériel et de la Trac.

renseignements demandés par votre lettre

du 19.4.42 'ressources et rémunérations

de monsieur Foucault <sup>à Bourges</sup> inconnu par

les autorités allemandes

(sans solde du 19.4-42)

Veuillez trouver ci après les renseignements que

je vous transmette le Bureau de la Solde,

en me di l'attributoj d'un  
secours - cet agent

	Mandats <sup>1</sup>	Non dû	Reste dû
Appointement . . . . .	856	384	482
Prime indemnité . . . . .	89 <sup>+</sup>		89
diverses variables . . . . .	6		6
indemnité fixe (part A . . . . .	530	212	318
part B . . . . .	309	124	185
appoint précédent . . . . .	3		3
<b>Total A . . . . .</b>	<b>1803</b>	<b>720</b>	<b>1083</b>
Course Ferryman SNEF . . . . .	20		20
so carte Yng . . . . .	8		8
impôt adulaire d'CN . . . . .	113	92	21
appoint mis comant . . . . .	2		2
<b>Total B . . . . .</b>	<b>143</b>	<b>92</b>	<b>51</b>

Nets ordonnance A - B 1660<sup>+</sup> 628 (apaya 1032<sup>+</sup>)

Ressources de la famille: limitées à ses appointements.

Agent marié - sans enfant

DÉPOT D'ÉTAMPES  
Le Chef de Dépôt

Paris, le

Mai 1942

VII. 240 b

**URGENTE**

**SECRÉTARIAT**  
**LES AUTORITÉS ALLEMANDES**

19 MAI 1942  
ARRONDISSEMENT D'ORLÈANS  
SECRETARIAT

M. le Directeur a décidé d'accorder à la femme du manoeuvre **POURCEL Fernand**, du dépôt d'Etampes, pendant la durée de l'incarcération de celui-ci, un secours égal au 1/4 de sa rémunération.

Prière de vouloir bien faire connaître à la 3<sup>e</sup> section B du Sce Général de l'Exploitation à Bordeaux, la date exacte d'incarcération de **POURCEL** et le cas échéant sa date de libération.

**L'INGENIEUR PRINCIPAL**  
**A LA DIVISION DU SCE GENERAL**

Signé: **DÉTIENNE**

MATERIEL ET TRACTION  
14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100  
21 mai 1942

Pa Copie pour la 3<sup>e</sup> Section B du Service Général de l'Exploitation à Bordeaux.

AS. 3

1921

AGENTS NON MOBILISABLES

Nom et prénoms: *PASSAT, André*  
Emploi (spécialité dans l'emploi) *Moteur*  
Établissement d'attache: *dépt. Montluçon*  
Autorisations: *C.R.*

Classe { de recrutement: *1921*  
{ de mobilisation: *1921*  
{ (suivant art. 58)

Situation de famille { Marié  
{ Veuf  
{ Divorcé  
{ Célibataire } Nombre d'enfants vivants: *1*

Situation militaire { (AS / indéterminée  
{ Exempté  
{ Réformé  
{ Sans affectation  
{ Appel différé } *Fascul 70 bis*

OBSERVATIONS

*3e S 107 CFC N° 3034*

VII 290 b

-Zd-

Transmis à M. Le Chef du Service <sup>M.T.</sup> de la Traktion  
Division du Service Général Personne  
Division de la Traktion.

Bossier 161.73 / 05 / 12

Suite à ma transmission du 19.5.42.

Le manoeuvre POURCEL Fernand, du dépôt d'Etampes, qui avait été arrêté par les Autorités allemandes le 19.4.42 a été libéré le 31.5.42.

Dans ses explications écrites au verso, cet agent indique le motif de son arrestation.

Je lui inflige un B.A.I. motif;

Le 19.4.42 a tenté de franchir la ligne de démarcation sans laissez-passer.

Orléans le 9 Juin 1942  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

10 JUIN 1942

*D*

*D'accord sur la sanction -*

*Rh*

*no. 6.42*

*P*

Mutations de Personnel

(secrétaire)

# ANNEXE A L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE

M. Pourcel (prénoms) Fernand (matricule)  
(qualité) ouvreur (résidence) Dépot d'ETAMPES

(30) 000 ex. in-4° carré bulle 56 gr. — Imp. Thiolat Frères, St-Amand (Cher) (60463-7.35)

## EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS REPROCHÉS A L'AGENT

(dater et signer)

Le 19-5-42 vous avez été surpris par les autorités allemandes catchés à l'intérieur d'une machine avec l'intention de franchir la ligne de démarcation.

Veuillez fournir en copie vos explications.

Etampes le 1-6-42

Le Chef de Dépôt

*[Signature]*

Ld

Transmis AMT  
Orléans

suite à votre lettre Ld du 19.5.42  
 Désirant se rendre auprès de parents  
 proches se trouvant en zone libre, cet  
 agent a essayé de franchir en fraude la  
 ligne de démarcation, sans mesurer les conséquences  
 de son acte. Journal est un sujet sérieux (note M<sup>2</sup> du 19/11/41)  
 utilisé au magasin comme flam d'arde distribué  
 où il donne satisfaits. Je suis d'avis  
 de ne lui infliger qu'une punition légère si une  
 sanction doit être prise à son égard.

Votre Degré  
Pourcel Fernand

Etampes le 2 Juin 1942

ETAMPES 3 - 10/11 1942  
Le Chef de Dépôt

*[Signature]*

N° de N° 12169

VII 290 b

MINUTE

Paris, le juin 1942

MATERIEL ET TRACTION  
Pa EXPÉDIÉ LE  
19 JUIN 1942  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

CHIEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à nos transmissions <sup>et lettre</sup> Pa des 27.4 et  
7.5.42.

J'ai l'honneur de vous rendre compte  
de la libération le 31 mai 1942, du manoeuvre  
POURCEL Fernand, du dépôt d'Etampes, incarcéré  
par les autorités allemandes le 19.4.42.

Cet agent a tenté de franchir la ligne  
de démarcation sans laissez-passer.

Je propose de lui infliger un blâme avec  
inscription au dossier.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: DÉTIENNE

*à Louis*

by rue de rivifier se  
voici à Paris sur wazy canter  
nature d'Occident, ce wazy n  
surtout en cas de suite, per son  
reper l'été sur plusieurs tout  
usage pour l'aperté de ce

Signé : A. HERBNER

MINUTE

Paris, le <sup>AC</sup>

VII 290<sup>8</sup>

Pa  
AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES

MATERIEL ET TRACTION  
EXPEDIE LE  
- 2 JUIL 1942  
SECRETARIAT

A.M.T. ORLEANS

Suite à votre transmission Zd du 9.6.42

Il y a lieu, ainsi que vous le proposez, d'infliger un blâme avec inscription au dossier au manoeuvre FOURCEL Fernand, du dépôt d'Etampes qui avait tenté de franchir la ligne de démarcation sans laissez-passer.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SCE GENERAL

Signé : DÉTIENNE

*Challe*

Dévoiance aux agents de la 7<sup>e</sup> section évacués d'Orient pour fiévreux

Ind<sup>te</sup> accordée par la C. P. pour frais d'inhumation d'un mobilisé cotisant mineur d'un cotisant dont le corps est ramené et inhumé de la famille sur autre point que celui où le décès s'est produit

Agents de la C<sup>s</sup> blessés en service et soignés dans des hôpitaux

Ouvriers militaires blessés à l'occasion du travail

Accidents du travail survenus à des militaires du 5<sup>e</sup> Génie sur le Réseau du Midi

Soins médicaux et secours Pharmaceutiques accordés à des agents mobilisés anciens cotisants de la C. P. qui ne touchent aucune solde Compagnie

Vaccination du Personnel

Règlement de maladie des agents mobilisés au cadre de la 7<sup>e</sup> section C. F. C. appartenant aux subdivisions de Bordeaux

Soins médicaux accordés aux agents des services centraux de la C. P. en résidence à Bordeaux

Agents de la Direction de Paris en résidence provisoire sur demande à verser à la C. P.

Agent incarcéré par les Autorités Allemandes

X  
POUZIOUX, Alexandre

auxiliaire - Institut de St Pierre

Incarcéré le 16/17 - 5.44

Rapatrié le 28.5.1945 de Dachau

**RAPPORT DE MONSIEUR MARTINET RENÉ, INSPECTEUR CHEF DE L'ENTRETIEN  
DE ST-PIERRE DES CORPS SUR L'ARRESTATION DE L'OUVRIER AUXILIAIRE  
POUZIoux ALEXANDRE**

**TOURS LE 25 JUILLET 1944**

**LE PRÉSENT RAPPORT REMPLACE UN RAPPORT  
ÉTABLI PRÉCÉDEMMENT ET DISPARU LORS DU BOM-  
BARDEMENT DE TOURS LE 20 MAI 1944.**

**LE 17 MAI 1944 NOUS AVONS ÉTÉ AVISÉS DE  
L'ARRESTATION PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES DE  
L'OUVRIER AUXILIAIRE POUZIoux ALEXANDRE ET DE  
SA FEMME. LE COUPLE A ÉTÉ ARRÊTÉ DANS LA NUIT  
DU 16 AU 17 MAI VERS MINUIT PAR UNE DIZAINE DE  
PERSONNES DONT 4 SE SONT INTRODUITES PAR EFFRA-  
CTION DANS LA MAISON 31 RUE D'AMBOISE.**

**MADAME POUZIoux A ÉTÉ ENMENÉE AUSSITÔT RUE  
GEORGES SAND AUX LOCAUX DE LA POLICE ALLEMANDE  
PUIS EN PRISON À TOURS. ELLE A ENSUITE ASSISTÉ À  
UNE PERQUISITION DANS LA BARAQUE QUE POSSÈDE  
M. POUZIoux PÈRE (AGENT DE L'ENTRETIEN DE TOURS  
EN ACTIVITÉ) À STAVERTIN ET A ÉTÉ RELÂCHÉE LE  
21 JUIN 1944, SA SOEUR QUI VENAIT LUI RENDRE  
VISITE LE 17 MAI A ÉGALEMENT ÉTÉ ARRÊTÉE À CETTE  
DATE ET RELÂCHÉE 3 SEMAINES APRÈS.**

**POUZIoux EMMENÉ À LA PRISON DE TOURS A QUITTÉ  
CETTE DERNIÈRE VILLE DEPUIS LE 26 JUIN 1944 POUR  
UNE DESTINATION INCONNUE.**

**AU COURS D'UNE PERQUISITION FAITE À SON DOMI-  
CILE LA PLUPART DE SES VÊTEMENTS ET SA BICYCLET-  
TE ONT DISPARU.**

**NÉ LE 5 JANVIER 1916 POUZIoux ALEXANDRE, ME-  
NUISIER, ÉTAIT EN SERVICE À L'ENTRETIEN DE STP.  
DEPUIS LE 15 JUIN 1943 ET AVAIT ÉTÉ STYLÉ AU LE-  
VAGE DES WAGONS. ACTIF, SON ADMISSION DANS LE CA-  
DRE PERMANENT AVAIT ÉTÉ PROPOSÉE. IL EST PÈRE D'U-  
NE FILLETTE DE 4 ANS.**

**SA FEMME 24 ANS, MANUTENTIONNAIRE AUX ÉTA-  
BLISSEMENTS MIRAULT NE TRAVAILLE PLUS DEPUIS LE  
20 MAI DATE À LAQUELLE CES ÉTABLISSEMENTS ONT ÉTÉ  
SINISTRÉS**

**AUCUN RENSEIGNEMENT SUR L'ACTIVITÉ DE CET  
AGENT EN DEHORS DU CHEMIN DE FER N'A PU ÊTRE RE-  
QUEILLI PAR NOS SOINS.**

**L'INSPECTEUR  
CHEF DE L'ENTRETIEN :**

*Martinet*

III pe a

-4 p.-

TRANSMIS à

M. le CHEF DU SERVICE  
Matériel & Traction  
DIVISION DU SCe GENERAL  
(PA.1)

Ci-joint, en 4 exempl.  
une fiche de renseigne-  
ments concernant cet auxi-  
liaire.

Le retard apporté dans  
le signalement de cette  
incarcération provient  
de ce que l'entretien de  
St-Pierre ayant été si-  
nistré total, a perdu tous  
ses documents administra-  
tifs. Cet établissement  
régularise au fur et à  
mesure de sa réorganisa-  
tion.

Nous vous tiendrons  
au courant des renseigne-  
ments complémentaires que  
nous pourrions obtenir  
concernant cette arres-  
tation.

TOURS, le 29 JUILLET 1944  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

*M*

MATÉRIEL ET TRACTION
REÇU
31 JUIL. 1944
SECRETARIAT

PA

original au commissaire chef de la

Jean Rouzy  
Chef de Réserve à Foix

arrestation, par autorités d'occupation,  
Conducteur, électricien

Maurette Eim n° 9459/216114 de Foix

le 24.7.44  
le moindre renseignement  
de Maurette et sa fille  
et n'ont pu être remis  
faits dans ce but  
se livrait à aucune

RECEU ET TRANSMIS  
REQO  
31 JUL. 1944  
SECRETARIAT

Le 24.7.44 vers 9<sup>h</sup>30. Un officier des autorités d'occupation,  
accompagné d'un agent de chemin de fer allemand de la  
garde de Foix, s'est présenté au bureau de la Réserve.  
Sitôt arrivé il a demandé ce que faisait le SE Maurette  
et a vérifié si l'adresse qu'il possédait concordait bien avec  
l'adresse exacte de cet agent. Il lui a été répondu que cet  
agent était de repos. Il est reparti aussitôt sans dire  
un seul mot. D'après les renseignements pris auprès  
de Madame Maurette à 12<sup>h</sup> par l'employé du poste; cet  
officier s'est présenté au domicile de Maurette vers 9<sup>h</sup>45.  
Il a demandé à Madame Maurette où se trouvait son mari. Celle-ci  
lui ayant répondu qu'elle l'ignorait il a visité dans la  
pièce de l'appartement sans résultat et est reparti.  
Aucune perquisition n'a été faite au domicile  
de cet agent. Le SE Maurette, étant chez elle  
qui tient un restaurant rue des Chapeliers, a été arrêté  
chez elle vers 12<sup>h</sup>30 et emmené aussitôt. Il a été  
enchaîné à la prison des autorités allemandes et par la suite  
transféré à la prison civile de Foix où il a été gardé

Copie à Am a  
titre d'information

Toulouse le 26.7.44

Chief du C. A. M. T.  
Larus



**MINUTE**

Paris, le Août 1944

PA1  
AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-

3 pjtes

**Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS**

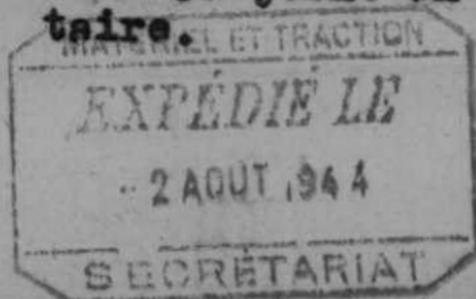
---

L'auxiliaire **POUZDOUX, Alexandre**, de l'entretien de St Pierre a été incarcéré par les autorités allemandes dans la nuit du 16 au 17.5.44.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL**

Signé: LISSACQ



NOM..... POUZIOUX  
PRÉNOMS..... ALEXANDRE  
GRADE À LA SNCF..... OUVRIER AUXILIAIRE  
RÉSIDENCE DE SERVICE..... ENTRETIEN DE STPIERRE DES CORPS  
DATE D'ENTRÉE À LA SNCF..... 15 JUIN 1943  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE..... 5 JANVIER 1916 À POITIERS (VIENNE)  
DOMICILE CIVIL..... 31 RUE D'AMBOISE TOURS  
SITUATION DE FAMILLE(1)..... 1 FILLE 4 ANS  
QUALITÉS PROFESSIONNELLES..... SERVICE NORMAL  
SERVICES MILITAIRES..... DU 15/10/1936 AU 1/10/1938. MOBILISÉ DU  
(GRADE, CAMPAGNES, CITATIONS, 23/3/1939 AU 30/10/1940).  
BLESSURES)  
DATE DE L'ARRESTATION..... NUIT DU 16 AU 17 MAI 1944  
MOTIFS DE L'ARRESTATION..... INCONNUS  
CONDAMNATION..... "  
DATE, TRIBUNAL, MOTIF..... "  
ÉLÉMENTS DE TOUTE NATURE SUSCEP-  
TIBLES DE JUSTIFIER UN RECOURS "  
EN GRÂCE.  
LIEU D'INTERNEMENT..... "  
NOM DU DÉFENSEUR..... "

*avec 3 enfants*

(1) INDICHER LES DATES DE NAISSANCE DES ENFANTS.





BRIVE, le 14 Novembre 1942.

IV.p.

Monsieur L'Ingénieur C.A.M.T.  
BRIVE.

Je viens d'être informé par la police locale de BRIVE que le C.R. BOURG Jules et l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien avaient été mis en état d'arrestation, pour les motifs suivants :

BOURG Jules : A tenté de franchir un barrage de police, le 11-II-42, pour déposer un bouquet sur le monument aux morts, malgré l'interdiction des pouvoirs publics.

PROPILOSKI Lucien : A été pris dans un groupe de manifestants le 11-II-42.

D'après les renseignements obtenus, BOURG, sera interné pour une durée de 3 mois environ et PROPILOSKI pour 15 jours.

Il s'agit d'un internement administratif.

LE CHEF DE DÉPÔT PRINCIPAL

IV.p.

Transmis au Service Général - Abu

A titre de premiers renseignements.  
Le cas de ces 2 agents a été signalé sur la situation 12741 du dépôt de Brive du 14.11.42.  
Nous avons demandé un rapport 12214.

Brive, le 18 novembre 1942  
L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

P  
*Sur l'acte de*  
*19.11.42*  
*Muany*

Am

Brive, 24 Novembre 1942 VII 613

IV-y-

REC U

25 NOV 42

Confidentiel

Secrariat

Division du Service General

- Am -

Compte rendu mensuel de l'activite Communiste et des mesures prises contre elles -

Période du 26 Octobre au 25 novembre

Rien de particulier à signaler en dehors de la découverte de tracts au dépôt de Brive qui a fait l'objet de ma transmission IV-y du 12. 11. 42 d'une lettre adressée au Chef d'arrondissement EX à Couleuvre.

P.  
Prise de connaissance et me rendre aujourdhui las  
présent lettre  
26. 11. 42  
signé Devaud

Par ailleurs le cas de deux agents du dépôt de Brive qui ont fait l'objet d'une mesure d'internement à la suite des manifestations du 11 novembre est à l'examen (démarche à la préfecture en vue de connaître si leur acte est en relation avec un mot d'ordre communiste).

Vous vous renseignerez à ce sujet incessamment.

L'Ingénieur chef d'A.M.T.

signé: Devaud

Remis  
à M. Devaud  
le 26. 11. 42  
10 h 55  
Huy

MINUTE

MATERIEL ET TRAC

VII 613 bc 23.11  
Paris, le nov. 1942

EXPLIQUE L.

26 NOV 1942

PBI

SECRETARIAT

LE CHEF DU SERVICE

DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à  
Monsieur LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation par les autorités françaises, le 11 novembre 1942, du chauffeur de route BOURG Jules et de l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien du dépôt de Brive.

BOURG a été interné pour une durée de 3 mois pour avoir tenté de franchir un barrage de police, pour déposer un bouquet sur le monument aux morts, malgré l'interdiction des pouvoirs publics.

PROPILOSKI a été interné pour une durée de 15 jours pour avoir été pris dans un groupe de manifestants.

Je vous serais obligé de nous faire connaître de quelle manière devront être traités les agents en question.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: DÉTIENNE

*Détienne*

VII 613

Brive, le 28 Novembre 1942

IV-y-  
CONFIDENTIEL

DIVISION DU SERVICE GENERAL (Am)

---

Suite à ma transmission IV-a-135.07 de ce jour du rapport 12214 du Dépôt de Brive relatif à l'internement administratif des agents BOURG et PROPILOSKI du Dépôt de Brive.

J'ai fait effectuer une démarche confidentielle auprès de M. le Préfet de la Corrèze en vue de savoir si la participation des 2 agents visés à la manifestation du 11 Novembre à Brive est en relation avec un mot d'ordre communiste et si les intéressés étaient avant leur acte surveillés par la police comme éléments douteux.

Le commissaire spécial de Tulle n'a pu nous fournir jusqu'ici aucun renseignement précis à ce sujet ; il nous fixera dès que possible sur ce point et je ne manquerai pas de vous tenir au courant. J'ajoute que d'après la presse locale 18 personnes ont fait l'objet d'une mesure d'internement à la suite de cette manifestation.

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION.

P  
20.11.42  
Kury

Jardie en attente  
3/11/42

VII 613  
MATERIEL ET  
29 NOV. 1942

# Rapport de M<sup>(1)</sup>onsieur GOLDFY

S. N. C. F.  
Région du Sud-Ouest

Chef de Dépôt Principal

MATÉRIEL ET TRACTION

sur l'internement administratif du CR BOURG Jules et de l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien.

(Suite à la situation I2741 du 14.II.42 et à la note IV.p. du 17.II. de M. l'Ingénieur C.A.M.T)

N° de N<sup>o</sup> 12214.

10.000 ex. in-4° carré bulle 72 gr. - 522 - Imp. GENET (63687-4-38)

EXPOSÉ PAR L'AUTEUR DU RAPPORT — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (2)

RENVOI OU DÉCISION

A BRIVE, le 18 Novembre 1942

IV-a-135.07 -2p-

Le 14.II.42, dans la matinée, j'ai été informé par la police locale de Brive que le CR BOURG Jules et l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien avaient été mis en état d'arrestation et allaient être dirigés sur un camp d'internement sur l'ordre de M. le Préfet de la Corrèze.

Transmis à la DIVISION DU SERVICE GENERAL (Am)

Cette mesure résulte de la présence de nos 2 agents dans des groupes de manifestants, le 11 courant, à Brive, alors que toute manifestation avait été interdite par les pouvoirs publics.

Suite à ma transmission du 18-11-42 de la note du Dépôt de Brive, du 14-11-42.

Le 11 novembre, BOURG avait terminé son service à 15h45. Les 12 et 13 il a assuré son roulement et, le 14, avant l'heure de sa prise de service, il fut mis en état d'arrestation.

Je vous prie de bien vouloir me confirmer qu'il n'y a pas lieu de suspendre ces 2 agents. Dès leur reprise de service nous leur feront fournir leurs explications écrites et vous soumettrons nos propositions de sanctions, compte tenu de la nature de ces explications.

PROPILOSKI était éloigné du service pour blessure (contusion du testicule gauche). Après une première exemption de service de 5 j. du 7.II.42, il avait obtenu une prolongation de 5 j. du 12.II.42; il fut arrêté le 13.

La Sous-préfecture de Brive m'a fait connaître verbalement que M. le Préfet de la Corrèze avait prononcé l'internement administratif de BOURG et de PROPILOSKI pour une durée respective d'un mois et de 15 jours.

Contrairement aux premiers renseignements recueillis, le CR BOURG a été interné administrativement pour une durée de 1 mois au lieu de 3 mois.

LE CHEF DE DÉPÔT PRINCIPAL,

Brive, le 28-11-1942  
L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

(1) Indiquer les nom et grade (avec résidence) de l'auteur du rapport.

(2) Dater et signer les renseignements complémentaires (avec indication du nom et du grade de l'agent qui les donne).

29/

S.N.C.F.

Paris, le

VII 613  
DEC 1942

REGION DU SUD-OUEST

SERVICES ADMINISTRATIFS

V.R.: PB.1 du 26/11/42

MATERIEL
LEÇU
2 - DEC. 1942
SECRETARIAT

PP

Le Chef des Services  
Administratifs,

à Monsieur le Chef du Service M.T.

Comme suite à votre communication visée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé de considérer comme étant en position d'absence sans solde pendant la durée de leur internement, le chauffeur de route BOURG Jules et l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien, du dépôt de Brive.

M. le Directeur a toutefois remarqué que votre lettre ne comportait pas de renseignements sur la manière de servir de ces agents.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

*Lau*

RA. 7. 12. 42.

Brive, le 7 décembre 1942

CONFIDENTIEL

VII - 613  
RECU  
8 DEC. 1942

SECRETARIAT

Service Général - Am

lv.y.

- Suite à ma lettre Am du 28.11.42 relative à l'internement administratif des agents BOURG & PROPILOSKI, du dépôt de Brive.

A la suite de la démarche faite auprès de lui, le Commissaire spécial de Tulle nous a fait connaître que le service de surveillance ne possède aucun renseignement défavorable sur les 2 agents sus-vizés.

Les condamnations résultent de mesures d'ordre général prises à la suite de la manifestation du 11 novembre dernier.

Nous vous adresserons nos propositions de sanctions dès que les explications écrites des intéressés auront été recueillies.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

**MINUTE**

PARIS le

14.12.42  
décembre 1942

MATERIEL ET TRAVAUX  
**PBARENNE LE**  
16 DEC 1942  
SECRETARIAT

Arrondissement MT à BRIVE ,

Suite à votre lettre IV.y du 28.11.42 et à votre transmission IV.a.135/07 du 28.11.1942 du rapport du Chef de dépôt Principal de Brive du 18.11.42.

M.le Directeur a décidé de considérer le chauffeur deroute BOURG , Jules et l'ouvrier à l'essai PROPILOSKI Lucien du dépôt de Brive comme étant en position d'absence sans solde pendant la durée de leur internement .

Par ailleurs vous voudrez bien nous renseigner sur la manière de servir de ces agents .

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé : DÉTIENNE

193 0.009

10 X 100 16 - 82  
8 X 90 24 -  
2 X 90 19 -  
4 X 50 62 -

82 0.008  
*à l'usage*

VII 613

Brive, le 30 Décembre 1942

Iva 135.07

SERVICE GENERAL  
PBI

2.P.

-AFFAIRE BOURG Jules, CR et PROPILOSKI  
Lucien, OUVRIER à L'ESSAI AU Dt DE BRIVE

(Suite à ma transmission Iva 135.07 du  
28.II.42 du Rt I2 214 du Dt De Brive du 3  
18.II.42 et à votre note PBI du 16.I2.42)

Je vous adresse ci-jointes les explica-  
tions écrites de PROPILOSKI et une note du  
Dépôt de Brive relative à la manière de ser-  
vir de ces deux agents.

Les explications écrites de BOURG  
vous seront adressées dès réception avec  
mes propositions de sanction s'il y a lieu.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T



20 VII 613+

ANNEXE A L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE

M. Propiloski (légalité) ouvrier (résidence) Dépôt Brive

N° de N° 6181

EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS REPROCHÉS A L'AGENT

(dater et signer)

Tous avez été en situation d'absence irrégulière du 12 Novembre au 9 Décembre 1942 inclus.

Veuillez fournir ci-contre vos explications écrites sur cette absence sans autorisation

Brive, le 10 Décembre 1942

Le Chef de Dépôt Principal,



EXPLICATIONS DE L'AGENT

(dater et signer)

Brive le 10-12-42.

Monsieur le Chef de Dépôt principale de Brive

Monsieur le Chef de Dépôt je vous prie de vouloir bien excuser mon absence au travail du 12 Novembre au 9 Décembre. Motivée par des circonstances tout à fait indépendantes de ma volonté. En effet étant convoqué par le notaire Maître Echapasse je me suis rendu chez lui, pour affaires de famille, au moment où un groupe de personnes manifestait; le soir du 11 Novembre vers 18h 30.

Le lendemain matin j'ai été appréhendé par un inspecteur et retenu jusqu'à maintenant dans un centre de séjour surveillé. Je ne connais pas la cause de mon internement.

En m'excusant pour mon absence irrégulière je vous prie de me bien me compter au nombre votre personnel.

Venillel aguer  
rance de mes

L. S. A. B.



DO MALEBLET & DE IV LEVCLION  
T. IAGENIENE CHEE D. VHOIMDI SSEHEM

me vers leuacée le bura for bouapre  
ooumteuacée cette qeuylle nou qafce ut  
dri deale efle ebbece en pant et y fencue  
les tualtes y tenuit au fupre liacé y  
to aoua bue q, satael les infelacées

lre que le jette BB qu SA Jw 1943  
fron V du Selatce Genelst ) sifnat du II em  
M. le Chef du Selatce de I. Exhiofition ( 31 Dec  
de deffer dnt deale efle flanniate qileceue y  
lelle qrepti. Bax cea egeute une leceumtauce  
pélitene de le Decatou de M. le Directeur de  
cualtere BOHELVIX Kereft et YVU Kene an lebe de  
" Blille de aoutou. pren lein satele

" BHEIS LOUE MVBIVGE "  
du Selatce Genelst (Belatce)  
M. le Chef de BHEIS BHEIS qe le  
du Selatce Genelst et YVU Kene an lebe de

Chief de dépôt à appu  
et devues

-86-

Debet de : BHEIS BHEIS

1943-1944

PARIS le

janvier 1943

MINUTE

1 P.S.  
- 9 JANV 1943  
SECRETARIAT

Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

Suite à notre lettre PBI du 25.11.42  
et à votre lettre du 1<sup>er</sup> Déc<sup>br</sup> 1942

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération à compter du 9 décembre 1942 de l'ouvrier PROPILOSKI, Lucien du dépôt de Brive, qui avait été arrêté par les autorités françaises le 12 novembre 1942.

Dans ses explications écrites ci-jointes cet agent indique qu'il ne connaît pas le motif de son incarcération. Je suis d'avis de ne prendre aucune sanction administrative à son égard.

PROPILOSKI assure un bon service. Il n'a jamais manifesté d'opinions politiques.

Nous vous ferons connaître ultérieurement la date de libération du chauffeur de route BOURG, Jules du dépôt de Brive.

1<sup>er</sup> INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: MATHIEU

*à suivre*

VII 613

MAT. 22.1. ACTION  
Janvier 1943  
25 JANV 1943  
SECRETARIAT

MINISTRE

PARIS le

PB1

Arrondissement MT à BRIVE ,

Suite à vos lettres IV.y du 28.11.42 et IV.a 135.07 du 30.12.42 et au rapport du Chef de dépôt Principal de Brive du 18.11.42 votre transmission du 28.11.42

Monsieur le Directeur a décidé de ne prendre aucune sanction administrative à l'égard de l'ouvrier PROPILOSKI, Lucien du dépôt de Brive, pour les faits ayant motivé son incarcération par les autorités françaises.

Prière de nous tenir au courant de la date de libération du chauffeur de route BOURG Jules du dépôt de Brive.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

IV. a. 135.07

Brive 30.1.43 <sup>VII</sup> 613

~~A.M.T Brive.~~

(suite à la lettre PB 1 du 20 janvier dont vous m'avez donné copie le 20)

Je vous informe que le C.R. Bourg Jules a repris son service le 10 janvier 1943. Le Bureau Régional de solde en a été avisé.

Le Chef de Dépôt Principal

~~IV a 135.07~~  
~~Dépôt Brive~~

~~Veuillez joindre les explications écrites de Bourg sous nos nos. 6781.~~

Brive le 3-2-43

IV. a  
2<sup>e</sup> pièce

A.M.T Brive

C. joint les explications  
écrites du CR Bourg Jules

Brive, le 2...  
Le Chef de Dépôt Principal

# ANNEXE A L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE

M. Boury Jules (qualité) Chauffeur route (résidence) Dépôt de Brive

N° de N° 6181

## EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS REPROCHÉS A L'AGENT

(dater et signer)

J'ai eu été en situation d'absence irrégulière du 12 Novembre 1942 au 9 Janvier 1943.

Jeuilleux fournir ci-contre mes explications écrites sur cette absence sans autorisation.

Brive, le 4.2.43.  
Le Chef de Dépôt Principal



## EXPLICATIONS DE L'AGENT

(dater et signer)

M. le Chef de Dépôt 9<sup>al</sup>

Je vous prie d'excuser mon absence du 11 Novembre au 9 Janvier 1943. motivée par les circonstances suivantes :

Le 11 Novembre je me trouvais place Thiers à Brive à proximité de mon logement aux morts. Une manifestation s'est produite.

3 jours plus tard, j'ai été arrêté et interné administrativement pendant la période ci-dessus.

Depuis j'ai repris mon service. je m'attache comme par le passé à assurer un bon service.

Votre agent dévoué  
Boury Jules

Brive le 9.2.1943

MINUTE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DU SUD-OUEST

PARIS le

mv 12.2. 613  
VII  
février 1943

MATERIEL ET TRACTION

PBL

EXPEDIE

16 FEV 1943

SECRETARIAT

Monsieur le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Suite à notre lettre PBL du 25.11.42 et à votre lettre du 1<sup>o</sup> décembre 1942.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération à compter du 9 janvier 1943 du chauffeur de route Bourg Jules du dépôt de Brive arrêté par les autorités françaises le 12 novembre 1942.

Dans ses explications écrites dont copie ci-jointe, cet agent indique dans quelles circonstances e eu lieu son arrestation.

Je suis d'avis de ne prendre aucune sanction administrative à son égard.

Bourg assure un bon service. Il n'a jamais manifesté d'opinions politiques.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

78/11/2

VII le 613  
Paris, le 19 FEV 1943

REGION SUD-OUEST

Services Administratifs  
Pl-No

MATÉRIEL ET TRACTION  
REÇU  
19 FEV. 1943  
SECRETARIAT

*PBI*

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

• Votre lettre PBI du 16 février cou-  
rant concernant M. BOURG, Jules, chauffeur de  
route au dépôt de Brive, arrêté par les Auto-  
rités françaises le 12 Novembre 1942 et relâ-  
ché le 9 Janvier dernier.

J'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir nous renseigner sur la situation de  
famille et les charges de cet agent en nous  
donnant votre avis au sujet de l'attribution  
éventuelle d'un secours à l'intéressé.

LE CHIEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

*Dauy*

*Demande à Brive  
le rec. de feu Bourg  
et Prof. Bache*

MATÉRIEL ET TRACTION  
23 FEV. 1943  
SERVICES ADMINISTRATIFS (SUD-OUEST)

MINUTE

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

PB1 - 1 MARS 1943

Paris: le 1<sup>er</sup> Février 1943

VII 613

Arrond: de Brive

Prière de nous faire ~~connaître~~ <sup>connaître</sup> par retour  
du courrier, la situation de famille (gain  
de la femme et des enfants - le cas échéant)  
et les charges:

- de l'ouvrier Propli loski, Lucien et
  - du chauffeur de route Bourg, Jules
- du dépôt de Brive

Nous faire connaître également votre avis  
au sujet de l'attribution éventuelle d'un secours à ce  
agent.

S. Ing ff al  
Signé: Lacroix

à l'envoi

Tours, le 24 Décembre 1940

Reçu le	
27 JANV 1940	
de	

Reçu le	
25 JANV 1940	

Tm- 506.00/9

L'Ingénieur Principal, Chef des At. de TOURS  
à  
Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction

REPARATION DES TRIPLES  
VALVES

Division du Matériel  
- Ateliers -  
ECHELON I

- 3 listes -

Les derniers examens contradictoires des triples-valves ayant donné lieu à incident, ont été faits les 8 et 22 janvier 1940.

Au cours de ces examens nous avons eu à vérifier 9 triples valves (Liste N° 1 ci-jointe).

Cinq ont donné satisfaction à tous les essais. Après simple nettoyage, 3 ont fonctionné normalement, une (A.R. 80017) était défectueuse par suite de la rupture du tenon de la valve de graduation. Cette rupture résulte de la qualité défectueuse du bronze. La dernière réparation de cette T.V. remonte au 12 Juin 1938 (18 mois).

VII 613

~~A.M.T. BRIVE~~

(Suite à la lettre PB 1 du I.3.43).

L'ouvrier PROPILOSKI Lucien est célibataire sans charges de famille. Je ne suis pas d'avis de lui attribuer un secours.

Le C.R. BOURG Jules est marié et a 3 enfants, âgés de 20- 17 - 13 ans; sa femme ne travaille pas.

Je suis d'avis de lui attribuer un secours.

Le Chef de dépôt principal

*IV.e 131.07*

*transmis au Service Général - P.B.<sup>1</sup>  
- suite à la lettre PB1 du 1.3.43 -  
d'accord avec les propositions  
du Dépôt de Brive*

*Brive le 4 - 3 - 1943*

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

MINUTE

Paris, le 17<sup>613</sup> Mars 1948



PPA

Agents incarcérés  
par les autorités françaises. S<sup>e</sup> Administratifs

Suite à votre lettre du 19.2.48

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
que le chauffeur de route Bourg, Tule du  
dépôt de Bourc est marié, ~~et a 3~~ <sup>est père de</sup> 3 enfants  
âgés de 20, 17, et 13 ans.

La femme n'occupe aucun emploi.

Je ~~propose~~ n'aurais pas d'objection à ce  
que ~~le salaire~~ <sup>le salaire</sup> d'avis de lui attribuer ~~un~~  
de secours soit attribué à cet agent.

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
15 MARS 1948  
SÉCRÉTARIAT

S. Ing. P. ad

Signé : DÉTIENNE

*[Handwritten initials]*

Paris, le 23 mars 1943

Pl. Co

Objet : [illegible]

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
à

Monsieur le Chef du SERVICE du  
MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

[illegible]

Votre lettre PBI du 15 mars courant  
concernant M. BOURG, Jules, chauffeur de  
route au dépôt de Brive interné par les auto-  
rités françaises du 12 novembre 1942 au 9

9 novembre 1943.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que M. le Directeur a décidé d'attribuer un  
secours ordinaire de 1.500 frs à cet agent.

signé : VIEL

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ORIGINAL AU DOSSIER RETRAITEMENT.

[illegible]

[illegible]

Suris : 0

Nom et Prénom : *Fages Lucien*

Affectation : *ouvrier à Béziers et Sangu*

Régime de retraite : *ancien*

Date de	{	naissance :	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>1883</i>
		admission :	<i>17</i>	<i>3</i>	<i>1908</i>
		affiliation :	<i>17</i>	<i>3</i>	<i>1909</i>

Date de la libération de la classe :

Temps à déduire pour grève, congé, s/solde pour convenances personnelles, disponibilité, etc... *AL 17.5.30 Reap 4.12.33*

Date à laquelle l'agent remplit les conditions requises pour l'admission à la retraite : *1<sup>er</sup> novembre 1944*

Arrêts pour maladie au cours des 3 dernières années	{	<i>193</i>
		<i>193</i>
		<i>193</i>

Note de mérite : *13*

Charge de famille :

Date de mise à la retraite indiquée par l'agent :

Proposition du Chef d'Arrondissement :

Décision du Chef du Service : *1<sup>er</sup> Février 1939*

*(lettre du 8.12.38)*

*(Conseil N° 38 du 15.12.38)*

MINUTE

Paris, le Mars 1943

VII 613

613  
P. 13

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
- 2 AVRIL 1943  
SECRETARIAT

Arrondt. de Brive

M. le Directeur a décidé d'attribuer  
un <sup>ordinaire</sup> secours de 1500 frs au chauffeur de route  
Bourg, Jules, du dépôt de Brive, pour la période  
afférent à la durée de son incarcération par  
les autorités <sup>allemandes</sup> du 12 Nov<sup>bre</sup> 1942  
au 9 Janvier 1943.  
Ce secours sera fait par le dépôt  
de Brive au moyen de mode de paiement  
(Avis Matériel et Traction n° 30 du 2.3.42)

S. Ingff<sup>al</sup>

Copié pour Ben  
Paris le 7 Avril 1943  
L'Ingénieur Principal  
à la Division du Service Général  
Signé: Lacroix

Signé: DÉTIENNE  
MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
- 7 AVR 1943

27

A.M.T. BRIVE

La note PBI ci-jointe du 2 courant fait état d'un Avis MT N° 30 du 25.3.42.

Nous possédons bien un Exbis MT 30 du 25.3.41, mais il a été abrogé par l'Avis MT 25 du 24.7.42.

Par ailleurs, les Avis MT 30 et 25 autorisant le Chef de dépôt de Brive à émettre des bons de paiement à concurrence de 1000 frs.

Si l'Avis MT 25 est bien celui qui est actuellement en vigueur, nous demandons que l'A.M.T. émette le bon de 1500 frs au bénéfice du CR BOURG Jules, à moins que vous ne nous prescriviez d'établir 2 bons formant la somme précitée.

LE CHEF DE DEPOT PRINCIPAL

*10/4 - Transmis à PBI  
(Aut. à voter n° 2/4/43)  
Vous établissez un bon de 1500 frs au bénéfice de Charaffon de Bourg Jules de Brive le 7. avril 1943*

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction.*



SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

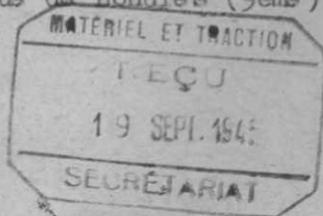
1ère Division

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Tél. TRI. 91-73

Réf. Pm n° 1649/D.P.

PARIS, le 18 Septembre 1945.  
8, rue de Londres (9ème)



Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du SUD-OUEST,

La Direction Sud-Ouest nous signale la rentrée  
de M. PROPILOSKI, François, ouvrier au dépôt de Brive,  
qui était interné à Dachau.

Nous ne trouvons pas d'agent de ce nom dans  
notre fichier des agents déportés.

Par contre, dans le fichier des travailleurs  
en Allemagne, nous trouvons PROPILOSKI, Lucien, né le  
20.5.20, Ouvrier au Dépôt de Brive.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien  
me faire connaître s'il s'agit du même agent et de me  
faire parvenir la fiche de renseignements d'usage con-  
cernant l'intéressé.

/ Le Chef de Section,

Service Central  
du Personnel

MINUTE

Paris, le 18 septembre 1945  
8, rue de Londres, 9<sup>e</sup>

-----  
1ère Division  
Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils  
-----

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du Sud-Ouest

Tél TRI. 91-73

-----  
Réf: Pm n° 1649/DP.

La Direction Sud-Ouest nous signale la rentrée de M. PROPILOSKI, François, ouvrier au dépôt de Brive qui était interné à DACHAU.

Nous ne trouvons pas d'agent de ce nom dans notre fichier des agents déportés.

Par contre, dans le fichier des travailleurs en Allemagne, nous trouvons PROBILOSKI, Lucien, né le 20.5.20, ouvrier au dépôt de Brive.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître s'il s'agit du même agent et de me faire parvenir la fiche de renseignements d'usage concernant l'intéressé.

Pr Le Chef de Section.

-----  
PA4 Copie pour AMT de Brive,

avec prière de nous renseigner, il s'agit vraisemblablement de l'ouvrier PROPILOSKI, du dépôt de Brive absent sans autorisation depuis le 14.6.1944, arrêté par les Allemands alors qu'il était dans le maquis, déporté en Allemagne et rapatrié du Camp de DACHAU le 14 mai 1945. Dans ces conditions nous adresser, dès que possible, en 3 exemplaires la fiche d'usage concernant les agents incarcérés par les Allemands.

Paris, le 18 septembre 1945

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé: PESEZ



RÉPARTITION par GROUPE et RÉCAPITULATION des DÉPENSES de la C<sup>de</sup> N° 12

N° de N° 13.333 A

40/38528 - HERMIEU-PARIS - 3-41

Groupe Clients	Main-d'œuvre brute	Divers	Déplacements	Frais de groupe	Matières	Frais de Magasins Centraux	Totaux Généraux
A					6.533,4	564,7	7.098,1
B					3.775,	528,5	4.303,5
C					1.500,	210,	1.710,
D	236,				1.500,	210,	1.710,
E					2.000,	280,	2.280,
F					2.367,5	331,4	2.698,9
G					151,3	21,2	172,5
H	236,			81,1	6.875,7	962,3	8.153,1
I					1.070,8	149,9	1.220,7
J					8.795,	1.231,3	10.026,3
K	2.031,4						
L					1.500,	210,	3.741,4
M					2.910,2	407,4	3.317,6
N					3.412,9	477,8	3.890,7
O							
P	3.301,1			1.134,8	25,1	3,5	4.464,5
Q					138,4		138,4
R							
S					868,7	121,6	990,3
T							
U							
V							
W							
DÉPENSES de la C <sup>de</sup>	5.568,5			1.213,92	5.555,2	3.247,	35.586,6

Nom : PROPILOSKIPrénoms : LucienGrade à la SNCF : OuvrierRésidence de service : Dépôt de BriveDate d'entrée à la SNCF : 1.10.1937 -(apprenti)-Parti aux Chantiers de Jeunesse  
le 20.3.41 - Réadmis le 7.1.42Date et lieu de naissance : 18.5.1920 à BriveDomicile civil : Aux Tilleuls - Brive.Situation de famille : Célibataire.Qualités professionnelles : Service normal.Services militaires : -  
(Grades-campagnes-citations-blessures)Affiliation politique(s'il y a lieu) : -Date de l'arrestation : 23.10.43Motifs de l'arrestation : Réfractaire au STO-désigné pour partir en Allemagne le 19.1.43 n'est pas parti. travailleurCondamnation : -Date, tribunal, motif : -Éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en grâceLieu d'internement : Camp de DACHAU - Allemagne

Rapatrié le 15.5.1945.

Brive, le 26.9.45  
LE CHEF DE DÉPÔT.

Service Central  
du Personnel

Paris, le 18 septembre 1945  
8, rue de Londres, 9<sup>e</sup>

lère Division  
Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du Sud-Ouest

Tél TRI. 91-73

Réf: Pm n° 1649/DP.

La Direction Sud-Ouest nous signale la rentrée  
de M. PROPILOSKI, François, ouvrier au dépôt de Brive  
qui était interné à DACHAU.

Nous ne trouvons pas d'agent de ce nom dans notre  
fichier des agents déportés.

Par contre, dans le fichier des travailleurs  
en Allemagne, nous trouvons PROPILOSKI, Lucien, né  
le 20.5.20, ouvrier au dépôt de Brive.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me  
faire connaître s'il s'agit du même agent et de me faire  
parvenir la fiche de renseignements d'usage concernant  
l'intéressé.

Pr Le Chef de Section.

PA4 Copie pour AMT de Brive,

avec prière de nous renseigner, il s'agit vraisembla-  
blement de l'ouvrier PROPILOSKI, du dépôt de Brive,  
absent sans autorisation depuis le 14.6.1944, arrêté  
par les Allemands alors qu'il était dans le maquis,  
déporté en Allemagne et rapatrié du Camp de DACHAU  
le 14 mai 1945. Dans ces conditions nous adresser, dès  
que possible, en 3 exemplaires la fiche d'usage concer-  
nant les agents incarcérés par les Allemands.

Paris, le 22 septembre 1945

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*AMO Brive*  
*ce faire 4 et*  
*de la fiche renseignements*

*14/9 18.1.42*  
*Division du Service Général*  
*PA 4*  
*Il s'agit de l'ouvrier*  
*Propiloski*  
*arrivé au dépôt de Brive*  
*Mme.*  
*Si pour la fiche*  
*demandée en trois exemplaires*

*Brive le 29/9/45*  
*L'ingénieur en chef d'Armoises*  
*du Matériel et de la Traction*

Brive, le 29.9.1945  
Le Chef de Dépôt

*[Signature]*

*[Signature]*

S.N.C.F.  
Région du Sud Ouest

DEPART. TR. PRIX DE REVIENT - COMMANDE N°

14

OBJET DE LA COMMANDE :

Matériel et Traction  
N° de Nre 13.313

Libellé du travail exécuté  
Etablissement intéressé

Timbre de facturation

Compte débiteur 3.24.2.I.

**FACTURE**  
31 MARS 1943  
ATELIERS DE PERIGUEUX

Manutentions communes à plusieurs groupes

Conduite, consommation, entretien des engins de levage et de manutentions communes à plusieurs groupes.

Date de livraison ..... Ateliers: .....

Temps passé : Ouvriers ..... Apprentis .....

MAIN D'OEUVRE

Designation des dépenses	Taux Horaire	Montant	MATIERES	CREDITS ATELIER
1° Main-d'oeuvre directe	16	46.589,6	Utilisées: 450,8	Main d'oeuvre et matières nettes
Divers			à réduire:	
Déplacement			Vieilles matières:	
Total		46.589,6	450,8	44.300,4
2° Frais indirects :				Observations
- de groupe :		3.508,4		
- d'atelier :				
Taxe à la production				
Frais de magasins centraux % :			105,6	
Transports réels :				
Totaux		50.138,3	860,4	
Total du prix de revient atelier.....			50.998,4	
Frais généraux des Ateliers régionaux.....				
Total Général				
Charges de retraites:				

Le Chef de Bureau

L'Ingénieur  
Chef des Ateliers

S.N.C.F.  
MT - SU

**MINUTE**

Paris, le

Lg 9-10

octobre 1945

RECEVÉ  
P. J. EXPÉDIE LE  
10 OCT 1945  
SECRETARIAT

Monsieur le Chef de la Section  
des Prisonniers et Déportés Civils  
8 rue de Londres  
PARIS 9<sup>e</sup>

(Suite à votre lettre Pm n° 1649/DP du 18-9-45)

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que nous n'avons qu'un agent du nom de  
PROPILOSKI. Cet agent, prénommé Lucien est  
ouvrier au dépôt de Brive; né le 18 mai 1920,  
il a été rapatrié le 15-5-45 de Dachau.

Ci-joint la fiche d'usage établie pour  
les agents déportés en Allemagne.

LE CHIEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL.

Signé : PESEZ

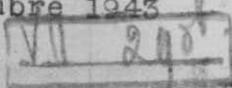
*1 p. f. Copie pour les services administratifs*

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPÉDIE LE  
13 OCT 1945

9.10.45



VIERZON, le 3 Septembre 1943



Arrondissement M.&.T.

ORLEANS

Arrestation par les autorités d'occupation de  
l'auxiliaire manoeuvre PRUVOST Jacques

(Complément à ma note en date du 19.8.1943)

L'auxiliaire manoeuvre PRUVOST Jacques arrêté par les autorités allemandes le 2 août 1943 a été enrôlé dans l'organisation Todt. Son adresse est :

Firme KARL EPPLE

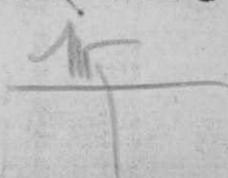
PLOEMEUR (Morbihan)

LE CHEF DE DEPOT,

*Wey*  
Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T.  
Division du Service Général Personnel

Suite à ma transmission du 22.8.43 d'une note  
du 19 du dépôt de Vierzon.

Orléans le 7 Septembre 1943  
L'INGEIEUR C.A.M. E



AC 14/9/11 280  
Paris, le 14 Sept. 1943

# MINUTE

PBI  
AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES



Monsieur le Chef des Services  
ADMINISTRATIFS

-----

- Suite à notre transmission PBI du  
28.8.43 -

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ouvrier manoeuvre auxiliaire PRUVOST, Jacques, du dépôt de Vierzon, arrêté par les Autorités Allemandes, le 2 Août 1943, a été enrolé dans l'organisation Todt. Son adresse est:

Firme Karl Epple

Pleumeur (Morbihan)

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

S.N.C.F. ME-80 . . . . . DH 12.10.44

-----  
PA<sup>1</sup> Paris, le octobre 1944

MINUTE

Services Administratifs .

- AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES -
- Suite à notre lettre PB<sup>1</sup> du 28.8.43 -

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération à compter du 11 septembre 1944 de l'auxiliaire PRIVOST, Jacques, du dépôt de Vierzon, arrêté par les Allemands le 2 août 1943 .

Cet agent a été maintenu dans les cadres du personnel .

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

MATERIEL ET TRACTION  
EXTÉRIÈRE  
17 OCT 1944  
SECRETARIAT

**MINUTE**

Paris, le

AOÛT 1943

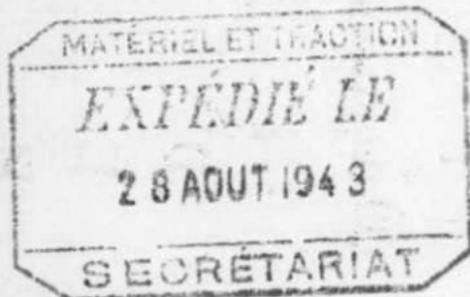
VI 290

PB1  
3pjtes

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

Le manoeuvre auxiliaire PRUVOST, Jacques, du Dépôt de Vierzon a été incarcéré par les autorités allemandes le 2 août 1943.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire concernant cet agent.



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

S.N.C.I.  
Région du Sud-Ouest

enseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.I.  
par les autorités d'occupation.

-----

Nom ..... : PREVOST

Prénoms ..... : Jacques

Grade à la S.N.C.I. .... : Manoeuvre auxiliaire

Résidence de service ..... : Dépôt de Vierzon

Date d'entrée à la S.N.C.I. : 21. 4. 1943

Date et lieu de naissance ... : 1. 2. 1915 à Malo-les-Bains (Nord)

Domicile civil ..... : Rue Denis Papin à Vierzon

Situation de famille (1) .... : Marié - 1 enfant 2 ans

Qualités professionnelles ... : Bonnes

Services militaires ..... : Néant - Exempté

(grade, campagnes, citations, :  
blessures) ..... :

Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... : Néant

Date de 1<sup>re</sup> arrestation ..... : 2 août 1943

Condamnation ..... : Rupture de contrat avec l'organisation Todt

Motifs de l'arrestation ..... :  
{  
{  
{

Date, tribunal, motif ..... : .....

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... : {  
{  
{

Lieu d'internement ..... : Prison militaire de Bourges

Nom du défenseur ..... : .....

VIERZON, le 19.8.1943

LE CHEF DE DEPOT,

*[Signature]*

1)  
(indiquer les dates de naissance des enfants)

VIERZON, le 19 Aout 1943.

Arrondissement E. & T.

ORLEANS

MATERIEL ET TRACTION

REÇU  
22 AOUT 1943

SECRET

Arrestation du manoeuvre PRUVOST

Le 2 août 1943 le manoeuvre auxiliaire PRUVOST Jacques était arrêté par la police française.

Des renseignements recueillis il résultait que son arrestation était demandée par le service du travail obligatoire.

Par la suite nous apprenions qu'en définitive, PRUVOST était arrêté à la demande des autorités d'occupation pour avoir rompu son contrat alors qu'il travaillait sur les côtes à la suite d'une réquisition pour l'organisation Todt.

Lorsque nous avons embauché cet auxiliaire il était utilisé par la police française en qualité de garde auxiliaire. Il était porteur d'un certificat attestant qu'il était libre de tout engagement.

Nous vous tiendrons au courant du suivi.

*4*  
*la*  
*Crépuscule*  
*à M. le Chef du Service Personnel*  
*Don du St. Général.*  
*Vous vous tiendrez au courant de la suite qui sera donnée à l'arrestation de cet agent.*  
*Orléans, 21-8-43.*  
*L'Ingénieur B. A. H. G.*

LE CHEF DE DEPOT,

*Todt*

Agent arrêté par les autorités Allemandes  
pour communisme

Puech, Paul

arrêté le 29.7.1942

Exécuté le 21.9.1942

B.

S.N.C.F.

Paris, le 2 Mars 1945.

8, Rue de Londres (9ème)

Service Central  
du Personnel

Bureau des Prisonniers  
et Déportés Civils

Tél. TRI.91-73

Réf.P.C.43.544

M.le Chef de Service

du Matériel et de la Traction

de la Région du SUD-OUEST

REÇU  
- 3 MAR 1945

J'ai l'honneur de vous prier de  
vouloir bien me faire parvenir la fiche  
de renseignements d'usage concernant  
M. PUECH Paul, Elève-mécanicien à  
BORDEAUX, arrêté par les Allemands le  
29 Juillet 1942 et exécuté le 21 Septem-  
bre de la même année.

Le Chef du Bureau,

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
- 8 MARS 1945

PA'

*Copie four AMT de Bordeaux  
avec pièce de nous adresser d'urgence, en  
nos affaires, la fiche réglementaire fournie  
pour les agents incarcérés par les allemands  
pour être mécanicien Puech Paul au  
dépôt de Bordeaux*

*Paris, le 8 Mars 1945*

*Le Chef de Br.*

Signé : LACROIX

27/21  
S.N.C.F.

Bordeaux, le 13 Mars 1945

Région du Sud-Ouest  
Matériel et Traction  
5ème Arrondissement



Vp. Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction  
(Division du Service Général)

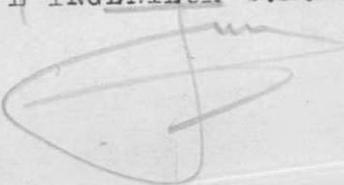
- 4 pièces -

- PAI -

suite à votre transmission PAI du  
8 mars 1945

Ci-joint, en 4 exemplaires, la fiche  
de renseignements réglementaires, concernant  
l'élève mécanicien PUECH, Paul du dépôt de  
Bordeaux-St-Jean arrêté par les allemands le  
28.7.42 et fusillé à titre de représailles  
le 21.9.42

L'INGENIEUR C.A.M.T. ,



27/ 5 S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

Nom ..... FUCH,  
 Prénoms ..... Paul  
 Grade à la S.N.C.F. .... élève mécanicien Dt. de B.J.  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 24.7.34  
 Date de commissionnement ..... 24.7.35  
 Date et lieu de naissance ..... 21.8.1911 à Conques (Aude)  
 Domicile civil ..... 125, Rue des Terres-de-Bordeaux  
 Situation de famille (âge des enfants) ..... marié un enfant né le 23.11.36  
 Qualités professionnelles ..... non agent noté J  
 Services militaires  
 (grade, campagnes, citations, blessures) .....  
 Affiliation politique (s'il y a lieu) .....  
 Date de l'arrestation ..... 8 juil et 1942  
 Motifs de l'arrestation ..... activité com. unite et recel  
 Circonstances de l'arrestation ..... de l'Allemand  
 Eléments de toute nature susceptibles  
 de justifier un recours en grâce ..... arrêté à son arrivée en gare  
 de B.J. par tr. 5200 qu'il assurait  
 comme chauffeur  
 Lieu d'internement ..... Port du H0 quartier allemand  
 Nom du défenseur .....  
 Une perquisition a-t-elle été effectuée  
 au domicile de l'agent ? ..... oui  
 Par qui l'arrestation a-t-elle été opérée ?  
 (gendarmerie ou police (allemande ou française) ..... police allemande  
 Traitement de l'agent ) éléments fixes  
 ( allocations fa-  
 miliales et salaire unique  
 Ressources de la famille ..... 2186 b

Marié le 21.9.42 à titre de représailles  
 les. L'acte de décès a été dressé par le Maire de Bordeaux  
 Néant femme arrêtée par les  
 allemands enfant élevé par les  
 grands-parents.

MINUTE

ANNÉE 1945 No 19.3  
EXPIRE LE  
Paris, le 22 MARS 1945

Pal

Monsieur LE CHAUFFEUR Bureau  
des Prisonniers et Déportés  
Civils  
8, rue de Londres  
Paris IXème

(Suite à votre lettre P.C 43.544 du  
2.3.45)

J'ai l'honneur de vous adresser en double  
exemplaire la fiche réglementaire prévue pour  
les agents arrêtés par les Allemands, pour  
l'élève mécanicien PUECH, Paul du dépôt de  
Bordeaux, fusillé par les Allemands le 21 sep-  
tembre 1942.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

MATÉRIEL ET TRACIER  
EXPÉDIÉ LE  
26 MARS 1945  
SECRETARIAT

Signé : PESSE

MT -S.O.

Copie pour les Services Administratifs.  
Ci-joint un exemplaire de la fiche réglemen-  
taire.

Paris, le 22 mars 1945  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESSE

Quercy Eugène

Poste de Pessac

classé à Chabosseau

QUINIOU

Affaire classée à

Masseran

Quintard, Pierre

Classe à Rousseau Gustave

Agent incarcéré par les autorités allemandes  
comme otage (12 mai 1942)

---

Luintard Pierre mécanicien de route St. Portiers  
incarcéré le 30.4.42  
libéré le 11.5.42

Chabrier

VII 2906

~~ADM~~

Communiqué ci-joint avec pièce  
de me mettre à même de renseigner  
M. le Chef de la Division de la  
Traction (suite à son annotation sur pièce  
ci-jointe)

Le Chef de Bureau principal  
de la Division de la Traction

13-5-42

H. Duchesne

Poitiers le 5 Mai 1942

VII 2902

Division de la Traction (Classement)		Pièce N°
N° d'ordre: 161.73/05 12		

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.  
à TOURS.

Je vous adresse ci-joint une déclaration du mécanicien Quintard qui a été détenu au camp de Rouillé du 1<sup>er</sup> au 3 Mai. Cet agent s'est remis à notre disposition le 4 Mai.

Ainsi que je vous l'ai signalé, son arrestation a été opérée par la Police française d'après les indications de la Police allemande. Elle a été précédée d'une perquisition domiciliaire qui n'a donné aucun résultat. En raison de ses antécédents politiques et de son inscription au groupe communiste qu'il a quitté il y a plusieurs années, Quintard figurait sur une liste établie par les allemands.

Son arrestation ainsi que celle d'une trentaine d'habitants de la ville de Poitiers est le résultat de l'exécution de mesures préventives dans le but de permettre à la Police allemande de disposer d'otages en cas de manifestations le 1<sup>er</sup> Mai.

Lors de son arrestation et au cours de l'interrogatoire qu'il a subi pendant sa détention, la police n'a établi aucun motif justifiant son arrestation.

De mon côté j'ai constaté que Quintard était calme dans son service et qu'il ne se livrait à aucune propagande, soit dans le dépôt, soit à l'extérieur.

A { Je pense qu'il n'y a pas lieu d'établir et de vous transmettre les fiches prescrites par la lettre P 7214 du 25/2/42 de M. le Directeur qui a fait l'objet de votre lettre III Pe 161.73/05 du 6/3/42.

Je vous demande de nous faire connaître dans quelle situation nous devons considérer Quintard les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 Mai (en absence, congé régulier, congé exceptionnel avec ou sans solde), mais étant donné les circonstances de son arrestation, je propose que les 3 jours d'absence soient considérés comme 3 jours de congé exceptionnel et avec solde.

Le chef de dépôt

III-p.

Transmis à  
DIVISION DE LA TRACTION.

(Suite à notre annotation sur I2.74I du 3 courant).

Etant donné qu'il ressort nettement du rapport ci-dessus qu'il ne s'agit que de mesures simplement préventives et que de plus aucun motif n'a été retenu justifiant la détention de notre agent, je dis au dépôt de Poitiers d'imputer les 3 jours d'absence sur le congé régulier de l'intéressé et lui confirme A.

TOURS, le 6 Mai 1942.  
L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.

*8 MAI 1942*  
*D'accord avec*  
*L.A.M.T.*  
*8.5.42*

Monsieur le Chef de Depot

VII 2906 51

J'ai l'honneur de vous signaler les conditions de mon absence du Depot.

Arrivé le 29 avril au train 6839 j'étais mis en Repos. le 30 avril. Ce jour je travaillais dans mon jardin lorsqu vers 17<sup>h</sup>30 l'on est venue ~~pour~~ me chercher pour m'amener a mon domicile ou a ce lieu une perquisition des polices Allemande et Française qui n'a rien découvert de suspect, a la suite ces mêmes polices m'ont invité a les suivre au commissariat sans me donner de motifs.

Arrivé a celui-ci vers 19<sup>h</sup>30 (a partir de ce moment je n'ai plus eu a faire qu'avec la police Française) l'on me fit monter en car avec 26 habitants de Poitiers ou nous sommes resté jusqu'a environ 21<sup>h</sup>45 puis nous fumes dirigé sur le camp de rétention administratif de Rouille ou nous sommes arrivé vers 22<sup>h</sup>30. Après les formalités administratives complies nous nous sommes couchés dans le lieu désigné. Le 1<sup>er</sup> Mai nous avons vécu la vie du camp. le 2 Mai a 10<sup>h</sup>45 j. fus appelé pour être interrogé par la police, elle-ci me demanda mes idées politiques et en particulier si j'appartenais au Parti Communiste, sur ma réponse négative a laquelle j'apportais des faits précis, la date de ma remission au dit Parti qui s'est transformée par la suite en exclusion prononcée

par le comité central de ce parti. —

L'on me demanda en outre des précisions sur les mandats de délégué que j'ai obtenu depuis 1929.

Après avoir fait observer que cette fonction était strictement légale parague reconnue en droit par la législation en vigueur dans le pays et par les Russes et plus tard par la SNCF dans la Convention collective, je ne pensais pas au cours des entretiens soit avec M<sup>r</sup> le Directeur, soit avec M<sup>r</sup> les Ingénieurs par qui j'ai été reçu avoir apportés des points de vues politiques mais bien les réclamations émanant de mes mandants qui d'ailleurs n'avaient certainement pas tous les mêmes idées politiques. mais les mêmes au point de vue travail et civitisation.

De même j'ai expliqué les raisons morales qui m'ont dicté ma lettre de démission de délégué à la Sécurité. — Cet interrogatoire fini vers 10<sup>h</sup> j'ai vu la vie du camp la soirée du 3 mai, la journée du 3 Mai et la matinée du 4 Mai où je fus appelé vers 10<sup>h</sup> pour m'annoncer ma libération qui était un fait accompli à 10<sup>h</sup> 40

Je suis rentré à Poitiers par un moyen de fortune à 14.15 après une visite à ma famille je suis allé au Depot vers 16<sup>h</sup> pour me faire porter entrant —

J'ignore encore pour quels motifs ont été prises ces décisions  
Poitiers le 5 Mai 1942 - Quintard  
Quintard Pierre, Mécanicien de Route, Depot de Poitiers

Renseignements à fournir en cas d'arrestation  
d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités  
d'occupation

Nom : QUINTARD

Prénoms : Pierre

Grade à la S.N.C.F. : mécanicien de route

Résidence de service : dépôt de Poitiers

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 21 mai 1920

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1897 à Coutras(Gironde)

Domicile civil : Poitiers

Situation de famille

Qualités professionnelles

Services militaires  
(grades, campagnes, citations,  
blessures)

Affiliation politique (s'il  
y a lieu)

Date de l'arrestation : 30 avril 1942- libéré le 4.5.42

Motifs de l'arrestation : Ci-joint copie d'une lettre remise  
par cet agent lors de sa reprise de  
service le 4.5.42

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature  
susceptibles de justifier un  
recours en grâce

Lieu d'internement : Camp de Rouillé

Nom du défenseur

Pa

2 p. 1/2

Paris, le 21 mai 1942

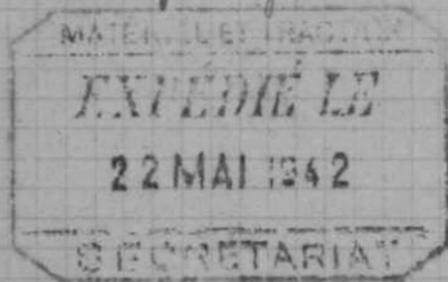
VII 290<sup>b</sup>

Transmis aux <sup>Sec.</sup> Administratifs

Ci-joint une fiche concernant le mécanicien de route Quintard, Pierre du dépôt de Poitiers qui a été <sup>avisé</sup> le 30.4.42 par les autorités françaises sur les ordres des autorités allemandes.

Cet agent libéré le 1<sup>er</sup> mai 1942, a repris son service. Son absence a été imputée sur son congé régulier.

L. Lug. ff. ad



SIÈGE : DÉTIENNE

Raimbault Pierre

classé à Cottard Yollerand, Jean

Rabier Joseph

dépôt Limoges

classé à Herminet

Agent incarcéré par les autorités Allemandes pour  
détention d'un fusil de chasse

Ramon Alfred chauffeur de rd St. Bourdeaux L<sup>e</sup> Jean  
incarcéré le 28 - 10 - 1941  
secours de 1000frs en décembre - Interné au Fort du Hâ  
3/4 solde + A.F. libéré le 25 - 12 - 1941

Aucune sanction administrative

VII 2906

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : Ramon, Alfred

Grade: Chauffeur de route, St Bordeaux St Jean

Etablissement H. E. 475

Né le : 26 Mai 1895 Commissionné le : 29.7.1922

Situation de famille : Marie, 6 enfants

nés le 27.7.1921 - 31.10.1923 - 7.12.1925 - 5.9.1930 -  
10.7.1935 - 6.10.1939

Le fils aîné est employé comme aux<sup>re</sup> à l'Equipe des lignes  
de Bordeaux, son gain mensuel moyen est de 1000<sup>f</sup>

Absent du <sup>(3)</sup> : 22.10.1941 au <sup>(4)</sup> :

Motif del'absence <sup>(5)</sup> : Arreté par les autorité occupants pour  
détention d'un fusil de chasse.

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> :

Éléments fixes : 1750  
allocations familiales : 950<sup>f</sup>

Observations du service: \_\_\_\_\_

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Châlons -sur-Marne-Dépôt de Laroche- Service régional de l' Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) Ils'agit de l'absence domant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

VII 240<sup>b</sup>

Nom et prénoms RAMON Alfred

Grade : chauffeur de route

Etablissement : Dépôt de BORDEAUX.ST.JEAN

Né le : 26 Mai 1895

Commissionné le 29 Juillet 1922

Situation de famille (2) Marié - six enfants nés le 27 Juillet 1921 -

31 Octobre 1923, 7 Décembre 1926, 5 Septembre 1930, 10 Juillet 1935, 6 Octobre 1939

Le fils aîné est employé comme auxiliaire à l'Equipe des Lignes de BORDEAUX  
son gain mensuel moyen est de 1000 Frs.

Absent du (3) 22 Octobre 1941 au (4)

Motif de l'absence : Arrêté par les autorités occupantes pour détention  
d'un fusil de chasse.

Rémunération mensuelle de l'agent (5)

Traitement annuel : 12.300 Frs

Allocations familiales (

Eléments pas. 9.000 Frs

et salaire unique (

) 11.400 F

OBSERVATIONS DU SERVICE

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Chalons S/Marne - Dépôt de Laroche  
Service Régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux -
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire ;  
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge  
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi
- (3) Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas  
d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la SNCF, si une  
suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.....

- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et d'autre part l'ensemble de ces dernières allocations.

25/19133 BORDEAUX, le 31 octobre 1941

S.N.C.F.

Région du sud-Ouest

MATERIEL ET TRACTION

5ème Arrondissement

Vp.

VII 2906

Monsieur L'INSPECTEUR PRINCIPAL  
chargé du Service Général (Personnel)

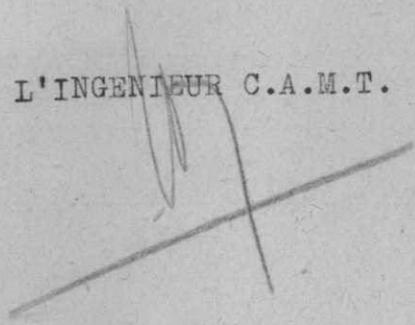
-----

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLE-  
MANDES -

Suite à ma transmission Vp. du 23-10-1941 .

Ci-joint la fiche, prévue par votre trans -  
mission pa. du 27-5-1941, pour le chauffeur de  
route RAMON Alfred du dépôt de BORDEAUX-ST-JEAN  
arrêté le 22-10-1941 par les Autorités alle-  
mandes .

L'INGENIEUR C.A.M.T.



Paris, le 10 novembre 1941

Pa

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

AGENTS INC ARCERES  
PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

6 P.J

Suite à nos lettres Pa des 25 et 29.10.41.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les fiches réglementaires concernant les agents ci-après incarcérés par les autorités allemandes:

DESCHAMPS, Robert, ouvrier, entretien des Aubrais	
FERCHAUD, Henri, d°	-d°-
MONGENDRE, Maurice, d°	-d°-
VANNIER, Léon, d°	-d°-
MORAND, Henri, visiteur	-d°-
RAMON, Alfred, chauffeur de route, dép. Bordeaux St-Jean	

Il résulte des précisions fournies par notre Ingénieur Chef des Ateliers de Bordeaux que contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre lettre Pa du 25.10.41, les agents ci-après:

EXTRAT, Paul, ouvrier spécialiste, ateliers de Bordeaux	
FARGES, Georges, ouvrier,	---d°---
LESTOUQUET, Jean, aide-ouvrier	---d°---
DCURTHE, Gustave, C.B.M. magasin des Matières Bordeaux	

n'ont pas été arrêtés par les autorités allemandes. Ils l'ont été par les autorités françaises sous la pression des autorités allemandes qui demandaient d'arrêter une centaine de personnes, c'est à dire de disposer d'otages.

Dès que nous serons fixés sur le motif exact de l'arrestation de ces agents, leur cas sera examiné conformément aux dispositions de la lettre de M.le Directeur du 3.11.41.

Vous voudrez bien nous indiquer si nous devons faire pour les 6 premiers agents des propositions de maintien de solde en leur faveur .

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATÉRIEL & DE LA TRACTION,

VII 2906  
Octobre 41.

Original envoyé  
à la Direction le

25 OCT. 1941

MINUTE

NT. 30.  
PA.

*expédié le 25. 10. 41*

Monsieur le Directeur  
du SERVICE CENTRAL du PERSONNEL.

**AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.**

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation  
des agents ci-après :

par les autorités allemandes -

DESCHAMPS, Robert	Ouvrier peintre	arrêté le 18-10-41
	Ent. des Aubrais	vers 19 h.
FERCHAUD, Henri	Ouvrier ferreur	- 4° -
	Ent. des Aubrais	
MONGENDRE, Maurice	Ouvrier charbon	arrêté le 19-10-41
	Ent. des Aubrais	à 19 h.
VANNIER, Léon	Ouvrier chaudronnier	arrêté dans la
	Ent. des Aubrais	matinée du 19-10-41

Nous ne connaissons pas le motif de l'incarcération de  
ces agents. Ils seraient internés au Fronstalag, rue Eugène  
Vignat à Orléans.

*à la suite de l'arrestation  
à la suite de l'arrestation*

HELINE, Roger	Ouvrier chaudronnier	arrêté le 21-10-41
	Ateliers de Bordeaux	pour détention d'armes.

*1 fils adoptif (17 ans)  
1 fille 20 ans  
5 enfants 17. 10. 41*

RETRAT, Paul	Ouvrier	} Ateliers de Bordeaux
FARGES, Georges	Ouvrier	
LESTOUQUET, Jean	Aide-ouvrier	

arrêtés le 23-10-41 comme otages.

*Nous n'avons fait parti d'eux*

<u>RAMON, Alfred</u>	Chauffeur de route
	Dt Bordeaux-St-Jean

arrêté le 21-10-41. Nous ne connaissons pas le motif de  
l'incarcération de cet agent.

Monsieur le DIRECTEUR du SERVICE CENTRAL P,  
88, rue St-Lazare - PARIS.

par les autorités françaises -

LACAU, Joseph	Elève-mécanicien	{	Dépôt de Bordeaux-St-Jean
BARBE, Pierre	Chauffeur de route		
CORNIL, Raoul	Conducteur-électricien		

arrêtés le 22-10-41. Ces agents auraient été arrêtés en raison de leur attitude politique; leur arrestation serait une conséquence des mesures de répression prises envers la ville de Bordeaux.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION.

Copie pour Monsieur le CHEF des SERVICES ADMINISTRATIFS.

Nous vous adresserons les fiches réglementaires ultérieurement.

PARIS, le            Octobre 1941.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

} *exécuté le 27. 10. 41*

Copie pour Monsieur SUARD.

27/ 20791

Bordeaux, le 24 Novembre 1941

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

DELEGATION TECHNIQUE  
FRANCAISE

E.B.D.  
4665 1/5 22

VII 290  
Monsieur l'Ingénieur Chef d'A.M.T.  
B O R D E A U X

Votre lettre Vp. du 17 novembre 1941.

Je vous adresse la traduction de la lettre de l'E.B.D.  
concernant la détention du chauffeur Alfred RAMON.

OBJET : Arrestation du chauffeur Alfred RAMON.

Votre lettre 4665 - 1/5 du 19.10.41

Le chauffeur Alfred RAMON est actuellement incarcéré  
au Fort du Hâ.

"Etant donné qu'en apparence aucun acte punissable  
ne peut lui être reproché, on peut compter sur sa libé-  
ration très prochaine".

Signé: HANNSTEIN

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
Chef de la Délégation Technique Française  
CLAVERIE.

-----  
COPIE transmise à Monsieur l'Inspecteur Principal chargé  
du Service Général Personnel, comme suite à sa lettre Pa du  
6.11.41 et à ma lettre Vp. du 17.11.41

COPIE transmise à Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction (Division de la Traction) comme suite à  
ma transmission Vp. du 23.10.41

Vp.

Bordeaux, le 26 Novembre 1941  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

*asans*

17

MINUTE

Paris, le 15 décembre 1941  
5bis Bd. de l'Hopital

MG

VII 290b

DU MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
15 DEC 1941  
SECRETARIAT

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Monsieur LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

SECOURS AUX  
AGENTS INCARCERES

Par lettres Pa du 25 octobre et 10 novembre 1941 nous vous avons fait connaître que le chauffeur de route RAMON Alfred, du dépôt de Bordeaux-St-Jean avait été arrêté par les autorités allemandes, pour détention d'un fusil de chasse, et incarcéré au Fort du Hâ.

RAMON est marié et père de 6 enfants âgés de 20, 18, 15, 11, 6 et 2 ans. Un seul de ses enfants travaille et gagne environ 1000f. par mois.

Eu égard à sa situation de famille, j'ai l'honneur de vous proposer d'attribuer à la femme de cet agent pendant la durée de ~~son~~ <sup>de sa</sup> incarcération un secours égal aux 3/4 de sa rémunération augmenté des allocations familiales.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : BAROIS

Bureau du Personnel

Pl

VII 290  
26 DEC 1941  
SECRET

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service du  
MATERIEL et de la TRACTION,

Votre lettre Pa du 15 décembre cou-  
rant concernant M. RAMON, chauffeur de  
route au dépôt de Bordeaux St-Jean, in-  
carcéré par les Autorités allemandes.

J'ai l'honneur de vous faire connai-  
tre que M. le Directeur a décidé d'accor-  
der à la famille de cet agent un secours  
de 1000 francs qui viendra en déduction  
du secours mensuel qui pourra lui être servi  
ultérieurement.

Pa

*Kil*

Copie pour arrond<sup>t</sup> de Bordeaux

Pour prendre note de la décision de M. le Directeur  
et faire le nécessaire

Copie pour M. le Chef de la 3<sup>e</sup> section B du 1<sup>er</sup>  
Général de l'Exploitation

Paris, le 26 décembre  
L'Inst. ff al

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPÉDIE LE  
31 DEC 1941

VII 290 bis  
 Monsieur L'INGENIEUR C.A.M.T.  
 à B O R D E A U X

Pa  
 Vp

- A GENTS INCARCERES -

Suite à notre lettre du 6 courant .

Le chauffeur de route RAMON Alfred libéré par les autorités occupantes le 25 courant a été remis immédiatement en service .

P.LE CHEF DE DEPOT PRINCIPAL  
 Signé: ....

-----  
 COPIE transmise à Monsieur LE CHEF DU SERVICE  
 DU MATERIEL ET DE LA TRACTION (division de la  
 TRACTION)

à Monsieur L'INSPECTEUR PAL  
 chargé du Service Général-(PERSONNEL)

comme suite à ma transmission vp. du 26.II.1941.

30 DEC 1941  
 Vp.

BORDEAUX, le 29 décembre 1941  
 L'INGENIEUR C.A.M.T.

Extrait de: P

à toutes fins utiles.

Paris, le 2 Janvier 1942

Le Chef de la Division de la Traction

AC  
Paris, le 8 Janvier 1942

VII 270 bis  
EXPÉDIE LE

8 JANV 1942

SECRETARIAT

Pa  
GENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

---

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION  
à Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

Suite à nos lettres Pa des 10, 11, 4I  
et 15, 12, 4I et à votre lettre Pb du 26.12.41.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que  
le chauffeur de route RAMON Alired, du dépôt de  
BordeauxSt Jean incarcéré le 21 Octobre 1941  
par les autorités allemandes, pour "détention  
d'un fusil de chasse " a été libéré le 25 Dé-  
cembre 1941.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION

Signé: DÉTIENNE

*Clarke*

Wagon N°KV 20703 , livré le 6/10/31

TOTAL MAIN-D'ŒUVRE . . . . . 3.92

Bois. . . . .	2.316,09
Ferrements. . . . .	361,81
Quincaillerie . . . . .	

TOTAL MATIÈRES . . . . . 2.67

Ensemble (Main-d'Œuvre et Matières) . . . . . 6.60

A déduire (Vieilles matières) 650K à 30P . . . . .

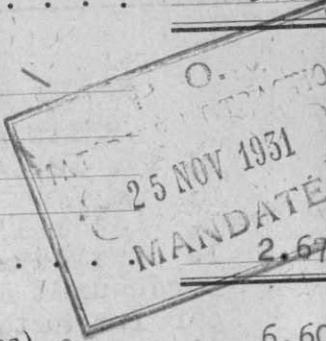
RESTE . . . . . 6.58

10 % sur a-b) en . . . . .	19	6.58
en . . . . .	19	5.9

(Différence entre le reste et le 10 %)

Le Contrôleur P. O. *[Signature]*

Le Directeur, *[Signature]*



LA MAIN-D'ŒUVRE

39,71
360,13
46,05
37,38

RÉSUMÉ DES MATIÈRES

Bois neufs. . . . .
Ferrements . . . . .
Soudure autogène . . . . .
Garnissage . . . . .

RAYNAL - François

affaire classée à GUILLAUMIE

Affaire Regerat

classé à Perrot

---

Noms et prénoms *Bard Gabriel*  
Date de naissance *29.6.88*

Situation (Célibataire  
de ~~Marié ou Veuf~~  
famille(1) ( ~~sans enfant~~  
~~avec enfants (nombre)~~ )

Affectation (Emploi (spécialité) *Ouvrier*  
au moment (Etablissement *S. Model*  
du départ ( et Localité

Date de mise à la retraite *1.2.39*

Adresse où l'agent s'est retiré  
*à Bard Rue de Boironche St Pierre*  
*Section Avant - Haute Loire*  
Aptitudes (1):

-Utilisable dans son <sup>( immédiatement</sup>  
ancien emploi ~~( après réadapta-~~  
~~tion de 30 jours.~~

~~Utilisable dans l'emploi~~  
~~de .....~~  
~~après réadaptation de 30 jours~~

~~Inutilisable~~

*Signalé au Sud. Est*

*11.11.39.*

Agent fusillé par les Allemands

REGIBIER, Roland, mineur ouvrier D=Vierzon

VIERZON, le 21 Juin 1944

Arrondissement M. & T.

ORLEANS

REQU

26 JUIN 1944

SECRETARIAT

Nous portons à votre connaissance que le mineur aide ouvrier REGIBIER Roland a été tué le 10.6.44 à Issoudun à la suite de manoeuvres de répression effectuées par les troupes d'occupation.

Il avait été embauché le 20.9.43 et devait être admis incessamment au CP en qualité d'attaché groupe V (lettre PB2 du 14.4.44 votre transmission B2 du 17.4.44).

et auxiliaire était pupille de la S.N.C.F. son Père, S/Chf de manoeuvres à Issoudun, ayant été mortellement blessé en service le 14.11.40.

Nous avons signalé le cas au Comité d'Arrondissement de Solidarité de Tours.

*I. Pl 2  
Transmis à  
Monsieur le Chef du Service MT  
Division en S. Général  
à titre d'information*

LE CHEF DE DEPOT Ppl,

*ORLEANS, le 23 Juin 1944.  
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction*

*[Signature]*

*[Signature]*

MINUTE



Paris, le juin 1944

PAL

Monsieur le Chef des Services

Administratifs

AGENTS INCARCERES PAR LES  
 AUTORITES ALLEMANDES

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
 que le mineur aide-ouvrier auxiliaire  
 REGIBIER Roland, du dépôt de Vierzon, a été  
 tué le 10 juin 1944 à Issoudun, à la suite de  
 manoeuvres de répression effectuées par les  
 troupes d'occupation.

Cet auxiliaire était pupille de la SNCF,  
 Son père, s/chef de manoeuvres à Issoudun ayant  
 été mortellement blessé en service le  
 14.11.40.

LE CHEF DE LA DIVISION  
 DU SERVICE GENERAL,

Signé : PESEZ

MINUTE

LL  
11.7

PA.1

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

13 JUIL 1944

SECRETARIAT

PARIS, le

juillet 1944

A.M.T. ORLEANS

AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

- suite à votre transmission Pl.2 du 23 juin 1944 -

Prière de nous fournir le plus rapidement possible <sup>tous</sup> les renseignements que vous pourrez recueillir sur la situation de famille de l'auxiliaire REGIBIER Roland, du dépôt de VIERZON, fusillé par les autorités allemandes le 10 juin 1944, notamment nous indiquer s'il avait des frères et soeurs, nous faire connaître la manière de servir de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

VIERZON, le 21 Juillet 1944

ARRONDISSEMENT M. & T.

ORLEANS

AGENTS TUES ou INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.-

Le mineur aide-ouvrier REGIBIER Roland, fusillé par les Autorités-allemandes le 10 Juin 1944 au cours de manoeuvres de répression, était pupille de la S.N.C.F., son Père, Chef de manoeuvres à la Gare d'Issoudun ayant été tué en service le 14-11-1940.

Madame Veuve REGIBIER a comme ressources :

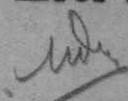
- sa pension de retraite de reversibilité : Frs. 6.208,--
- Rente accident ..... : " 6.424,--
- Salaire produit par un ménage qu'elle assure ..... : " 4.000,--

-----  
Frs. 16.632,--  
=====

Elle a comme charge de famille une fille de 10 ans.

REGIBIER qui avait été informé de son admission au C.P. en qualité d'Attaché, Groupe ~~IX~~ V assurait un bon service.

LE CHEF DE DEPOT Ppal,



*2. Pl 2  
Transmis à Monsieur le  
Chef de la Division  
du Service Général  
suite à sa lettre P.A. 1 du juillet 44*

ORLEANS, le 24 JUIL 1944  
L'Ingénieur-Chef de l'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

MINUTE

Paris, le 30 août 1944 bc 3.8

Monsieur le Chef des Services Administratifs

PAI

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

EXPÉDIE LE  
7 AOUT 1944  
SECRETARIAT

Suite à notre lettre PAI du 4.7.44

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le mineur aide-ouvrier REGIBIER, Roland du dépôt de Vierzon fusillé par les autorités allemandes le 10 juin 1944 au cours de manoeuvres de repression était pupille de la SNCF: son père, chef de manoeuvres à Issoudun ayant été tué en service le 14.11.1940.

Les ressources de Mme REGIBIER s'élèvent à :

-pension de retraite de reversibilité :	6208 f
-rente accident :	6424 f
-salaire produit par un ménage qu'elle assure :	4000 f
	-----
	16.632 f

Elle a encore à sa charge une fillette de 10 ans.

REGIBIER venait d'être informé de son admission au cadre permanent en qualité d'attaché groupe V; il assurait un bon service.

LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

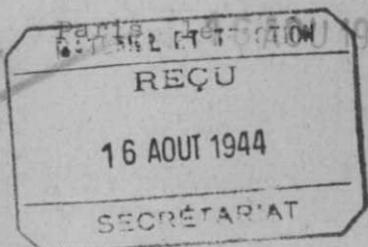
Signé : PESEZ

56-11-2

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

-----  
Pl - Co

Agents incarcérés



*P*  
Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction,

VR- PA 1  
du 7-8-44

Comme suite à votre lettre rappelée ci-  
contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître  
que M. le Directeur a décidé d'attribuer un  
secours de 1.500 francs à la mère de M. REGIBIER  
Roland, mineur ouvrier au dépôt de Vierzon,  
fusillé par les autorités d'occupation le 10  
juin dernier.

Vous voudrez bien nous soumettre à nouveau  
la situation de Mme REGIBIER le 1er octobre  
prochain.

*Kil*

PA.1

PARIS, le

septembre 1944

*Janvier*  
**MINUTE**

A.M.T. ORLEANS

MATÉRIEL TRACTION  
**EXPÉDIE LE**  
15 SEPT 1944  
SECRETARIAT

AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

- suite à votre transmission I. Pl 2 du 23 juin 1944 -

M. le Directeur a décidé d'attribuer un secours de 1500 frs à la mère de M. REGIBIER, Roland, mineur ouvrier, au dépôt de VIERZON, fusillé par les autorités allemandes le 10 juin 1944.

Vous aurez à nous soumettre à nouveau la situation de Mme REGIBIER le 1<sup>o</sup> octobre prochain.

Prière de faire le nécessaire.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL**

Signé : PESEZ

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest  
Matériel et Tractés

A. M. C.

Orléans

Agents incarcérés par les Autorités Allemandes.

(suite à votre transmission Ld du 20. 9. 44)

La situation de Madame REGIBIER est sans changement.

Orléans le 30. 10. 44

Le chef de dépôt

Signé: Godinbet

Copie transmise à M. le chef de Service M. C.

Division du Service Général P A 1

comme suit à sa lettre P A 1 du 15 septembre 1944.

Orléans, le 8. 11. 44

L'Ingénieur C. A. H. C.

Mamy

104/17/2

Paris, le

6 NOV 1944

SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl/CO

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

à  
MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

V.R.-PA 1 du 7.8.44.

Par lettre Pl/Co du 16 Août dernier, je vous ai fait connaître que M. le Directeur avait décidé d'attribuer un secours de 1.500 francs à la mère de M. REGIBIER Roland, mineur-ouvrier au dépôt de Vierzon fusillé par les autorités d'occupation le 10 juin dernier, et je vous ai demandé de bien vouloir nous soumettre à nouveau la situation de Mme REGIBIER le 1er Octobre.

Aucune proposition ne nous étant parvenue j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir nous renseigner sur la situation de Mme REGIBIER.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST  
6 NOV 1944  
N° 12  
SECRETARIALE TRACTION

Paris, le <sup>bc 1.</sup> nov.1944

MINUTE

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIE N°1  
16 NOV 1944  
SECRETARIAT

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à  
Monsieur LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES.

Suite à votre lettre Pl.Co du 16.8.1944

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
qu'aucune modification n'est survenue dans la  
situation de Mme REGIBIER mère de REGIBIER Roland  
mineur ouvrier au dépôt de Vierzen fusillé par  
les Allemands le 10 juin dernier.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

94/6/2

REGION DU SUD-OUEST  
Services Administratifs  
Pl/Co

Paris, le 24 NOV 1944

25 NOV. 44

SECRETARIAT

PA  
9  
Le Chef des Services Administratifs à  
Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

V.R.- P.A. 1  
du 16.11.44

Comme suite à votre lettre rappelée  
ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire con-  
naître que M. le Directeur n'a pas reconnu  
la possibilité d'attribuer un nouveau se-  
cours à la mère de M. REGIBIER Roland, mi-  
neur aide-ouvrier auxiliaire, tué par les  
allemands, le 10 Juin 1944.

Kil

MINUTE

Paris, le 8/12  
Déc. 1944

MATÉRIEL ET TRACAS  
PAR EXPÉDIE 1  
11 DEC 1944  
SÉCRÉTARIAT. T. ORLÈANS

AGENTS FUSILLÉ PAR LES ALLEMANDS

Suite à transmission du 8.11.44 de la lettre du 30.10.44 du Dt de Vierzon.

Le Directeur n'a pas reconnu la possibilité d'attribuer un nouveau secours à la mère de M. REGIBIER Roland mineur aide-ouvrier auxiliaire, fusillé par les Allemands le 10 juin 1944.

Je vous prie, le cas échéant, d'en faire aviser la mère de REGIBIER.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

Affaire Ressausière, André

classée à

CARRAYON, Irénée

Agents arrêtés par les Forces de Maintien de l'ordre

REYARDEL, Gaston

mission ordinaire - M<sup>rs</sup> Peigney

arrêté le - absent sans autorisation depuis le 24.5.44

libéré le - refusé de service le 1.9.44

MAROUBY, Antoine

mission ordinaire - M<sup>rs</sup> Peigney

arrêté le - absent sans autorisation depuis le 24.5.44

libéré le - refusé de service le 11.9.44

Genet. 40/E - 14908-9-41.

1 dossier

2 de décalque

3 PIÈCES

4 ou origine de la pièce

5 du Destinataire

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UN AGENT  
APPREHENDÉ PAR LES FORCES DU MAINTIEN DE L'ORDRE

-----

- 1) Nom et prénom : MAROUBY Antoine
- 2) Emploi et résidence : mineur-ouvrier forgeron essai  
Ateliers de Périgueux
- 3) Date de naissance : 7.3.25 à Conèze (Conèze)
- 4) Date d'entrée aux chemins de fer : 16.9.40 ( apprenti)
- 5) Date de commissionnement : -
- 6) Situation de famille : célibataire
- 7) Adresse domiciliaire : Château des Izards ( Cne de Cou-  
lounieix(Dordogne)
- 8) Date d'internement ou d'incarcération : Inconnue - absents sans autorisation  
depuis le 22.5.44.
- 9) Désignation du camp d'internement ou d'incarcération s'il est connu : Inconnu
- 10) Date de suspensions s'il y a lieu : -
- 11) Motif de l'internement ou de l'incarcération : Arrêté les armes à la main dans la  
Région de St-Léon-sur-l'Isle  
(Dgne)
- 12) Autorité qui a prescrit l'internement ou l'incarcération : Forces du Maintien de l'Ordre
- 13) Appréciation sur l'agent : Bon agent

-----

M.T. - Chef de dépôt  
.... M. MARQUET - S/Chef de dépôt

Secrétariat

M. DEZON - Chef de groupe

M.T. - ... THELNOT - Inspecteur Divisionnaire Chef d'Entretien  
.... M. LAFAYE - Inspecteur

Secrétariat

M. FAVARD - Chef de Groupe  
M. HUGUET - Employé

V.B. - M. VILLOUTABIA - S/Ingénieur Chef de Section  
.... M. COMBASTET - Contrôleur S.L.  
M. CLAUPEDE - Attaché S.L.

Secrétariat

M. BODIN - Chef de groupe

Ateliers de la Voie -

M. MARQUET - Ingénieur Adjoint  
M. BALLOT - Chef des Ateliers

Secrétariat

M. DALMAT - S/Chef de Bureau  
M. DUTOUR - Employé principal

Ateliers

M. LACROIX - Ingénieur Chef des Ateliers  
H. CAHILLON - Chef de Bureau principal  
M. MEYER - Chef des Ateliers principal  
M. ROULY - Chef des Ateliers  
9 Chefs d'Atelier

Secrétariat

1 Employé

Ce poste de Commandement servira de centre de liaison avec les Services Officiels de secours et de centre de renseignements sur les zones atteintes.

Attributions des permanences

Les permanences établissent entre elles une liaison étroite, le rôle principal de chacune d'elles étant précisé ci-après:

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UN AGENT  
APPREHENDÉ PAR LES FORCES DU MAINTIEN DE L'ORDRE

App

-----

1) Nom et Prénom	:	REVARDEL Gaston
2) Emploi et résidence	:	Mineur-ouvrier forgeron confirmé Ateliers de Périgueux
3) Date de naissance	:	30.6.25 à <i>Danzillac (Dordogne)</i>
4) Date d'entrée aux chemins de fer	:	18.9.39 ( apprenti )
5) Date de commissionnement	:	-
6) Situation de famille	:	célibataire
7) Adresse domiciliaire	:	Barrière de St-Louis, par Mussidan (Dordogne)
8) Date d'internement ou d'incarcération	:	Inconnue - Absent sans autorisation depuis le 24.5.44.
9) Désignation du camp d'internement ou d'incarcération s'il est connu	:	Inconnu
10) Date de suspension, s'il y a lieu:	:	-
11) Motif de l'internement ou de l'incarcération	:	Arrêté les armes à la main dans la Région de St-Léon-sur-l'Isle ( Dordogne )
12) Autorité qui a prescrit l'internement ou l'incarcération	:	Forces du Maintien de l'Ordre
13) Appréciation sur l'agent	:	Bon agent.

-----

M.T. - Chef de détachement  
..... M. MARQUET - S/Chef de détachement

Secrétariat

M. DEZON - Chef de groupe

M.T. - M. THELNOT - Inspecteur Divisionnaire Chef d'Entretien  
..... M. LAFAYE - Inspecteur

Secrétariat

M. FAVARD - Chef de Groupe  
M. HUGULT - Employé

V.B. - M. VILLOUREUX - S/Ingénieur Chef de Section  
..... M. COMBASTET - Contrôleur S.E.  
M. CLAUPEDE - Attaché S.E.

Secrétariat

M. BODIN - Chef de groupe

Ateliers de la Voie -

.....  
M. MARQUET - Ingénieur Adjoint  
M. BALLOT - Chef des Ateliers

Secrétariat

M. DAINAT - S/Chef de Bureau  
M. DUTOUR - Employé principal

Ateliers

.....  
M. LABOURE - Ingénieur Chef des Ateliers  
M. CAILLIAUX - Chef de Bureau principal  
M. LIZOU - Chef des Ateliers principal  
M. MOULY - Chef des Ateliers  
9 Chefs d'Atelier

Secrétariat

1 Employé

Ce poste de Commandement servira de centre de liaison avec les Services Officiels de secours et de centre de renseignements sur les zones atteintes.

Attributions des permanences

Les permanences établissent entre elles une liaison étroite, le rôle principal de chacune d'elles étant précisé ci-après:

.....

M5

W. L. L. L.  
21.6.44

Monsieur le Chef du Service MT

J'ai l'honneur de vous informer que le mineur-ouvrier forgeron à l'essai Marouby Antoni et le mineur ouvrier forgeron confirmé Revardel Gaston de nos Ateliers ont été appréhendés par les forces de maintien de l'ordre. Nous ignorons la date de leur arrestation.

Ci-joint pour chacun de ces agents le questionnaire prévu par votre lettre Am du 19.11.41

Marouby et Revardel sont respectivement absents sans autorisation depuis les 22 et 24.5.44. Nous les considérons absents sans solde à compter de ces mêmes dates.

Confidentiel  
Am

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs le 24 Juin 1944

Signé Cardon

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPÉDIÉ LE  
24 JUIN 1944

L'Ingénieur Chef des Ateliers  
Digné Laborie

Rougier André

élève mécanicien

Brive

13 mai 1899

ex-apprenti

REGION DU SUD-OUEST  
Services Administratifs

*Avis*

Paris, le

28 JUIN 1944

REÇU
29 JUIN 1944
SECRET

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

Comme suite à votre communication du 24 juin courant concernant l'arrestation des mineurs-ouvriers MAROUBY et REVARDEL, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir nous renseigner, si vous en avez la possibilité, sur les dates, lieux et motifs d'incarcération de ces agents.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

*Bar*

PA2

*Bar*

Copie pour les Ateliers de  
Perpignan

Avec prière de faire les démarches utiles pour  
à venir de renseignements

Le Chef de la Division  
du Matériel Central

18-JUL 44  
ATELIERS DE PERIGUEUX

Paris, le 28 juin 1944  
Services Administratifs

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

Comme suite à votre communication du 24  
juin courant concernant l'arrestation des  
mineurs-ouvriers MAROUBY et REVARDEL, j'ai  
l'honneur de vous prier de bien vouloir nous  
renseigner, si vous en avez la possibilité,  
sur les dates, lieux et motifs d'incarcé-  
ration de ces agents.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

.....

TR copies  
TF copies  
TO copies  
Tg copies  
AP copies  
AS copies  
M PA2

Copie pour ateliers de PERIGUEUX

Avec prière de faire les démarches utiles  
pour nous mettre à même de renseigner.

Paris, le 4 juillet 1944  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*Copie  
Monsieur le chef de la  
Division de Service Général  
Veuillez recevoir ci-jointe  
une lettre des chefs de l'Atelier  
de la Militerie Française à  
Perigueux donnant les renseignements demandés  
L'attaché, Chef des Ateliers  
J. Dubois  
le 8. 7. 44*

PARIS, le 28 juin 1944

Services Administratifs

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de  
la Traction

Comme suite à votre communication du 24 juin courant  
concernant l'arrestation des mineurs ouvriers MAROUBY  
et REVARDEL, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir  
nous renseigner, si vous en avez la possibilité, sur les  
dates, lieux et motifs d'incarcération de ces agents.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
.....

PA.2 Copie pour ateliers de PERIGUEUX

avec prière de faire les démarches utiles pour nous  
mettre à même de renseigner.

PARIS, le 4 juillet 1944  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL  
signé: LISSACQ

1 p.

Monsieur le Chef de la Division du  
Service Général

Veillez trouver ci-joint une lettre du Chef  
Départemental de la Milice Française à PERIGUEUX  
donnant les renseignements demandés.

PERIGUEUX, le 1<sup>o</sup> août 1944  
L'INGENIEUR CHEF DES ATELIERS  
signé: LABORIE

MINUTE

Confidentiel  
Am  
1 pièce

BUREAU DU PERSONNEL  
EXPEDIE LE  
10 AOUT 1944

Transmis à M. le Chef des S<sup>ts</sup> Administratifs  
à la lettre du 28.6.44  
Paris 27/8/44  
Le Chef du Service  
signé Lissacq



Milice française

Perigueux 27.7.44

Le Chef départemental  
à  
Monsieur l'Ingénieur Chef  
des Ateliers de la SNCF.  
à Perigueux.

En réponse à votre note du 22 c<sup>t</sup> j'ai  
l'honneur de vous informer que M. Bouley  
Autouin et Ricardel Paston, de vos services  
ont bien été appréhendés par les forces de  
maintien de l'ordre.

Ces arrestations ont été opérées  
le 24.7.44 à Perigueux et sont relatives  
à une action politique contre le  
gouvernement, masquant certains  
faits, commis à main armée.

Ces deux délinquants ont été dirigés  
sur le P.C. des forces de maintien de  
l'ordre à Limoges le 30.7.44.

Veuillez agréer, Monsieur  
l'Ingénieur l'assurance de ma  
considération distinguée

Le Chef de D. Service

Le Chef départemental

k

Périgueux le 5 Octobre 1944

Ap - D

L'Ingénieur Chef des Ateliers de Périgueux  
à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
Division du Service Général  
1ère Subdivision Am

-6 OCT 1944

SECRETARIAT

Par lettre Ap D du 15 Juin 1944 je vous ai informé que le mineur ouvrier forgeron à l'essai MAROUBY Antoine, et le mineur ouvrier forgeron confirmé REVARDEL Gaston, avaient été appréhendés par les Forces du maintien de l'Ordre, et par transmission du 1.8.1944 nous vous avons précisé que la date de leur arrestation était le 24.5.44.

Ces jeunes gens avaient été arrêtés au cours d'un coup de main exécuté par les F.F.I. auxquelles ils appartenaient depuis le jour même.

MAROUBY et REVARDEL libérés lors de la prise de Limoges, où ils étaient incarcérés devaient reprendre respectivement leur service aux Ateliers de Périgueux les 11 et 1.9.44, mais sont en situation de maladie depuis ces dernières dates.

L'Ingénieur Chef des Ateliers.

Paris, le octobre 1944

PA'

20  
MINUTE

Sg Adou



Agents arrêtés par les Forces  
du Maintien de l'ordre.

Suite à transmission Am du 26. 6. 44  
J'ai l'honneur de vous faire  
connaître que les mineurs ouvriers  
Marouby, Antoine et Revardel, Gaston, des  
ateliers de Leigneux arrêtés le 26. 5. 44  
par les Forces du Maintien de l'ordre, au  
cours d'un coup de main exécuté par les FFI  
auxquels ils appartenaient depuis cette date,  
ont été libérés lors de la prise de Lunoy et  
ont repris leur service le 11 et 1. 9. 44;

2 agents sont en situation de  
maladie depuis ces derniers dates.

Le Chef de J<sup>un</sup>

Signé : PES

Affaire REY

Classée à Lymanol

---

Agents in carcéris pour le Autorité Allemande

REY NAUD, André

Glèze conducteur électricien - D<sup>e</sup> Bordeaux S<sup>t</sup> Jean

Incarcé le 28.7.44

Régime de soldat: AF + 3/4

Refuse de 2<sup>e</sup> 19.9.44

21/11

# Rapport de M<sup>onsieur</sup> QUINIOU Corentin

Chef de Dépôt à BORDEAUX-ST-JEAN

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

MATÉRIEL ET TRACTION

sur l'arrestation de l'élève conducteur électricien

REYNAUD André.

REQU
4 AOUT 1944
SECRETARIAT

-:-:-

N° de N° 12214.

10.000 ex. in-4° carré bulle 72 gr. - 522 - Imp. GENET (63687-4-38)

EXPOSÉ PAR L'AUTEUR DU RAPPORT — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (2)

RENVOI OU DÉCISION

A Bordeaux, le 31 juillet 19 44

Vp

4 PIÈCES

Nous sommes informés ce jour que l'élève conducteur électricien REYNAUD André, aurait été arrêté par les autorités allemandes le 28 juillet 1944 à Bordeaux et incarcéré à la suite d'une perquisition effectuée à son domicile.

COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction (Division du Service Général - Personnel), à titre de premier renseignement.

Nous ignorons le lieu d'incarcération.

Nous intervenons auprès de l'E.B.D. de Bordeaux en vue de connaître le motif et la durée probable de l'incarcération de notre agent.

Le P.C.T. de Bordeaux a été avisé téléphoniquement le 31/7/44.

Ci-joint 4 exemplaires de la fiche de renseignements.

Ci-joint fiche de renseignements demandée par lettre Vp du 17 juin 1944 et proposition de secours prévue par lettre Pbl du 30 juillet 1944.

-1- COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE de l'Exploitation - Hôtel Victoria - à TOULOUSE, avec ci-joint un exemplaire de la fiche de renseignements.

En application des directives de la lettre de M. le Directeur du 16.9.42, nous avons demandé à la famille de REYNAUD de se tenir en relation constante avec nous pour nous tenir au courant de la procédure consécutive à l'incarcération.

- 3 - COPIE transmise à Monsieur l'INGENIEUR PRINCIPAL Chef de la Délégation Technique Française près l'E.B.D. de Bordeaux, avec prière de bien vouloir intervenir auprès des autorités allemandes en vue de connaître le motif de l'arrestation et si celui-ci n'est pas trop

LE CHEF DE DEPOT,  
Signé : QUINIOU.

(1) Indiquer les nom et grade (avec résidence) de l'auteur du rapport.

(2) Dater et signer les renseignements complémentaires (avec indication du nom et du grade de l'agent qui les donne).

T.S.V.P.

EXPOSÉ — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RENOI OU DÉCISION

sérieux, pour obtenir la libération de notre agent. Ci-joint fiche de renseignements en 3 exemplaires.

Bordeaux, le 1/8/1944  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,



COPIE à :  
"PLANUS"

Paris, le Août 1944

**MINUTE**

**PA1**  
**AGENTS INCARCERES PAR LES**  
**AUTORITES ALLEMANDES.-**  
**3 pjtes**

**Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS**

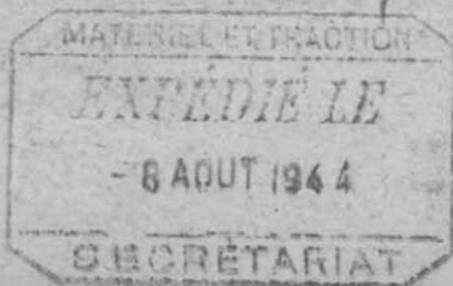
---

L'élève-conducteur électricien REYNAUD,  
André, du dépôt de Bordeaux St Jean a été in-  
carcéré par les autorités allemandes le 28.7.44.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche régle-  
mentaire.

**LE CHEF DE LA DIVISION**  
**DU SERVICE GENERAL**

Signé : PESEZ



27/ 5 S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

Nom .....	REYNAUD
Prénoms .....	André
Grade à la S.N.C.F. ....	Elève conducteur électri- cien au dépôt de Rx-St-Jean
Date d'entrée à la S.N.C.F. ....	22.2.1937
Date de commissionnement .....	6.3.38
Date et lieu de naissance .....	23.4.14 à BORDAUX
Domicile civil .....	34, rue Isaac Séba à Bor- deaux
Situation de famille (âge des enfants) ..	marié - 1 enfant 5 ans
Qualités professionnelles .....	service normal
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) ...	mobilisé du 25.8.1939 au 19.7.40.
Affiliation politique (s'il y a lieu) .....	-
Date de l'arrestation .....	28.7.44
Motifs de l'arrestation .....	-
Circonstances de l'arrestation .....	-
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce .....	Rien dans sa manière de servir ne justifie cette arrestation.
Lieu d'internement .....	-
Nom du défenseur .....	-
Une perquisition a-t-elle été effectuée au domicile de l'agent ? .....	oui
Par qui l'arrestation a-t-elle été opé- rée ? Gendarmerie ou police (al- lemande ou française) .....	Autorités allemandes
Traitement de l'agent { éléments fixes allocations fa- miliale et salaire unique .....	{ 1022 + 170 = 1192 Frs
Recours de la famille .....	Réant

Pl-Go

PARIS, le 16 août 1944

AGENTS INCARCERES

VR: PA.1 du 8.8.44

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du Matériel et  
de la Traction

Comme suite à votre communication rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M. REYNAUD André, élève conducteur électricien du dépôt de Bordeaux-St-Jean, une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des trois quarts des autres éléments de rémunération.

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer, dans le plus court délai, les renseignements que vous pourrez recueillir sur le motif de l'incarcération de cet agent.

signé: VIEL.

*L'original est classé au dossier "Rémunération"*

*X*

a remis le 15.2.40 Lt Bordeaux Lt Jean

*Heuvel, Henri*  
*29.5.1883*

Noms et prénoms  
Date de naissance

Situation de famille  Célibataire  
 Marié ou Veuf  
 Sans enfant  
 avec enfants (nombre)

Affectation (Emploi (spécialité)) *Chef Mécanicien*  
au moment (Etablissement) *3<sup>e</sup> AM à Bordeaux*  
du départ et Localité

Date de mise à la retraite *1.10.1939*  
Adresse où l'agent s'est retiré *70, Rue Billaudet à Bordeaux*

Aptitudes (1) *NR 22 rue Diaz à Bordeaux*  
(immédiatement sur demande Bordeaux)  
~~Utilisable dans son ancien emploi~~ (après réadaptation de 30 jours)

~~Utilisable dans l'emploi de...~~  
~~Après réadaptation de 30 jours~~

~~Inutilisable~~

21/10

Bordeaux, le 9 septembre 1944

Dépôt de Bx-St-Jean

161.73

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.  
à BORDEAUX

ABSENCE DE L'ELEVE CONDUCTEUR ELECTRICIEN REYNAUD André.-

(Suite à notre rapport du 31/7/44).

L'élève conducteur électricien REYNAUD André, absent du 29.7.44, s'est présenté au dépôt le 8/8/44, pour nous demander à reprendre le service à partir du 12.9.44.

Interrogé sur les motifs de son absence, REYNAUD nous a fait connaître que, contrairement au bruit qui avait couru à ce sujet, la perquisition faite à son domicile le 28.7.44, par les autorités allemandes, n'avait pas été suivie de son arrestation.

Il aurait simplement quitté son domicile pour rejoindre les F.F.I.

Les pièces justificatives de sa présence aux F.F.I. doivent nous être fournies incessamment.

En attendant et sauf avis contraire de votre part, nous reprendrons REYNAUD en service.

LE CHEF DE DEPOT,  
QUINIOU.

---

Dépôt de BX-ST-JEAN

Bordeaux, le 21 septembre 1944

161.73

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.  
à BORDEAUX

Suite à notre lettre 161.73 du 9/9/44.

Je vous informe à toutes fins utiles que l'élève conducteur électricien REYNAUD André, de notre établissement, absent sans autorisation depuis le 29.7.44; a repris son service le 19/9/44.

Nous lui avons rappelé d'avoir à nous fournir toutes pièces justificatives au sujet de son absence.

LE CHEF DE DEPOT,  
QUINIOU.

---

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

COMPTABILITÉ

SERVICES FINANCIERS

N° de Code de la Gare

ET

CONTROLE DES RECETTES

Timbre de la Gare

RELEVÉ

PERPIGNAN-LITIGES

DÉTAILLÉ des TITRES ANNEXÉS au TRANSFERT COMPTABLE N° 120  
 du 20 juin 1942 destiné à *Serv. Commerciale 8 serv. Réclamations*  
*54 bis rue Omeré J. Germain - Bureau*

Mois de *juin 1942*

Nature du Compte (1) *paiements effectués au titre Litiges*

C. C. 335

1-39 - MICHEL, Fils - C<sup>o</sup> Ac<sup>o</sup> 6848 i.

EXPÉDITIONS		GARE EXPÉDITRICE	NATURE DES TITRES	MONTANT	
DATE	NUMÉRO				
17/6/42	23322	Montpellier	paiement d'indemnité	50	6
11/5/42	4964	S'Etienne Chal <sup>o</sup>	✓	125	2
8/5/42	8456	Marseille abell <sup>o</sup>	✓	252	
19/5/42	6633	Juroy	pas de liant pas WR reforme	590	
9/6/42	1863	Tot Vendes	paiement d'indemnité	50	
8/5/42	9849	Marseille 9 <sup>de</sup>	✓	434	
30/5/42	998	Golfe Juan Vallou	✓	1995	4
6/3/42	34700	Agen	✓	80	
19/5/42	37372	Remmes	✓	20	
18/5/42	80478	Lorient	✓	20	
6/5/42	8669	Marseille Chaudron	✓	121	2
30/4/42	94542	Tirre	✓	15	
24/4/42	50503	Vincennes Fontenay	✓	14	
18/5/42	87524	La Varonne Chenevini	✓	20	
TOTAL . . . . .				5072	5

Le Chef de Gare,

*[Signature]*

(1) Indiquer la nature du compte: Guerre, Finances, Marine, Colonies, Surtaxes remboursées, etc... et employer un relevé distinct pour chaque nature de compte.

Vp.-

COPIE transmise à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction (Division du Service Général - Personnel), comme suite à notre transmission Vp du 1.8.44 du rapport du dépôt de Bx-St-Jean.

Dans ces conditions, nous ne faisons pas payer à REYNAUD le secours alloué par M. le Directeur (votre lettre PAL du 15.9.1944).

*étant donné que Reynaud s'il justifie sa situation dans la FFI peut recevoir une solde*  
Nous vous tiendrons au courant en ce qui concerne la fourniture des pièces justificatives par REYNAUD.

COPIE transmise au Bureau Régional de la Solde à BORDEAUX, comme suite à la copie de la lettre PAL du 15.9.44.

COPIE transmise à PLANUS.

Bordeaux, le 25 septembre 1944  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,

*Rendu compte aux Jrs Adm*



MINUTE

13.9

PA.1

PARIS, le

Septembre 1944  
 MATÉRIEL ET TRACTION  
 EXPÉDIE LE  
 15 SEPT 1944  
 SECRETARIAT

A.M.T. BORDEAUX

AGENTS INCARCERES

- suite à votre transmission Vp du 1<sup>o</sup> août 1944 -

M. le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M. REYNAUD, André, élève conducteur électricien du dépôt de Bordeaux-St-Jean, incarcéré par les autorités allemandes, une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des 3/4 des autres éléments de rémunération.

Prière de faire connaître à la 3<sup>o</sup> Section B du Service Général la date exacte d'incarcération et le cas échéant celle de libération de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION  
 DU SERVICE GENERAL

MATÉRIEL ET TRACTION  
 EXPÉDIE LE  
 15 SEPT 1944

Signé : PESEZ

*Paris, le 19 Septembre 1944*

Copie pour la 3<sup>o</sup> Section B du Service Général  
 de l'Exploitation.

*Signé: Lacroix*

14.9.44

Noms et prénoms  
Date de naissance

*Friam Pierre*  
3-11-83

Situation (Célibataire  
de (Marié ou veuf-  
famille (1) ( sans enfant  
avec enfants (nombre)

Sans renseign.

Affectation  
au moment  
du départ

(Emploi (spécialité)  
(Etablissement  
et Localité

*Contrôleur Service  
Régionaux  
Arlon Cours*

Date de mise à la retraite  
Adresse où l'agent s'est retiré

*1-12-88*

Aptitudes (1):

*A Boud*

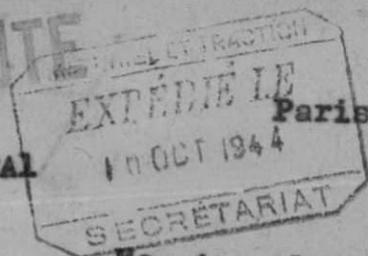
*Freignac G<sup>de</sup>*

-Utilisable dans son ancien emploi (immédiatement  
~~après réadapta-  
tion de 30 jours.~~

~~Utilisable dans l'emploi  
de.....  
après réadaptation de 30 jours~~

~~Inutilisable~~

PAL



Paris, le octobre 1944

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

ABSENCE DE L'ELEVE CONDUCTEUR ELECTRICIEN  
REYNAUD André, du dépôt de Bordeaux St-Jean

Suite à notre transmission PAL du 8.8.44.

Nous venons d'être avisés que l'élève  
conducteur électricien REYNAUD André, du  
dépôt de Bordeaux St-Jean, que nous vous  
avons signalé par notre transmission susvi-  
sée, comme incarcéré par les allemands,  
n'avait fait que ~~de~~ quitter son domicile le  
28.7.44 à la suite d'une perquisition faite  
par les allemands. Il avait rejoint les FFI.

REYNAUD a repris son service le 9.9.44.

Dans ces conditions, le secours accordé  
par votre lettre Pl.60 du 16.8.44 ne sera

*pas payé à cet agent. que jusqu'au 19.9.44.  
j'estime en effet que l'absence de cet*

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL.

Signé : PESEZ

*agent est due à la menace d'arres-  
tation par les A.A*



REGION Ind. ouest  
 MATERIEL ET TRACTION  
 ARRON. 6<sup>e</sup> AMT

MOIS D' Août

1943

Toulouse

ATELIER DU DEPOT <sup>(1)(2)</sup>

ATELIER D'ENTRETIEN <sup>(1)(2)</sup>

Rue de Teriole

GRAND ATELIER DE REPARATION

MATERIEL MOTEUR <sup>(1)(2)</sup>

N° 11 Depart. HAUTE GARONNE

VOITURES ET WAGONS <sup>(1)(2)</sup>

N° tel. 239.81

1	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU 15.9.42 2	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS PRECEDENT 3	ADMISSIONS REALISEES OU DETACHEMENTS OPERES AU COURS DU MOIS 4	DEPARTS (Y COMPRIS DETACHEMENT) AU COURS DU MOIS		EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS 7	BESOINS MOYENS AU COURS DU MOIS SUIVANT 8	POUR MEMOIRE AGENTS DETACHES A LA D.R.B. DEPUIS LE 15.9.42 (Y COMPRIS CEUX DETACHES AU COURS DU MOIS) 9	OBSERVATIONS 10
				A LA D.R.B.	AUTRES				
				5	6				
OUVRIERS SPECIALISTES ET OUVRIERS (C.P. et Auxiliaires)	92	117	25	0	3	139	166	4	
AIDES OUVRIERS ET C.M.O. (C.P. et Auxiliaires)	24	33	0	0	0	33		3	
MANŒUVRES SPECIALISES ET MANŒUVRES (C.P. et Auxiliaires)	18	16	/	/	/	16		21	
<b>TOTAL</b> (C.P. et Auxiliaires)	134	166	25	0	3	188	167	7	

Toulouse, le 1-9-43  
 L<sup>r</sup> Chef de Dépôt Prud

1) Rayez la mention inutile

2) Adresse complète - Localité, Rue, N°, Département (en gros caractères, voir exemple) et N° de téléphone le cas échéant.

Exemple: SEINE

35/14/2

REGION DU SUD-OUEST

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau du Personnel  
PL-Co

PA  
Paris, le 16 OCT 1944

REÇU

M 16 OCT 1944

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

à Monsieur le CHEF DU SERVICE DU MATERIEL  
ET DE LA TRACTION.

27

Votre lettre rappelée ci-contre concernant M. REYNAUD André, élève-conducteur électricien au dépôt de Bordeaux-St-Jean, signalé comme arrêté par les autorités allemandes alors qu'il avait rejoint les F.F.I. à la suite d'une perquisition opérée à son domicile.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de considérer comme nulle ma lettre PL.Co du 16 août dernier accordant à Mme REYNAUD une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des trois quarts des autres éléments de rémunération de son mari.

Vous voudrez bien faire application à cet agent des dispositions arrêtées par la lettre D. 460/30 F.1176 du 4 octobre courant en faveur des agents incorporés dans les F.F.I., sous réserve qu'il produise un certificat de son commandant d'unité attestant la date de son incorporation et celle de sa libération.

J'ajoute que le bénéfice des dispositions visées ci-dessus ne pourra être étendu à M. REYNAUD au delà du mois qui aura suivi la libération des localités occupées par l'unité F.F.I. à laquelle il appartenait. Au delà de cette période, cet agent devra être placé en position d'absence sans solde, le cas échéant.

W

IL  
30.10

PA.1

PARIS, le octobre 1944

MINUTE

A.M.T. BORDEAUX

MATERIEL ET TRACTION  
EXPEDIE LE  
31 OCT 1944  
SECRETARIAT

AGENTS INCARGERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

- Suite à notre lettre Vp du 25.9.44

Il y a lieu de considérer comme nulle la lettre PA.1 du 15.9.44 accordant à M<sup>rs</sup> REYNAUD, femme de l'élève-ouvrier électricien du dépôt de BORDEAUX-St-JEAN, une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des 3/4 des autres éléments de rémunération de son mari.

Il sera fait application à cet agent des dispositions de la lettre D 460/30 P 1176 du 4.10.44 qui a fait l'objet de notre transmission PA.1 du 14.10.44 sous réserve qu'il produise un certificat de son commandant d'unité attestant la date de son incorporation et celle de sa libération.

Le bénéfice des dispositions visées ci-dessus ne pourra être étendu à M. REYNAUD au delà du mois qui aura suivi la libération des localités occupées par l'unité F.F.I. à laquelle il appartenait. Au-delà de cette période, cet agent devra être placé en position d'absence sans solde, le cas échéant.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

MATERIEL ET TRACTION  
EXPEDIE LE  
3 NOV 1944

Copie pour 3<sup>e</sup> Section B du Sec Gen de l'Exploitation  
Cette lettre annule et remplace celle du 15.9.44  
dont copie vous a été donnée le 19.9.44

Saut, le 2 novembre 1944

20.10.44

différences d'interprétation, par nos visiteurs  
en gare de Gannat, des instructions relative  
observer pour la revision des wagons étrange  
Lorraine, et je vous serais reconnaissant de  
voudrez bien faire, de votre côté, à ce sujet

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression  
mes sentiments dévoués.

L'Ingénieur  
du Matériel & d

LE CHEF DE LA DIVISION  
DES SERVICES GÉNÉRAUX

Expédition en double de l'original  
Celle-ci sera envoyée à l'Administration  
pour copie à vos collègues

DÉTAIL DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

No de N<sup>o</sup> 12197.

1 Nos des pièces du dossier	2 No d'ENREGISTREMENT des pièces ou Nos des livres de décalque	3 DATES des pièces	NOMS		6 NATURE ET OBJET DES PIÈCES
			4 du Signataire ou origine de la pièce	5 du Destinataire	

2M

Argent aité par les autorités françaises (milice)

REYT, André  
auxiliaire - Dépot d'Amillac  
aité le 8.6.1944

Qui en novembre 1944

Genreb. 40/E. 14308-9-41.

AURILLAC, le 4 Octobre 1944

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.F.  
à MONFLUCON.

**- SECOURS A ATTRIBUER AUX FAMILLES DES AGENTS DEPORTES OU INCARCERES -**

(Lettre du 14-9-44 de Monsieur le Chef du Centre Régional de Direction - Transmission AMF du 5-10-44).

Le manoeuvre REYT André est en absence irrégulière depuis le 14-6-44. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cet agent aurait été incarcéré le 8-6-44 par la Milice Française et déporté vraisemblablement en Allemagne.

REYT André avait été utilisé comme auxiliaire par le Service de la Voie (District de Mauriac pendant les périodes suivantes :

- 29-2-40 au 26-10-40
- 3-3-41 au 13-6-41
- 20-4-42 au 21-1-43
- 13-9-43 au 6-3-44

Parti travailler en Allemagne le 22/1/43.

Rentré d'Allemagne le 13-3-43 (réformé malade).

Manoeuvre auxiliaire au dépôt d'Aurillac du 6-3-44.

Marié le 11-4-44. Pas de charges de famille. Sa femme s'est retirée chez ses parents à Beauclair commune du Fau Canton de Salers (Cantal).

Cet auxiliaire assurait un bon service. Nous sommes d'avis d'accorder un secours à sa famille.

LE CHEF DE DEPOT  
REYNES.

# TABLEAU DE SERVICE

(1) *Entretien de Montluçon La Loue*

N° de N° 12.145

15.000 ex. in-4° carré bulle 72 gr. — Imp. Thiolat Freres, St-Amand (Cher) (Ac-18.696-1-39)

Nombre approximatif des Agents	Fonctions	HORAIRES																								Observations	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
<i>Application de l'Instruction Générale N° 5 Service Personnel. Matériel et Traction du 1.8.42</i>																											
7	<i>Vendeurs d'acier</i>																										<i>Services assurés chaque lundi, le reste des semaines de l'atelier de soudure les jours de service et après 18h 15'</i>
138	<i>ouvriers d'acier</i>																										<i>(1)</i>
1	<i>Automobiliste</i>																										
32	<i>Opérateurs et manoeuvres spécialisés</i>																										
8	<i>ouvriers</i>																										<i>usage des bois, lacunes des bennes récupérées, manœuvre à l'essai suite à la lettre du 20.12.41 et Service adéquat en cas de nécessité en période normale graphique (1)</i>
1	<i>manoeuvre</i>																										
<i>Tableau refait suite à un arrêté préfectoral visant à remplacer le tableau 4/8 du 31.8.42</i>																											

Approuvé

*[Signature]*

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement du Matériel et de la Traction

*[Signature]*

A *[Signature]* le 19 42

Proposé par le *[Signature]* Chef de l'Entretien de Montluçon

*[Signature]*

TRANSMIS à M. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
Division du Sce Général - PERSONNEL PAL -

Une lettre du dépôt d'Aurillac nous avissant que d'après des renseignements recueillis, le manoeuvre auxiliaire REYT André aurait été incarcéré le 8 Juin dernier par la Milice Française et vraisemblablement déporté en Allemagne.

Cet agent qui était éloigné du service pour maladie du 5 au 13/8 inclus, a été considéré comme absent sans autorisation à compter du 14/8/44.

Les observations utiles ont été faites au chef de dépôt d'Aurillac pour l'envoi tardif des fiches prévues pour cet agent.

Ci-joint, établie en 4 exemplaires, une fiche de renseignements.

Montluçon le 11 Octobre 1944

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

- 2 P. -

COPIE M. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(DIVISION de la TRACTION)

DIVISION du SERVICE GENERAL - AM

*Stefan*

SECRETARIAT
REÇU
13 OCT 1944
SECRETARIAT

Montluçon le 11 Octobre 1944

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

*Signé :*



Paris, le - octobre 1944

RIEL ET TRACTION

L. PÉDIE LE

20 OCT 1944

SECRETARIAT

PAL

3 ptes

Monsieur le Chef des SERVICES  
ADMINISTRATIFS,

AGENT INCARCERE PAR LA MILICE.-

L'auxiliaire REYT, André du  
dépôt d'Aurillac, éloigné du service  
le 5 juin 1944 pour maladie, aurait  
été incarcéré le 8 juin dernier par  
la Milice Française et vraisemblable-  
ment déporté en Allemagne.

Ci-joint en 3 exemplaires la  
fiche réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ



PA  
8

MONTLUCON, le 7 Juin 1945

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
Division du Service Général  
- PERSONNEL PAI -

*Mme Gasser*

- AGENTS DEPORTES EN ALLEMAGNE -

(Ma lettre du IO-IO-44)

I Le dépôt d'Aurillac me fait connaître que le  
manoeuvre auxiliaire RHYT André déporté en Alle-  
magne aurait été tué en novembre dernier à Linden  
Allemagne.

Il s'agit d'un article paru dans la presse.

Je vous communiquerai les renseignements que  
je pourrai recueillir.

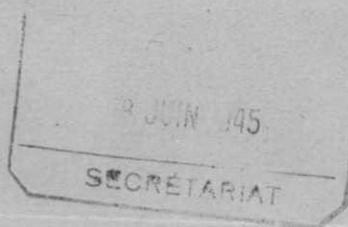
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT M & T

*[Signature]*

COPIE M. le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
- DIVISION DE LA TRACTION -  
- DIVISION DU SERVICE GENERAL - Am -

MONTLUCON, le 7 Juin 1945  
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT M & T

*Signé:*



Beauclair, le 18/6/45

*copie* →

Madame Vve REYT André

au Beauclair Commune du Fau  
Par Fontanges

CANTAL

Cher Monsieur

Combien vous remerciez de voir que vous aussi vous prenez part à mon grand malheur mon pauvre mari ne méritait pas le chatiment que lui ont fait subir ces barbares c'était un brave et dévoué envers ses chefs d'ailleurs vous devez en avoir eu quelques échos auprès de ses camarades dans mon desespoir je veux bien vous donner les renseignements que vous me demandez s'ils peuvent m'être utiles.

Voilà les faits tels qu'ils sont passés:

Mon pauvre André a été victime de quelques mauvais conseillers chef de la résistance lui disant que son devoir était de se rendre à Aurillac, que le maquis occupait la poste et la Préfecture, et que les Allemands étaient partis. N'écoutant que son courage de bon français il exécutait les ordres, en arrivant à Aurillac, en moto, il s'aperçut tout de suite qu'il avait été mal conseillé, mais il était trop tard car 5 minutes plus tard il était victime de la milice qui lui fit subir les traitements les plus odieux et de là, le livra à la gestapo qui ceux là l'ont conduit à la tombe.

Il fut pris le 8 Juin 1944, donc il resta à la maison d'arrêt d'Aurillac jusqu'au 1er Juillet où il fut dirigé au 92ème à Clermont il y resta jusqu'au 11 Août pour partir en Allemagne où il devait mourir le 8 Novembre 1944 à l'hôpital de Linden dans la Rhur, suite de mauvais traitements qui lui occasionnèrent la péritonite dont il n'eut aucun soins. C'est tout ce que je puis vous dire car je ne sais pas autre chose.

Dans votre lettre du 6 courant qui a eu un peu de retard car moi n'étant pas de Loupiac cela a demandé 2 ou 3 jours de plus, vous me dites que la SNCF m'accordera son aide si je lui en fait la demande comme ne pensant pas venir à Aurillac de sitôt je compte sur vous pour me communiquer où dois-je m'adresser et comment dois-je me prendre pour la demande car vous savez étant marié que depuis Deux mois et ayant voulu monter un peu notre ménage ce qui est très difficile en temps de guerre je vous serez très reconnaissante du grand service que vous désirez me rendre.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, avec mes remerciements l'expression de mes profonds respects.

signé Mme Vve REYT

**PAL**  
**AGENTS DEPORTES EN**  
**ALLEMAGNE**

AG 22/6  
Paris, le 26 Juin 1945



**LE CHEF DU SERVICE**  
**DU MATERIEL ET DE LA TRACTION**

à Monsieur le **CHEF DES SERVICES**  
**ADMINISTRATIFS**

Suite à notre lettre PAL du 20.10.1944

J'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Ingénieur Chef d'Arrondissement à Montluçon nous fait savoir que d'après des renseignements pris dans la presse, le manoeuvre auxiliaire REYT, André du dépôt d'Aurillac déporté en Allemagne aurait été tué en novembre dernier à Linden.

**LE CHEF DU SERVICE**  
**DU MATERIEL ET DE LA TRACTION**

Signé: BAROIS

Aurillac, le 28 Juin 1945

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T  
à MONTLUCON

- DECES EN ALLEMAGNE DE L'AUXILIAIRE REYT ANDRE -  
(suite à notre lettre du 9.6.45)

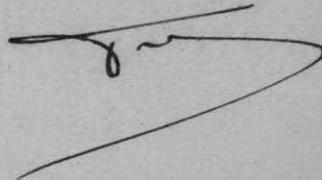
Ci-joint une copie de la réponse que nous recevons de Mme REYT André à la lettre que nous lui avons écrite le 6 Juin 1945.

D'après les renseignements qu'elle renferme, le M.V auxiliaire REYT André faisait partie de la résistance. Il fut pris par la Milice à Aurillac le 8 Juin 1944 et déporté en Allemagne où il décédait le 8 novembre 1944 à l'hôpital de Linden dans la Rhur.

Le M.V. auxiliaire REYT, embauché au Service de la Voie le 29.2.40, avait été muté au dépôt d'Aurillac le 6.3.44. Cet agent n'a pas perçu de solde depuis le 28.5.44.

Par application de la lettre n° 1259 du 8.11.44 6ème alinéa du 2° nous sommes d'avis de payer à sa veuve la rémunération à laquelle il aurait eu droit s'il était resté en service. (période du 28/5/44 au 8/11/44) et nous envoyons au Service de la Solde à Bordeaux la fiche prévue pour le rappel à effectuer.

Le Chef De Dépôt



- I Nom et Prénoms :  
 2 Emploi et Résidence : Manœuvre Auxiliaire  
 Dépôt d'Aurillac  
 3 Date de naissance : 13. 3. 21.  
 4 Date d'entrée au chemin : Service de la voie District de Mauriac  
 de fer : 31. 9. 40 au 26. 10 40  
 : 3 3 44 au 13 6 44  
 5 Date de commissionnement : 20 4 42 au 21. 1 43  
 : 13 9. 43 au 6 3. 44  
 6 Situation de Famille : Travailleur en Allemagne  
 : 22. 1 40 au 13. 3. 40.  
 : M.V. Auxiliaire Dépôt d'Aurillac. 23. 44  
 : Marie : sans enfants  
 7 Adresse domiciliaire : 10 Rue du General Destaing  
 : Aurillac  
 8 Date d'internement : 8. 6. 44  
 ou d'incarcération : En FRANCE Interné caserne  
 9 Dénomination du camp : du 92 R.I. Clermont Ferrand départ  
 d'internement ou d'in- : raisonnablement en Allemagne  
 carcération s'il est connu  
 IX : En absence irrégulière du 14. 6. 44  
 10 Date de suspension : Malade du 5. 6. 44 au 13 6. 44  
 S'il a lieu : Sans solde depuis le 28. 5. 44  
 II Motif de l'incarcération :  
 ou de l'internement : Appartenant aux F.F.I.  
 : d'après Renseignements recueillis  
 12 Autorité qui a prescrit :  
 l'internement ou : Milice  
 l'incarcération : d'Aurillac  
 13 Appréciation sur :  
 L'agent : Cet auxiliaire assurait  
 un Bon service

2 p.

TRANSMIS à M. le Chef du service  
du Matériel et de la TrACTION  
Division du service Général  
PERSONNEL PA1

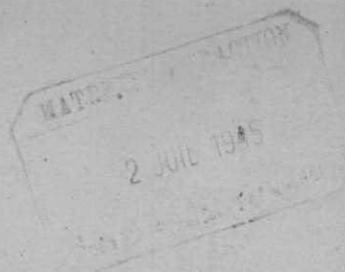
(Suite à ma transmission du 7 courant).

Le manoeuvre auxiliaire REYT André, du  
dépôt d'Aurillac, né le 13.3.21 a été embauché  
au Sce de la Voie le 29.2.40, et muté  
à notre Sce le 6.3.44.

Il a abandonné son emploi le 8 juin  
1944 pour rejoindre la résistance. Arrêté  
par la milice le 8 juin 1944 et déporté en  
Allemagne où il est décédé le 8 novembre 1944.  
L'auxiliaire REYT était en position de ma-  
ladie pour la période du 28 mai au 8 juin  
1944.

MONTLUCON, le 30.6.45  
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT M & T

*Thouy*



Zone libre

Total

C.F.	Agents immobilisés	Pour mémoire		Agents mobilisés	Total	Agents non permanents	Agents permanents	Total	Agents non permanents	Agents permanents	Total	Agents mobilisés	Pour mémoire	
		a	de										a	de

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

X LAGARRIGUES, Paul

Employé - dépôt de Poitiers

Incarcéré le 3 Février 1944

Régime de solde : 3/4 rémunération

Rapporté le 18.6.1945 de Eboka (Saxe)

X RICHARD, Emile

Employé principal, dépôt de Poitiers

Incarcéré le 29 janvier 1944

Régime de solde : 3/4 rémunération

Agents incarcérés par les  
Autorités Allemandes

TOURS, le 10 Mars 1944.

III-p. 161.73/05

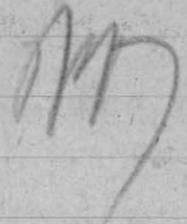
Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel & de la Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL (PB1)

Suite à vos lettres PB1 des 25 février et 6 mars 44,  
relatives à l'incarcération de l'Employé principal  
RICHARD et de l'Employé LAGARRIGUES, du dépôt de  
Poitiers.

Je vous adresse ci-joint, copie des renseignements  
fournis à M. FEUILLET, chef de dépôt, par M. le  
Préfet Régional.

Nous continuerons à vous tenir au courant.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.



CHEMIN DE FER

DE

PÉRIGUEUX

le 21 Juin 1926

PARIS A ORLÉANS

22 MAI 1926

Service

DU

MATÉRIEL & DE LA TRACTION

R. C. SEINE 88-928

Monsieur Chef Colligne

N°

à rappeler dans la Réponse

Comme suite à votre lettre du 30 avril dernier relative à la demande des déliques de la Cat 14<sup>B</sup> à l'extrême du 1<sup>er</sup> trimestre, j'ai l'honneur de vous informer que je fais confectionner une table et 2 lances pour le réfectoire du Dorat en vue de donner satisfaction à cette demande -

Votre bien dévoué

L'ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction,

Les déliques  
Chagnac  
25.5.26  
Monsieur Gibeau  
Ingénieur Chef d'Arrondissement à Tours

Imp. Thales Frères, 27, rue de Valenciennes, N° 85

Cabinet  
du Préfet Régional  
N° 745 /Cab.

POITIERS, le 6 Mars 1944

Le PREFET de la REGION de POITIERS  
à Monsieur PEUILLET  
Chef de Dépôt  
Gare de POITIERS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suivant les indications qui m'ont été données par l'Autorité Occupante, M.M. RICHARD et LAGARRIGUES, employés au Dépôt des Machines à Poitiers, sont inculpés d'appartenance à une organisation de résistance.

L'enquête n'étant pas terminée, il m'est actuellement impossible de vous fournir de plus amples renseignements et de vous dire notamment quelle suite sera réservée à leur affaire par l'Autorité Occupante. Je ne manquerai pas de vous aviser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le PREFET de la REGION de POITIERS.

72/11/2

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
PL Co

Paris, le 15 MAR 1944

REÇU

15 MAR 44

SECRETARIAT

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la traction

Agents  
incarcérés

Par lettre PL-Le du 10 février dernier, je vous ai demandé de nous communiquer, dans le plus court délai, les renseignements qu'il vous aura été possible de recueillir sur le motif de l'incarcération de M. RICHARD Émile, employé principal au dépôt de Poitiers.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir nous adresser les renseignements que vous avez pu rassembler au sujet de cette affaire.

Kil



bc 16.3  
Paris, le mars 1944

Monsieur le Chef des  
Services Administratifs

PBI

GENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES

*1 p.f.*  
Suite à vos lettres PL-Le du 10.2.44 et  
PL-Co du 18.2.44.

J'ai l'honneur de vous donner ci-joint  
copie d'une lettre du Préfet de Poitiers sur  
les motifs de l'incarcération par les Autorités  
allemandes, de l'employé principal RICHARD,  
Emile et de l'employé LAGARRIGUES Paul du  
dépôt de Poitiers.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

*x la région de*

Monsieur L'Ingénieur C. A. M. T.  
TOURS

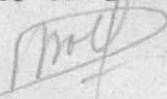
Arrestation des employés RICHARD Emile  
et LAGARRIGUES Paul

Suite à ~~ma~~ lettre du 8-3-44

J'ai été reçu ce jour par le  
Directeur du Cabinet du Préfet Régional  
qui m'a déclaré que l'employé principal  
RICHARD Emile et l'employé LAGARRIGUES  
Paul du dépôt de Poitiers qui étaient  
incarcérés sous l'accusation d'apparte-  
nir à une organisation de résistance ont  
été transférés en Allemagne.

POITIERS, le 22-4-44

Le Chef de dépôt



TOURS, le 26 AVRIL 1944<sup>a</sup>

III p I6I.73/05

- AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES -

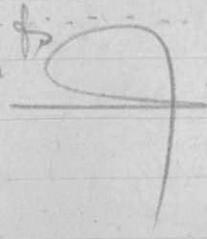
*1-*  
Monsieur le CHEF DU SERVICE  
Matériel et Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL (PB.1)

Suite à ma transmission III I6I.73/05  
du 10.3.44, relative à l'incarcération de  
l'employé Ppal RICHARD, et de l'employé  
LAGARRIGUES, du dépôt de Poitiers.

Je vous adresse ci-joint les renseigne-  
ments fournis par la Préfecture de la Vienne  
à la suite d'une démarche faite par M.FEUILLET  
Chef de dépôt.

Nos deux agents ont été transférés en  
Allemagne.

L'INGENIEUR CHEF D'A. M & T.

*L'envoi aux JCS Adm*  
*ts*  


CHEMIN DE FER  
DE  
PARIS A ORLÉANS

Courbevoie le 5<sup>e</sup> juil. 1934

Service

DU  
MATÉRIEL & DE LA TRACTION

R. C. SEINE 88-928

Monsieur L'ingénieur CAMB  
Cours

N° 16403 - 3111 d. du 31-10-34.-

à rappeler dans la Réponse

Dépassement de signaux.

Tous n'avons pas de mécaniciens  
de Route à notre dépôt, de ce fait  
aucune observation ne nous est parvenue  
sur les dépassements qui ont pu se  
produire aux signaux avancés,  
mentionnés sur lettre indiquée ci-dessus.

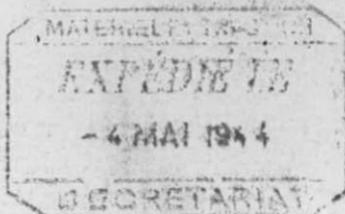
Le chef de dépôt

**MINUTE**

LL  
2.5

PARIS, le . . . mai 1944  
5 bis, Bd de l'Hôpital

**PB.1**



**AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.**

**Monsieur le Chef  
des Services Administratifs**

**- suite à notre lettre PB.1 du 20.3.44 -**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'employé ppal RICHARD, Emile, et l'employé LAGARRIGUES Paul, du dépôt de POITIERS, incarcérés par les autorités allemandes respectivement les 29 janvier et 3 février 1944 sous l'accusation d'appartenir à une organisation de résistance, ont été transférés en Allemagne.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL**

Signé : PESEZ

de l'agent recensé (noms et prénoms) : **DANET** Réseau d'origine : **Ar**  
n capitales)

Noms : *laine*

Nationalité : *français*

Date et lieu de naissance : *12.7.98 Auray*

Situation de famille (marié, ..... ) Nombre d'enfants à charge : *0*

Profession de l'agent : *Employé*

Établissement ou service où l'intéressé est employé avant l'évacuation : *Secrétariat*

Adresse personnelle avant l'évacuation : *4 rue Pitou*

Adresse actuelle depuis l'évacuation :  
Rue *Passage Roger Nègre* N° *13* Localité *Ar*  
Département *Mayenne*

Date d'arrivée dans la localité d'évacuation : *16.10*

Occupations actuelles et observations :

Statut matrimonial et emploi confie :  
(on indiquera, le cas échéant, "disponible").

Autorité qui a ordonné l'évacuation : *Ar*

Situation militaire et classe de mobilisation : *---*

Date et signature :

- Fiche à remplir en triple exemplaire par l'établissement  
procède au recensement : l'un est adressé dans le  
délai à la Direction Régionale (M. GARSOMME), un  
adressé à Ar. et le 3ème est à conserver par l'agent  
recenseur.

Zone libre

Total

C.F.	Agents mobilisés	Pour mémoire	à	de
		Détachés		
	5		6	7

Effectif réel de la S.N.C.F.	Cadre permanent	Agents non permanents	Total		
				Auxiliaires	Apprentis
				1	3

Agents mobilisés	à	de
5	6	7

Effectif réel de la S.N.C.F.	Cadre permanent	Agents non permanents	Total		
				Auxiliaires	Apprentis
				1	3

Agents mobilisés	à	de
5	6	7

Régime de solde : 3/4 rémunération

Incarcéré le 29 janvier 1944

Employé principal Dépôt de Fontiers

RICHARD, Louis

Agents incarcérés par les Autorités Allemandes

TOURS, le 2 Février 1944.

c

IFI-p. 161.73/05/1

- 4 p. -

Transmis à :

Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel et de la Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL (PB<sup>1</sup>).

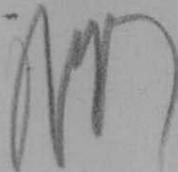
Nous porterons à votre connaissance les renseignements complémentaires qui nous parviendront à la suite des démarches que je fais poursuivre par le dépôt de Poitiers auprès des autorités d'occupation et des membres de la famille.

Ci-joint en 4 exemplaires une fiche de renseignements sur l'intéressé.

Je vous transmettrai, dès que possible, les renseignements d'usage pour l'attribution éventuelle de secours à la famille.

Le Bureau de la Solde est avisé de cette incarcération au moyen de la liasse 2 P. 40.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.



*Levy & fils  
S. C. 1944*

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.

TOURS

Le 29 courant vers 8 h 30 les autorités d'occupation se sont présentées au dépôt et ont procédé à l'arrestation de l'employé principal Richard Emile.

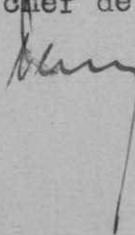
Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur le motif de cette arrestation et sur la durée probable de l'incarcération.

Tous ceux qui approchaient Richard, tout son entourage considérait cet agent comme une personne calme, ne faisant partie d'aucun groupe ou organisation et ayant toujours une attitude digne et correcte ne donnant prise à aucune remarque particulière.

Pour ma part je considère Richard comme un excellent agent et présentant toutes les garanties morales.

Je pense que la police allemande recherche un nommé Richard pour une affaire très grave et qu'il y aurait en somme qu'une erreur d'individualité.

Poitiers le 31 .A. 44  
Le chef de dépôt,



TOURS, le 7 février 1944. c

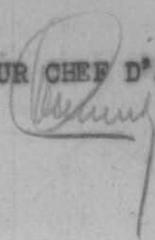
111-p-135.73/05/1

Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel et de la Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL  
(PB1)

AFFAIRE RICHARD

(Suite à ma transmission III-p.161.73/05/1 du 2-2-44).

Ci-joint une fiche indiquant les renseignements utiles pour l'attribution éventuelle de secours à la famille de l'Employé principal RICHARD, du dépôt de poitiers, incarcéré le 29-1-44, par les autorités allemandes.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.  




RENSEIGNEMENTS en vue de l'attribution d'un secours à un agent arrêté par les autorités d'occupation:

RICHARD Emile employé EPAL  
Dt de Poitiers

Arrêté le 29-1-1944

Rémunération détaillée:

Eléments fixes.....	3356
Allocations familiales..	néant
Gain de la femme.....	néant
(pas d'enfants)	

S.N.C.F.  
Région du Sud Ouest

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

---

NOM. RICHARD

Prénoms. Emile, François

Grade à la S.N.C.F. Employé principal

Résidence de service. Dépôt de Poitiers

Date d'entrée à la S.N.C.F. 15.3.20

Date et lieu de naissance. 5.11.96 à Vanzay, Deux Sèvres

Domicile civil. 47 rue Jean Bouchet, Poitiers

Situation de famille. marié

Qualités professionnelles. Excellent agent

Services militaires.... (Classe 1916, Mobilisé le 10.4.15 au  
(grade, campagnes, citations) 138<sup>e</sup> RI, 107<sup>e</sup> RI, 2<sup>e</sup> RI, 125<sup>e</sup> RI.  
blessures)..... (Caporal. Croix de guerre. Prisonnier de guerre  
(1916-18))

Affiliation politique. Néant

Date de l'arrestation. 29 janvier 1944.

Motifs de l'arrestation. Inconnu

Condamnation .

Date, tribunal, motif.

Eléments de toute nature (susceptibles de justifier)  
un recours en grâce. (

Lieu d'internement. Prison de Poitiers

Nom du défenseur.

Paris, le 2 Février 1944

**MINUTE**  
PBI  
AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-

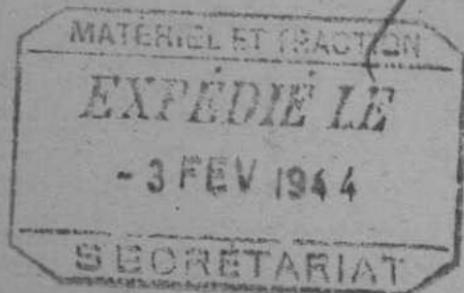
Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

---

L'employé principal RICHARD, Emile, du dépôt de POITIERS, ~~incarcéré~~ a été incarcéré par les autorités allemandes le 29 janvier 1944.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL



Signé : PESEZ

P. O. - MIDI

Rapport de M<sup>r</sup>

Feuillet René Chef de dépôt

MATÉRIEL ET TRACTION

N° de N° 12214

sur l'incarcération par les autorités d'occupation

de l'employé PPal Richard Emile.

(Suite aux renseignements déjà fournis)

Carré bulle 72 gr. - 15.000 ex. in-4° simple - Gaillac, Harvey - 06886 0 05

MATÉRIEL ET TRACTION

SECRETARIAT

Poitiers le 10 février 1944

RENOI OU DÉCISION

Le 29 janvier vers 8h30, les autorités d'occupation se sont présentées au dépôt de Poitiers et ont procédé à l'arrestation de l'employé PPal Richard Emile qui a été écroué à la prison de Poitiers.

Des perquisitions ont été faites au domicile de l'agent et les tiroirs de son bureau du dépôt ont été fouillés.

Nous croyons savoir que ses opérations n'ont donné aucun résultat positif.

Nous n'avons pu obtenir des renseignements sur le motif et sur la durée probable de l'incarcération.

Une démarche a été faite auprès du Préfet Régional pour activer l'interrogatoire de Richard et le cas échéant sa libération. L'intervention du Préfet n'a jusqu'à présent donné aucun résultat.

Richard est un excellent agent présentant toutes les garanties morales et ayant l'estime de ses supérieurs et de ses camarades et de tout son entourage. Calme, réservé dans ses paroles, ayant toujours une attitude digne et correcte dans ses rapports avec les autorités de contrôle allemand, ne faisant partie d'aucune organisation ou parti politique, nous croyons qu'il est victime d'une confusion de personne, la police allemande recherchant un nommé Richard.

Le Chef de dépôt:

*[Signature]*

*PB1 Copie pour le Chef de Vos Adm  
Suite à votre transmission PB1  
du 3.2.44  
Le Chef de D*

*Li à M. le Chef du G.  
du Matériel et T.  
Division du G. G. (9 B 1)*

*Suite à ma  
transmission III. 161.73/15  
du 4 fe 44.*

*Tours, le 10 fe 44*

*Ingénieur Chef d'arrondissement  
MATÉRIEL ET TRACTION*

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
25 FEV 1944  
SECRETARIAT

Signé : PESE

S.N.C.F.  
Région du sud-ouest  
Services Administratifs  
PL/LE

Paris, le 10 février 1944

Agents incarcérés

LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

à Monsieur le CHEF DU SERVICE DU  
MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M.le Directeur a décidé d'attribuer les 3/4 de la rémunération aux familles des agents ci-dessous, incarcérés par les autorités allemandes:

MM. RICHARD , employé principal au dépôt de  
Poitiers ;  
FONTAN, employé au dépôt de Montluçon ;  
SOUBRE, aide-ouvrier aux Ateliers de Bordeaux

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer dans le plus court délai les renseignements qu'il vous sera possible de recueillir sur les motifs de l'incarcération de ces agents .

P.LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
signé: CARREAU

*L'original est classé au dossier "Rémunération"*

MINUTE

bc

février 1944

Paris, le

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
25 FEV 1944  
SECRETARIAT

PBI  
AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES  
ALLEMANDES

AMT de TOURS

Suite à votre lettre III p. 161.73/05/  
du 2.2.1944

M; le Directeur a décidé d'attribuer  
les 3/4 de la rémunération à la famille  
de M. RICHARD, Emile employé principal au  
dépôt de Poitiers, actuellement incarcéré  
par les Autorités allemandes.

Prière de faire connaître à la 3ème  
Section B du Service Général de l'Exploita-  
tion la date exacte d'incarcération et le  
cas échéant celle de libération de cet agent

Par ailleurs il y a lieu de nous commu-  
niquer dans le plus court délai les rensei-  
gnements qu'il vous sera possible de re-  
cueillir sur les motifs de l'incarcéra-  
tion de RICHARD.

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
29. 2. 1944

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

*Paris, le 29. 2. 1944*  
*Copie pour la 3ème Section B du S. G. de l'Exploitation*

DU SUD-OUEST

FICHE DE RECENSEMENT

SERVICE  
ET DE LA TRACTION

des Cheminots Français et Alliés

évacués sur la Région du SUD-OUEST

agent recensé  
(capitales)

**PERRIN**

Région  
d'origine

**5.0**

Henri

lieu de naissance

13.12.1899 à Rivaroux  
(Inde)

de famille  
(...)

marie

Nombre d'enfants  
à charge

2 en

de l'agent

manœuvre

établissement ou Service où l'intéressé  
a été employé avant l'évacuation:

Centretuy de Paris  
82 rue des Dessous de  
Paris

Adresse actuelle depuis l'évacuation:  
N° Localité

établissement

Date d'arrivée dans la localité d'évacuation:

18-6-40

Conditions actuelles et observations:

Date et signature:

MONTLUÇON, le 21 1940

Le Chef de Dépôt Pr

*[Signature]*

Cette fiche à remplir en double exemplaire par l'établissement  
de recensement: l'un est adressé dans le plus bref délai  
à la Direction Régionale (M. GARSONNIN), l'autre est à conserver  
à l'établissement.

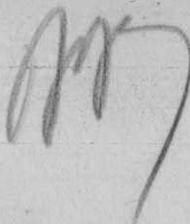


Transmis à  
Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel & de la Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL  
(PB1)

Nous porterons à votre connaissance les renseignements complémentaires qui nous parviendront à la suite des démarches que je fais poursuivre par le dépôt de Poitiers auprès des autorités allemandes et des membres de la famille.

Ci-joint en 4 exemplaires une fiche de renseignements sur l'intéressé et une note relative aux indications utiles à l'attribution éventuelle de secours à la famille.

TOURS, le 7 février 1944  
L'INGENIEUR CHEF D'A.M. & T.



RENSEIGNEMENTS en vue de  
l'attribution d'un secours à un  
agent arrêté par les autorités  
d'occupation.

LAGARRIGUES Paul employé  
Dt de POITIERS  
Arrêté le 3-2-1944

Rémunération détaillée:

Eléments fixes:.....	3089	Fr
Allocations familiales	89	Fr

Ressources de la famille:

Gain de la femme: néant  
et des enfants

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

\*\*\*\*\*

NOM: LAGARRIGUES

Prénoms: Paul

Grade à la S.N.C.F.: employé

Résidence de service: dépôt de POITIERS.

Date d'entrée à la S.N.C.F.: 26-7-1919

Date et lieu de naissance: 18-2-1891 à Paris VIII •

Domicile civil: Poitiers 76 Rue Jean Mermoz

Situation de famille: marié - 2 filles nées le 20-12-20 (mariée)  
et 3-12-25

Qualités professionnelles: bon agent-travailleur.

Services militaires: 2 ans de service légal  
guerre 1914-18: du 1-8-14 au 26-7-19  
(prisonnier dès le début) grade: caporal

Affiliation politique: néant

Date de l'arrestation: 3-2-1944 vers 16h30

Motifs de l'arrestation: inconnu

Condamnation:

Date, tribunal, motif:

Eléments de toute nature  
susceptibles de justifier  
un recours en grace:

Lieu d'internement: Prison de Poitiers

Nom du défenseur:

**MINUTE**

Paris, le février 1944

PB1  
AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES.-

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

10 FEV 1944

SECRETARIAT

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

L'employé LAGARRIGUES, Paul, du dépôt de Poitiers a été incarcéré par les autorités allemandes le 3 février 1944.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

MATÉRIEL ET TRACTION

N° de N° 12214

sur l'incarcération par les autorités d'occupation de l'employé Lagarrigues Paul du dépôt de Poitiers

(Suite aux renseignements déjà fournis)

Carré bulle 72 gr. - 15.000 ex. in-4° simple - Gaillac, Harvey - 60886-9-35

Poitiers le 10 février 19 44

1 Renvoi ou décision

SECRETARIAT III p 161.73/05

Le 3 et vers 16h30 les autorités d'occupation se sont présentées au dépôt de Poitiers et ont procédé à l'arrestation de l'employé Lagarrigues Paul, qui a été écroué à la prison de Poitiers.

Des perquisitions ont été faites à son domicile et les tiroirs de son bureau du dépôt ont été fouillés.

Nous croyons savoir que ces opérations n'ont donné aucun résultat positif.

Nous n'avons pu obtenir aucun résultat sur le motif et sur la durée probable de l'incarcération.

Nous sommes intervenus auprès du Préfet régional, cette intervention est jusqu'à présent, restée sans effet.

Lagarrigues était un bon agent d'un bon rendement.

Nous ne pensons pas qu'il soit affilié à un groupe politique.

Toutefois, il s'agit d'un grand nerveux qui, au cours de ses conversations n'observait peut être pas toute la prudence qu'exigent les circonstances présentes.

Transmis à Monsieur le Chef du Sce MT Division du Service Général (PB.I)

Suite à ma transmission III p 161.73/05 p du 7 courant.

Nous suivons cette affaire et porterons à votre connaissance tous renseignements complémentaires qui nous parviendront.

TOURS, le 12.2.44 L'INGENIEUR C.A.M.T.,

Le chef de dépôt.

MATÉRIEL ET TRACTION EXPÉDIÉ LE 22 FEV 1944 SECRETARIAT

Copie pour le Chef des Tr. Adm. Suite à notre transmission PB.I du 13.2.44

Le Chef de D.

SECRETARIAT

Région du Sud-Ouest  
Services Administratifs

P1 Co

PARIS, le 18 février 1944

AGENTS INCARCERES

VR PB.1 du IO.2.44

Le Chef des Services  
Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction

Comme suite à vos communications rappelées ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer:

- le quart de la rémunération à MM. CLIN et MOLINIER mineurs aides ouvriers au dépôt d'USSEL;
- les trois quarts de la rémunération à la femme de M. LAGARRIGUES Paul, employé au dépôt de POITIERS.

Vous voudrez bien nous soumettre à nouveau la situation de M. LAGARRIGUES dès que des précisions auront été recueillies sur le motif de son incarcération.

/LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

signé: CARREAU

*original au dossier rémunération*

MINUTE

LI.  
22.2

PB.1

MATÉRIEL ET TRACTION  
PARIS, le  
EXPÉDIÉ LE  
22 FEV 1944  
SECRETARIAT

février 1944

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES. TOURS

- suite à votre transmission III pe du 7.2.44 -

M. le Directeur a décidé d'attribuer les 3/4 de la rémunération à la femme de M. LAGARRIGUES, Paul, employé au dépôt de POITIERS, incarcéré par les autorités allemandes le 3.2.44.

La situation de M. LAGARRIGUES sera à nouveau examinée dès que des précisions pourront être recueillies sur le motif de son incarcération. Prière de nous renseigner sur ce point dès que possible.

Vous aurez à faire connaître à la 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation la date exacte d'incarcération et le cas échéant celle de libération de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : LACROIX

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
23. 2. 44

Copie pour la 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation

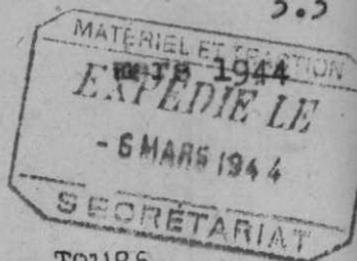
Paris, le 23. 2. 44



MINUTE

LL  
3.3

PARIS, le



PB.1

A.M.T. - TOURS

AGENTS INCARCERES PAR  
LES AUTORITES ALLEMANDES.

- suite à notre lettre PB.1 du 22.2.44 -

Le 22 février 1944, nous vous avons fait connaître que M. le Directeur avait accordé un secours égal aux 3/4 de la rémunération à la famille de M. LAGARRIGUES Paul, employé au dépôt de POITIERS, incarcéré par les autorités allemandes le 3 février 1944, en vous précisant que ce secours était susceptible d'être modifié suivant les renseignements obtenus sur le motif de l'incarcération de cet agent.

Votre réponse sur ce point ne nous étant pas encore parvenue, prière de nous l'adresser de toute urgence.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

ARRÊTÉ pour confrontation avec une  
tierce personne -

Richardière, Auguste

Incarcéré le 14.5.1943

Prison du Bordiat à Bourges,  
aurait été transféré à Orléans le  
17.1.1945 -

Arrete pour confrontation avec une tierce personne

X Richardiere, Auguste aide ouvrier D<sup>h</sup> de Vierzon

1/2 solde remplacé par  
secours mensuel de 1000 fr à compter du

Incarcéré le 14.5.43

1.10.43 décision du D<sup>h</sup> lettre SA 11.10.43

AF + 1/2 Solde à compter du 1.1.44

Renduignement de P

Livre du Bordiast à Bony avant être  
transféré à Orléans

17.1.45

SOMMES

NOMS

D'ORDRE  
Nos

SOMMES

NOMS

D'ORDRE  
Nos

Paris, le Mai 43

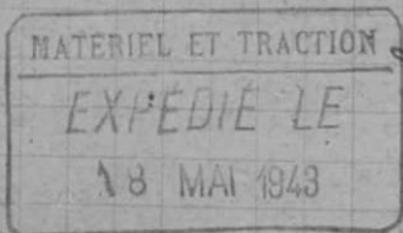
PP1.

Agents incriminés par les  
Autorités Allemandes

Airoud. d'Orléans

~~Le PP1~~ <sup>Donneur</sup> nous avise que  
<sub>par défaut du PP1</sub>

L'ouvrier Richardière, Auguste  
du dépôt de Vierzon, a été arrêté le  
14 mai 1943 par les autorités alle-  
mandes. Prière de nous renseigner  
et de nous adresser par retour  
du courrier la fiche réglementaire  
en 4 exemplaires.



Le Chef de Beaujeu

Signé : LACROIX

15/5 18h.07

737

C.R. Vierzon à P.R.I.

11/30  
Sommes avisés par le Dépôt de Vierzon que le nommé Richardière Auguste aide-ouvrier ajusteur monteur au dépôt de Vierzon, rue de l'abricot à Vierzon, marié, 3 enfants, 6 ans, 4 ans, 6 mois a été arrêté à son domicile le 14 mai 1943 à 20 heures par les Autorités allemandes pour confrontation avec une tierce personne Non relaché.

MM. Cardon —  
Viel  
Dossier

P  
11/5/43

gnd

Ft.EM

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent  
S.N.C.F. par les autorités d'occup.

NOM..... : RICHARDIERE  
Prénoms ..... : Auguste  
Grade à la S.N.C.F. .... : Aide\_ouvrier ajusteur-monteur  
Résidence de service ..... : Dépôt de Vierzon  
Date d'entre à la S.N.C.F. : 1.12.42  
Date et lieu de naissance : 26.11.12 à Paris 14<sup>e</sup>  
Domicile civil ..... : Rue de l'abricot à Vierzon  
Situation de famille ..... : Marié - 3 enfants 6 ans - 4 ans - 6 mois.  
Qualités professionnelles : bonnes  
Services militaires ..... : 1 an au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Air à Avord. Mobili  
(grade, campagnes, citations : sé du 2.9.39 au 29.7.40 même régiment.  
blessures) :  
Affiliation politique ..... : Néant  
Date de l'arrestation ..... : 14.5.43 à 20 heures  
Motifs de l'arrestation ... : Pour conversation avec une tierce personne  
Condamnation ..... : "  
Date, tribunal, motif ..... : "  
Eléments de toute nature sus] "  
ceptibles de justifier un re( "  
cours en grâce..... ( "  
Lieu d'internement ..... : "  
Nom du défenseur ..... : "

VIERZON, le 15.5.43

LE CHEF DE DEPOT,

*L. D.*

**MINUTE**

Paris, le octobre 1943.

IPB

Agents vicariés par les  
Autorités Allemandes.

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
19 OCT 1943  
SECRETARIAT

Arrond: d Orléans

Suite à votre lettre IPB du 5 juin 1943.

M. le Directeur a décidé d'accorder, à compter du  
1<sup>er</sup> octobre 1943, un secours mensuel de 1000frs à la famille  
de M. Richardière, Auguste, aide-ouvrier au dépôt de  
Vierzon arrêté par les autorités allemandes, en remplacement  
de la moitié de la rémunération qui lui avait été  
précédemment accordée jusqu'ici.

Ce secours sera payé par le dépôt de Vierzon  
au moyen de bons de paiement (Avis MT n° 25 du 24.7.42)

(Le Chef de B.)

Signé : PESEZ

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
25 OCT 1943

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
14 Janvier 44

Paris, le 25 Octobre 1943  
Copie pour B  
LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

Qui publie à Paris de Mlle  
Léontine pour Paris le 26.43  
Paris le 26.43  
Signé: Lacroix

65.10.43 18.10.43

88/2/2

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl/AR

Paris, le

13 JAN 1944

*P.B.*

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef  
du Service du Matériel et de la Traction

Agents incarcérés

Il nous est signalé que la famille de  
M. RICHARDIERE Auguste, aide-ouvrier au dépôt  
de Vierzon, arrêté par les autorités d'occupa-  
tion, percevrait simultanément, d'une part, un  
secours mensuel égal à la 1/2 rémunération,  
d'autre part, un secours mensuel de 1.000 fr.

Or, la lettre Pl/AR du 11 octobre dernier,  
relative à l'attribution, à compter du 1er  
octobre 1943, du secours mensuel de 1.000 fr.  
précisait que ce dernier devait se substituer  
au secours précédemment accordé en applica-  
tion de la lettre Pl/Co du 27 mai de la même  
année.

Je vous serais obligé de me faire connaî-  
tre s'il est bien exact que les deux secours  
aient été maintenus au profit de la famille  
de M. RICHARDIERE.



*Vie*  
10/2 90 Couron  
M. RICHARDIERE  
J. LUCAS  
17/1.44

EXPLOITATION  
Service Général  
3ème Section B

a.34/2/398

P.B.1

Monsieur le Chef de la Division  
du Service Général M.T.

Secours aux agents incarcérés par les autorités d'occupation .

Cover

Suivant lettre P.B.1 du 5 juin 1943 adressée à l' A.M.T. d'Orléans dont copie nous a été transmise le 8.6.43, il a été attribué à la famille de M. RICHARDIÈRE, Auguste, aide-ouvrier au dépôt de Vierzon, incarcéré par les Autorités allemandes depuis le 15 mai 1943, un secours égal à la moitié des éléments de rémunération, augmenté des allocations familiales .

Conformément aux instructions de la lettre précitée, le paiement de ce secours à la famille de l'intéressé a été assuré par nos soins jusqu'au 31 décembre dernier.

Or, par décision P.B.1 en date du 19 octobre 1943, dont copie nous a été transmise le 14 janvier 1944 seulement, ce secours a été annulé à partir du 1er octobre 1943 et remplacé par un secours fixe mensuel de 1000 f qui a été mis en paiement par le Service Régional Comptabilité M.T.

Dans ces conditions, il a été payé à la famille de M. Richardière, outre le secours fixe de 1000 f réellement alloué, la 1/2 rémunération représentée par les mensualités suivantes :

1943

Octobre 1943.....	2.298	)	
Novembre .....	2.298	)	6.894 f
Décembre .....	2.298	)	

Afin de nous permettre de régulariser la situation de solde de cet agent, il conviendrait de nous faire connaître dès que possible, de quelle façon nous pourrions récupérer les sommes indiquées ci-dessus payées indûment .

Cover

Pour information, je vous signale que suivant une nouvelle décision P.B.2 datée du 19 janvier 1944 le secours fixe de 1000 f est supprimé à compter du 1.1.44 et remplacé par la 1/2 solde qui lui avait été allouée précédemment par lettre même référence du 5.6.43. Mais en attendant vos instructions à ce sujet, nous avons suspendu le paiement du secours de janvier 44.

LE CHEF DE LA 3<sup>me</sup> SECTION B  
DU SERVICE GÉNÉRAL

*To M. Carreau  
Credition sur le solde de  
l'agent incarcéré le 1/2 Rémunération  
à Jours et Solde d'indemnité  
à verser.*  
Paris 6 mars 1/2/44

# MINUTE

Paris, le février 1944

PB.1



Monsieur le Chef de la 3ème  
Section B du Service Général de  
l'Exploitation

Suite à votre lettre a 34/2/398  
du 8.2.1944.

Il y a lieu de faire rembourser  
à Mme RICHARDIERE une somme de 3.000 frs. seule-  
ment en échelonnant les retenues à effectuer sur 6  
mois.



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé: MASSACQ

Copie pour B

Copie pour Arrondissement d'ORLÉANS

Mme RICHARDIERE, femme de l'aide  
ouvrier du Dépôt de Vierzon, a bénéficié à tort de  
la 1/2 rémunération et d'un secours mensuel de 1.000  
frs. pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre  
alors qu'elle <sup>ne</sup> ~~ne~~ <sup>devrait</sup> ~~ne~~ recevoir pendant cette période  
qu'un secours mensuel de 1.000 frs.

*Paris, le 22 février 1944*  
*Signé: Lacoux*

16. 2. 44

Extrait du relevé des décisions prises  
par M. le Directeur au sujet de l'attribution de secours  
aux familles des agents du Service du Matériel et de la  
Traction arrêtés pour les faits politiques.

Secours mensuel attribué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944

Nom et prénom	Emploi	Résidence	Secours attribué	Observations
Richardière Auguste	AIO	Vierzon (dépot)	A.F. + 1/2 autres éléments de R	

CAISSE de PREVOYANCE  
11, Rue de Laberde  
PARIS (8°)

Paris, le 20 juin 1946

A4/79

Service Régional TRA  
SUD-OUEST

Affaire RICHARDIERE Auguste 12 17 992  
AIO Vierzon D  
Incarcéré - Déporté le 14.5.43 Non rentré

Veuillez nous faire connaître la situation actuelle de Mme RICHARDIERE vis-à-vis de la S.N.C.F. :

1°- Bénéficie-t-elle d'une allocation mensuelle sur laquelle sont prélevées des cotisations "Caisse de Prévoyance"?

2°- Remplit-elle les conditions pour être titulaire, à partir du 1er janvier 1946, d'un secours renouvelable accordé aux veuves d'agents tués par faits de guerre? (Application des dispositions de la lettre Pe 1221 du 5 novembre 1945 du Service Central du Personnel)

Dans ce dernier cas, nous vous serions obligés d'adresser d'urgence au Service des Retraites les renseignements nécessaires à la liquidation de cette pension et de nous tenir au courant.

P. Le Directeur de la Caisse  
L'Inspecteur Divisionnaire

.....

MINUTE

REPONSE AU VERSO

PAY / Transmis à L'ART d'Orléans

BUREAU DU PERSONNEL P. A.

EXPÉDIÉ LE

28 JUIL 1946

avec fiche de renseignements directement  
la Caisse de Prévoyance

Le Chef de la Division  
du Service Général

Stano : LACROIX

4 / *PP* Orléans le 18 Mai 1943 *W*

Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T.  
Division du Service Général Personnel.  
Division de la Traction.

*M G*  
Les fiches de renseignements établies à la suite de l'arrestation par les autorités d'occupation, de l'aide-ouvrier RICHARDIERE Auguste du dépôt de Vierzon.

Je prescris au dépôt de Vierzon de me tenir au courant de la suite qui sera donnée à cette affaire, et je vous renseignerai.

L'INGENIEUR G.A.M.T.



Par les Foyers  
Inspection des  
Travaux  
Paris

Compagnie du Chemin de Fer de Paris-Orléans

Matériel et Traction

Mod. 4250

Note adressée à Monsieur L. Jugenieur, chef de Traction  
Orléans.

Réponse à votre lettre-circulaire du 19.12.12

J'ai l'honneur de vous informer que nous  
n'avons pas d'observations à présenter au sujet  
du nouvel état des délimitations pour la  
revenir, état de circuits des véhicules anciens

Stampes, 27-12-12

Le Chef de Bâtiment  
Bureau

In-8° carré 10 kil. — 40.000 ex. — Blois, imp. Migault. — 1

Paris, le 19 Mai 1943

PB<sup>1</sup>

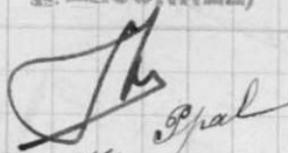
Agents incarcérés par  
les Autorités Allemandes.

Arrondissement d'Orléans

Nous sommes avisés par dépêche  
du PRI que l'aide ouvrier Richardière,  
Auguste, du dépôt de Vierzon, a été arrêté  
le 14 mai 1943 par les autorités allemandes.

Prière de nous renseigner et  
de nous adresser par retour du courrier,  
la fiche réglementaire en 4 exemplaires.

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)



Monsieur le Chef de Bureau Spal  
(Personnel)

Les fiches demandées ont été transmises  
le 18 de "Sa Général - Personnel - Division  
de la Traction". Orléans le 20.5.43.

INGENIEUR/CHIEF D'ARRONDISSEMENT  
du Matériel et de la Traction



Paris, le Mai 1943

INDICE  
Induits incarcérés par  
Autorités Allemandes  
Induits

Transmis à Monsieur le Chef des  
SERVICES ADMINISTRATIFS.

L'aide ouvrier RICHARDIERE, Auguste du  
dépôt de Vierzon, a été incarcéré par les  
autorités allemandes le 14 mai 1943.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche régle-  
mentaire concernant cet agent.

MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ EN  
21 MAI 1943  
SECRETARIAT

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL.

Signé : PESEZ

PARIS le 27 Mai 1943

Région du Sud-Ouest  
Services Administratifs  
Bureau du Personnel

Pl.Co

Le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

à Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction

Votre communication PB.1 du 21 mai courant  
M.RICHARDIERE Auguste ,aide ouvrier ajusteur  
monteur au dépôt de Vierzon ,incarcéré par les  
autorités d'occupation.

J ai l'honneur de vous faire connaître  
que M.le Directeur a décidé d'attribuer la moitié  
de la rémunération à la famille de cet agent en  
attendant que des précisions soient recueillies sur  
le motif de son incarcération.

VIEL

*original classé au dossier Rémunération*

Eri 185

2-185 de Paris le

(2)

52.41

Pt

64 1/2  
3/4  
jm

Suite à votre note du 24 janvier écoulé  
concernant la recherche d'un emploi pour  
M. Cadet -

Je vous confirme que nous avons fait  
signaler ~~par~~ par les Ingénieurs d'AMT  
aux Industriels travaillant pour nous,  
le cas d'ique d'intérêt de cet ex-agent -  
La CMT à St Pierre les Corps ayant  
demandé que l'intéressé lui ~~soit~~ adresse  
une lettre spécifiant le ou les emplois  
que ses connaissances professionnelles  
ou techniques lui permettraient de  
tenir, l'AMT de Tours a  
~~écrit~~ écrit le 13 décembre  
dans ce sens à M. Cadet -

A la date du 31 janvier, la CMT n'avait  
encore reçu aucune lettre de celui-ci -

LIPO

Le Chef de la Subdivision des Voitures et Wagons

RECEVU LE 16 JANVIER 1885

LYONS LE 31 JANV 1885

PR 1

Paris, le Juin 1943

MINUTE

Arrondissement M.T. à Orléans

Agents incarcérés par les  
Autorités Allemandes



M. le Directeur a décidé d'attribuer à la famille de l'ouvrier Richardière Auguste du dépôt de Vierzon incarcéré par les autorités allemandes la moitié de la rémunération de celui-ci en attendant que des précisions soient recueillies sur le motif de son incarcération. Vous aurez à nous communiquer tous les renseignements que vous pourriez obtenir à ce sujet.

Prière de faire connaître à la 3<sup>ème</sup> section B du Ser. G. L. de l'Exploitation la date exacte d'incarcération et le cas échéant de libération de cet agent.

Le Chef de la Division  
du Service Général

Signé : PESEZ

Copie pour la 3<sup>ème</sup> section B du Service  
Général de l'Exploitation.

Paris le Juin 1943

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)



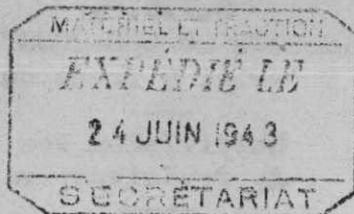
d. 6. 1943

Paris, le

Juin 1943

PBl

MINUTE



Arrondissement M.T. à ORLEANS.

---

AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-

- Suite à notre lettre PBl du 5 juin 43 -

Prière de nous faire savoir, par retour du courrier si vous avez des renseignements complémentaires, (notamment sur le motif, de l'incarcération, la condamnation et le lieu d'internement) au sujet de l'arrestation par les autorités allemandes de l'aide-ouvrier RICHARDIERE Auguste, du dépôt de Vierzon.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST  
Matériel & Traction

Paris, le

-----  
Subdivision des  
Approvisionnements

Hh 600.80

Monsieur le Chef de la  
Division des Approvisionnements

100 avenue de Suffren  
PARIS

Je vous serais obligé de bien vouloir délivrer à

titulaire de la commande  
du 194 émise par

les billets matières correspondant à:

kg acier ordinaire  
kg acier spécial  
kg fonte ou acier moulé.

Je vous prie de considérer cette lettre  
comme justificative des besoins présentés.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION  
DES APPROVISIONNEMENTS.

Copie pour:

VIERZON, le 26 Juin 1943.

Arrondissement M.&.T.

ORLEANS

ARRESTATION DE L'AIDE-OUVRIER RICHARDIERE

*(Suite transmission ZD du 25.6.43)*

Les autorités allemandes n'ont pas voulu nous donner le motif de l'arrestation.

L'agent qui est incarcéré à la prison de Bourges est toujours au secret, l'instruction n'étant pas close.

Nous suivons cette affaire et nous vous préviendrons de toute information qui nous parviendra.

**ZD**  
Transmis à M. le Chef du Service N. 8  
Division du Service Général. P.B.1.

Suite à sa note P.B.1 du 24.6.43. LE CHEF DE DEPOT,  
au courant. Vous vous tiendrez  
28.6.1943.

*Wey*

M. le Chef d'Arrondissement  
de Bourges et de la Région

*Wey*

**P. O - MIDI**  
**Matériel et Traction**

**EXTRAIT DU BON DE TRAVAIL (1)**

N° de Nre 12.620.

300.000 ex. in-8° carré bulle 86 gr. — 54429. — Imp. Centrale Deimas, Bx. — 62493-10-37.

CHAPITRE	Machine : <u>12</u> .....	Qualité : .....	PI — BRV	BON
	Tender : .....	Ouvrier : <u>[Signature]</u> .....	BRE ou J	N° .....
	Appareil : .....		<u>25</u> (2)	INVENTAIRE
<b>OBSERVATIONS</b>			TEMPS ALLOUÉ	TEMPS PASSÉ
<p>(1) Il n'est pas établi d'extrait pour les bons de travaux effectués sous le régime de la prime en équipe.</p> <p>(2) Indiquer l'abréviation qui convient (PI — BRV — BRE ou J).</p> <p>(3) S'il s'agit d'un bon commencé et terminé dans des mois différents, indiquer (mais dans ce cas seulement) le temps total passé par l'agent depuis l'origine du bon (mois en cours + mois antérieurs).</p>			Mois en cours	<u>3/2</u>
			Temps Total (3)	

Puisque le cas Richardson est  
particulièrement grave demande à  
S. An. d'essayer une démarche à  
Bouffes pour connaître au moins le  
montant de la condamnation. Il  
est trop tard d'intervenir quand les  
gens sont fusillés.

Signé : Pélery  
(annotator, qui avait porté le Pélery  
sur copie de la lettre de D. Verzen du 12.7.43  
adressée aux Jcs Adm. F.

une suite à votre lettre N° 38/6  
Je vous informe que j'insig  
passera qui avait été mis  
mandé à la disposition de l'autor  
Stenke-Domica  
a été maintenu dans les services  
~~et qu'il n'a jamais quitté~~  
à la C<sup>e</sup>, j'estime que il  
le remettre sur les contrôles  
station spéciale, ~~et je vous~~  
Je vous prie de vouloir bien

VIERZON, le 12 Juillet 1943

*Am*

Arrondissement M.&T.

ORLEANS

MATRIEL ET TRACTION  
18 JUIL 1943  
SE  
Madame  
20/7 1943

Agents incarcérés par les autorités allemandes.

Arrestation de l'ouvrier RICHARDIERE Auguste.

Ainsi que nous vous l'avons signalé le 15.5.43 l'aide-ouvrier RICHARDIERE Auguste a été arrêté par les autorités allemandes.

Il a été incarcéré à cette époque à la prison de Bourges et jugé par la suite à une date que nous n'avons pu connaître par un tribunal allemand siégeant dans cette ville.

A la suite de ce jugement notre agent a été transféré à la prison d'Orléans, 14 rue Eugène Vignat. Il aurait été condamné pour question politique et son cas serait particulièrement grave.

Nous n'avons pu faire les précisions nécessaires.

MATRIEL ET TRACTION  
**EXPRESSIVE**  
26 JUIL 1943  
LE CHEF DE  
SECRETARIAT

**ZD**  
Transmis à M. le Chef du Service N° 8  
Division du Sec. Général  
Suite aux renseignements fournis le 28.6.43.  
Orléans, 13/7-43.

Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction  
*119*

*Copy pour*  
*à noter lettre*  
*du 9.7.43*  
*à titre de renseignement*  
*le Chef de*  
*Statis: P.F.S.E.T.*

ART. 23 bis.

Abrogé.

ART. 23 ter.

Abrogé.

ART. 24.

Abrogé.

ART. 25.

Lorsque, par suite de l'interruption momentanée, sur la section munie du block automatique P. D. d'une voie principale entre deux gares G et H, il est nécessaire, pendant une certaine période, d'expédier à contre-voie tous les trains de sens H-G, les règles fixées par le Règlement régional sur la circulation des trains en double voie (1) restent entièrement applicables sous réserve des modalités ci-dessous indiquées :

1° le régulateur ou, à défaut, l'agent qui organise la circulation à contre-voie, avise de l'interruption tous les postes intermédiaires en service, pourvus de signaux de block automatique ;

2° il donne l'ordre à tous les postes intéressés de couvrir du côté d'où peuvent parvenir des trains expédiés à contre-voie, tout obstacle, autre qu'un train en circulation sur la section équipée en block P. D. par des signaux mobiles d'arrêt appuyés de pétards placés à 1.000 mètres de l'obstacle ;

3° il fait suspendre, dès que possible, le fonctionnement des détonateurs des signaux de block automatique s'adressant à la voie restée libre, sans toutefois que l'expédition des trains à contre-voie soit subordonnée à cette opération. Cette annulation est effectuée par un agent du Service de la Voie et des Bâtiments désigné à la consigne prévue au 10° du présent article ;

(1) Règlement régional 2, Midi.

Mesures  
à prendre  
en cas de  
circulation  
à contre-voie.

Page à coller, le 15 mai 1939, sur la page 14 de l'annexe 2 au Règlement régional 4, S. O. Avis 11588-30113-50274 du 27 mars 1939. 32.500 ex. — 1519-Acl 19134-2-39.

Paris, le

Juillet 1943

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

28 JUIL 1943

SECRETARIAT

PP1

MINUTE

Agents incarcérés par  
les Autorités Allemandes

Arrondissement d'Orléans

Suite à la lettre du 12.7.43 du dépôt de Vierzon, votre  
transmission Ld du 13/16.7.43

J'ai de suite bien fait <sup>faire d'urgence</sup> une nouvelle démarche, auprès  
du Tribunal allemand de Bourges pour connaître la durée  
~~restante~~ de la condamnation, et infligée à l'aide-ouvrier  
Richardière, Auguste, du dépôt de Vierzon, incarcéré par les autorités  
allemandes le 14.5.1943.

J'ai de vous renseigner le plus rapidement possible.  
Nous intervenons en ce qui nous concerne auprès du  
Service central P

Le Chef de la D.<sup>m</sup>  
du 2<sup>e</sup> gal

Signé : PESEZ

à l'écrit

VIERZON, le 30 Juillet 1943

Arrondissement M.&T.

ORLEANS

Incarcération par les autorités allemandes de  
l'aide-ouvrier RICHARDIERE Auguste

(Suite à votre transmission Zé du 29 courant)

Nous avons effectué une nouvelle démarche  
auprès du Tribunal allemand de Bourges. Il ré-  
sulte que RICHARDIERE est condamné à la déten-  
tion illimitée pour raison politique.

*Zé*  
transmis  
à M. le Chef  
du Service  
Division des  
Personnel  
N. G. Général

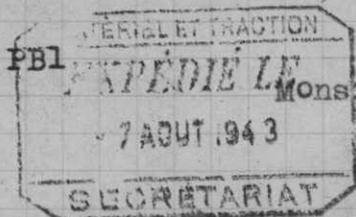
*Suite à sa lettre  
du 28.7.43  
Orléans 3.8.43*

LE CHEF DE DEPOT,

*Ingénieur  
Mou  
Calb.  
TODIER*

MINUTE

PARIS le août 1943



Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR.  
LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre lettre PBI du 9.7.1943

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une nouvelle démarche effectuée auprès du Tribunal allemand de Bourges, il résulte que l'aide-ouvrier RICHARDIERE, Auguste du dépôt de Vierzon incarcéré par les autorités allemandes le 14 mai 1943 a été condamné à la détention illimitée pour raison politique.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : LISSACQ

à Bégh. Giroude

En réponse à la lettre que vous avez adressée  
Directeur de la Compagnie le 21 octobre écoulé,  
vos sollicités votre réintégration, je vous info  
pas possible de revenir sur la décision que

de ces  
cette copie  
lettre

signé

ES

B  
M

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
Région SUD-OUEST  
-----

SERVICES ADMINISTRATIFS Paris, le 11 octobre 1943  
Pl - Ar

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
à  
Monsieur LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'accorder à compter du 1er octobre courant, un secours mensuel de :

- 500 fr. à la famille de M. ROSSIGNOL, Georges ouvrier au dépôt de BORDEAUX-St-Jean arrêté par les autorités d'occupation;
- 1000 fr. à la famille de M. RICHARDIERE, Auguste, aide-ouvrier au dépôt de VIERZON, arrêté par les autorités d'occupation, en remplacement de la moitié de la rémunération qui lui avait été accordée en application de notre lettre Pl/Co du 27 mai dernier.

P. LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
CARREAU.

*L'original est classé au dossier "Rémunérations"*

Agent arrêté par les allemands

---

RICHETIN, Desiré  
auxiliaire - Dépôt de Vierzou  
arrêté le 6.7.44  
libéré le 5.8.44

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST

Nom ..... : RICHETIN  
 Prénoms ..... : Désiré  
 Grade à la S.N.C.F. .... : Manoeuvre auxiliaire  
 Résidence de service ..... : Dépôt de Vierzon  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. ... : 10.3.44  
 Date et lieu de naissance .... : 7.5.1920 à Vouzeron  
 Domicile civil ..... : VOUZERON (Cher)  
 Situation de famille ..... : Célibataire  
 Qualités professionnelles .... : Très bonnes  
 Service militaire ..... : Néant  
 Affiliation politique ..... : Néant  
 Date de l'arrestation ..... : 6.7.1944  
 Motif de l'arrestation ..... : Accusé à tort de faire partie d'une or-  
 ganisation terroriste  
 Condamnation ..... : Néant. A été libéré le 5.8.1944  
 Date, tribunal, motif ..... : "  
 Eléments de toute nature suscep-  
 tible de justifier un réexamen en  
 grâce ..... ( "  
 Lieu d'internement ..... : Prison de Bourges  
 Nom du Défenseur ..... : "

VIERZON, le 4 Septembre 1944

LE CHEF DE DEPOT Ppal.

PA 6  
RAPPORT de Monsieur DUCROS Marcel

Chef de Dépôt Principal à Vierzon

sur l'arrestation par les autorités allemandes du  
manoeuvr auxiliaire RICHTIN Désiré.

VIERZON, le 4 Septembre 1944

Le manoeuvr auxiliaire RICHTIN Désiré était  
employé aux cultures collectives, terrain de Chaumoux.

Le 6 Juillet nous apprenions que les autorités  
allemandes l'avait mis en état d'arrestation.

Accompagné de M. DOMBROWSKI ex Sous-Chef de dé-  
pôt requis ffons d'interprète, je me suis rendu à la  
Gendarmerie allemande de Vierzon où j'apprenais que cet  
auxiliaire était inculpé de faire partie d'une organi-  
sation terroriste.

Ne pouvant obtenir sa libération, toujours en  
compagnie de M. DOMBROWSKI, j'ai effectué une démarche  
auprès du Chef de la Gestapo à Bourges où j'obtenais  
l'assurance que l'instruction serait poussée avec rapi-  
dité.

En fait, RICHTIN a été relâché le 6 août sans  
condamnation, ayant été reconnu victime d'une dénoncia-  
tion calomnieuse.

Cetxx auxiliaire, sérieux, travailleur, très dé-  
voué assurait un très bon service. Il est célibataire.

Je suis d'avis de lui accorder un secours aussi  
large que possible.

LE CHEF DE DEPOT Ppal.

MATRIEL DE BUREAU  
REÇU  
22 SEP. 1944  
SECRETARIAT

4 fiches

Zd

Transmis à M.le Chef  
du Sce M.T.  
Division du Sce général  
(Personnel)

D'accord avec le  
dépôt de Vierzon pour  
la proposition de secours

Orléans, le 21.9.44  
L'INGENIEUR GANT

*htan*

Paris, le septembre 194.

MINUTE



PAI-  
34/8

Monsieur le Chef des SERVICES  
ADMINISTRATIFS,

AGENTS INCARCERES PAR LES  
AUTORITES ALLEMANDES.-

Le manoeuvre auxiliaire RICHETIN, Désiré,  
du dépôt de Vierzon a été incarcéré par les  
autorités allemandes du 6.7.44 au 5.8.44.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche  
réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

Agent arrêté par les autorités Allemandes

Richon, Roland

↳ incarcéré le 29.8.1942  
fusillé le 2 octobre 1943  
au Mont Valérien

Richon, Roland

mauvaise

Leut Bordenay la Bouche

Aucun secours

Présenti le 29 août 1942  
libéré le

Futillé le 2 octobre 1943 au Mont Valérien

Acte officiel de décès transmis le  
11/2/47 aux SCS Adm 1<sup>er</sup>

SOMMES

NOMS

Nos  
D'ORDRE

SOMMES

NOMS

Nos  
D'ORDRE

Rapport de M. MARTINEAU René,  
Chef d'entretien à Bordeaux la Bombe  
sur l'affaire RICHON, récemment incarcéré

Bordeaux, le 4 septembre 1942

Le samedi 29 août 1942, vers 11 h. deux agents de la sûreté se présentaient à l'entretien et après avoir décliné leur qualité, demandèrent à voir le manoeuvre RICHON.

Conduits au poste 5 où se trouvait cet agent, les policiers fouillèrent le placard de RICHON puis amenèrent ce dernier avec eux.

Le 31 août, RICHON ne s'étant pas présenté à son travail, nous avons cherché à deux reprises à le toucher ou de nous renseigner à son domicile, mais sans résultat, ce dernier et sa femme étant absents.

Pendant que cet agent avait été incarcéré pour un motif que nous ignorions, nous avons interrogé d'une part, la brigade de surveillance et d'autre part le Commissaire de Police de Bègles.

Le brigadier de surveillance nous faisait savoir que le 2.9.42 au soir, que RICHON avait été arrêté pour complicité dans des menées politiques, tandis que le Commissaire se retranchait derrière le secret professionnel. Nous nous sommes alors adressé à la Préfecture.

A 18 heures, le même jour, ce Service nous communiquait par téléphone, le renseignement suivant :

RICHON arrêté pour menées communistes, incarcéré au fort du Hâ, affaire instruite par les autorités d'occupation.

A noter que la femme de RICHON est également incarcérée pour le même motif.

Le Chef d'entretien

... ..

Transmis à Monsieur le Chef du Service  
Matériel et Traction-Division du Matériel  
Voitures et Wagons  
Monsieur l'Inspecteur Principal Chargé du  
Service Général-Personnel  
à titre de premier renseignement  
Bordeaux, le 4 septembre 1942  
L'Ingénieur C A M T

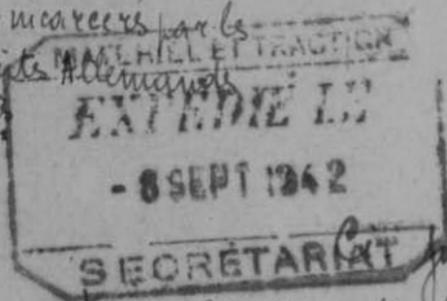
*Copie faite au D. G. le 7.9.42*

*Copie pour M<sup>me</sup> Jabbat*

*M. le Secrétaire  
Faire la fiche  
supplémentaire  
7.9.42*

Paris, le 6 septembre 1942

Pa  
Agents incarcérés par les  
Autorités Allemandes  
3 p. fts



Transmis aux <sup>Secs</sup> Administratifs

joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire concernant le manoeuvre Richon, Roland, de l'Entretien de Bordeaux, la Bombe incarcéré par les autorités allemands le 29 août 1942.

Nous vous adresserons <sup>ultérieurement</sup> des renseignements complémentaires sur cet agent ~~de réception~~.

Le Chef de Service  
du Matériel et de la Traction

Signé: CARDON

25/I5805

BORDEAUX, le 3 SEPTEMBRE 42

S.N.C.F.

Région du sud-Ouest

Entretien de BX-la-BOMBE

Monsieur L'INGENIEUR  
C.A.M.T. à BORDEAUX

Vp.

Suite à votre lettre du 4 courant .

En vue de l'attribution éventuelle d'un secours à la famille RICHON, je vous donne ci-dessous, les renseignements demandés :

- Situation de famille de RICHON :

Marié, 1 enfant né le 14.5.21 habitant MARMANDE avec sa grand'mère .

Ressources : RICHON est locataire de la maison qu'il habite rue Colmar, à BEGLES et d'après les renseignements que nous possédons cet agent n'a d'autres ressources que son salaire .

L'INSPECTEUR CHEF DE L'ENTRETIEN  
Signé: JATTEAU

---

COPIE transmise à Monsieur l'Inspecteur principal chargé du service Général-Personnel, comme suite à ma transmission Vp. du 4-9-42 . La femme du manoeuvre RICHON étant également incarcérée et son fils étant majeur, je ne vois pas l'opportunité d'attribuer un secours .

Vp.

BORDEAUX, le 8 SEPTEMBRE 1942  
L'INGENIEUR C.A.M.T.



AC  
Paris, le 14 Sept. 1942

Pa



A.M.T. BORDEAUX  
-----

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite au rapport du 4-9-42 du Chef de l'entretien de Bordeaux la Bombe, votre transmission du 4-9-42.

Prière de vouloir bien nous adresser par retour du courrier (en 1 seul exemplaire) la fiche règlementaire prévue par la lettre P. 7.214 du 25.2.1942 du Service Central P dont copie vous a été donnée le 4.3.1942, concernant le manoeuvre RICHON, Roland, de l'entretien de Bordeaux la Bombe, incarcéré par les autorités allemandes, le 29 Août 1942.

Si l'ouvrier RICHON est marié, vous voudrez bien nous indiquer si sa femme occupe un emploi et quel est son gain mensuel.

Les mêmes renseignements seront à fournir le cas échéant pour les enfants.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

*Vp*  
*Spica*  
Fait retour à Monsieur l'ingénieur Spal à la Division du Service Général, avec, ci-jointe, la fiche demandée.

J'ajoute, comme suite à A, que la femme de Richon est également incarcérée.

Bordeaux le 16.9.42  
L'ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction.

*Carre*

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités d'occupation

NOM : ..... : Richard

Prénoms ..... : Roland

Grade à la S.N.C.F. .... : manœuvre

Résidence de service ..... : Bordeaux (entrée de la Bouche)

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 2.12.1919

Date et lieu de naissance ..... : 15.8.1889 à Tonneins (L et G)

Domicile civil ..... : Rue de Colmar N° 20 à Bègles (Gironde)

Situation de famille<sup>(1)</sup> ..... : marie, 1 enfant né le 14.5.1921.

Qualités professionnelles ..... : très bonnes (Propose R.I pour 1942)

Services militaires ..... : 2<sup>e</sup> classe  
 (grade, campagnes, citations, blessures) ..... : Campagne contre l'Allemagne 1914/1919

Affiliation politique (s'il y a lieu) (

Date de l'arrestation ..... : 29 Août 1942

Motifs de l'arrestation ..... : Membres Communistes.

Condamnation ..... :

Date, tribunal, motif (

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce (

Lieu d'internement ..... : Bordeaux - Fort du Hâ

Nom du défenseur ..... :

(1) Indiquer les dates de naissance des enfants.

Traitement -

éléments fixes - Part A.	730 <sup>frs</sup>
Part B.	344
traitement net.	743
Prix de travail.	62
Total	1879
Allocations familiales	Neant.

n'a pas d'autre ressource que son salaire.

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

22 SEPT 1942

DIRECTEUR LE CHEF DU SERVICE DU MATÉRIEL

DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
DU SERVICE ET DE LA TRACTION

Pa

à Monsieur le CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCÉRÉS PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES.

23 SEP 1942

SECRETARIAT

Suite à notre transmission Pa du 8/9/42.

42.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous des renseignements complémentaires sur la situation de famille du manoeuvre RICHON, incarcéré par les autorités allemandes. RICHON est marié; sa femme a été incarcérée également; il a un fils, né le 14-5-1921, qui habite Marmande avec sa grand-mère.

Je ne suis pas d'avis d'attribuer un secours à cet agent.

ci-joint une fiche complétant celles qui vous ont été adressées le 8 septembre 1942.

LE CHEF DU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

L'Ingénieur Principal à la Division du Service Général

*L'honneur le chef du Service du Matériel et de la Traction,*

*Je vous serais obligé de vouloir bien nous faire connaître votre avis sur l'opportunité de suspendre cet agent*

*Vu le Bureau le 25.9.42 Le Directeur*

Paris, le 23 SEP 1942

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

*Detz*  
*transmission à Am*  
*pour avis*  
*B.6*  
*23/9/42*

PARIS le septembre 1942

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à  
Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS  
INCARCERES PAR  
LES AUTORITES  
ALLEMANDES

EXPEDIE LE  
30 SEPT 1942

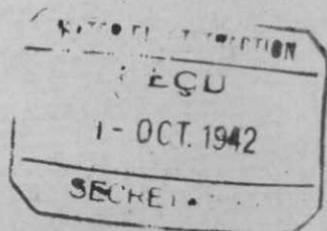
SECRETARIAT votre annotation sur pièce

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que nous sommes d'avis, étant donné le motif de  
son incarcération, de suspendre de ses fonctions  
le manoeuvre RICHON Roland, de l'Entretien de  
Bordeaux La Bombe.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : BARON

Paris, le - 1 OCT 1942

-----  
REGION DU SUD-OUEST-----  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
-----

*Am*

Le Chef des Services  
Administratifs,

à Monsieur le Chef du Service M.T.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que M. le Directeur a approuvé votre proposition  
de suspendre M. RICHON, Roland, manoeuvre  
à l'Entretien de Bordeaux-la-Bombe.

*Le*  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

*Am*

---

*Madame Sebault*  
*2/10/42*

Paris, le octobre 1942

398

*Heremph*

IB<sup>1</sup>

**MINUTE**

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
- 7 OCT 1942  
**SECRETARIAT**

Arrondissement de Bordeaux

Suite à vos transmissions Vp des H et S. g. 42)

Il y a lieu de suspendre de ses fonctions, à compter du 29 août 1942 date de son incorporation par les autorités allemandes, le manoeuvre Richon, Roland de l'entretien de Bordeaux la Bombe.

Dans cette position, cet agent sera privé de toute rémunération, et tous avantages accessoires (facilités de circulation, fournitures diverses, etc...)

*Le Chef du S<sup>e</sup>*

Signé DÉTIENNE

Cofie pour Am.

MATÉRIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
- 9 OCT 1942

*à l'union*

Paris, le octobre 1942

PB

Agents vicariés par  
le Autoute

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
16 OCT 1942  
SÉCRÉTARIAT

Arrond<sup>t</sup> de Boulogne

relate à votre transmission V<sup>n</sup> du 3.9.1942

M. le Directeur a décidé de ne pas  
attribuer de secours à la famille du maréchal  
Richon, Roland, de l'entretien de Boulogne la B<sup>ce</sup>  
pendant la durée de l'incarcération de  
celui-ci

S. Luge J<sup>al</sup>

Signé: DÉTIENNE

Copie four la 3<sup>ème</sup> section B du S<sup>g</sup> J<sup>al</sup>  
de l'Exp<sup>l</sup>itativ<sup>n</sup>

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
20 OCT 1942

nv 7.7

PARIS le 28 Juin 1943

Région du Sud-Ouest  
Services Administratifs

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
à  
Monsieur le CHEF DU SERVICE MT

J'ai l'honneur de vous adresser, comme suite à votre lettre PB2 du 22 juin 1943, le relevé des secours accordés par M. le Directeur aux agents actuellement internés ou incarcérés pour menées anti-nationales.

Ces secours seront accordés à compter du 1er juillet et seront renouvelés chaque mois jusques et y compris le mois de décembre 1943.

Signé VIEL

*copie de l'original chassé au dossier Rémunération*

RELEVÉ NOMINATIF DES AGENTS DU SERVICE  
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION INCARCÉRÉS POUR MOUVES  
ANTINATIONALES

Nom et prénom	Grade	Résidence	Montant du secours attribué	Observations
BADIA Julien	mécanicien de route	Ussel	500 frs	
FERCHAUD Henri	ouvrier	Ent. les Aubrais	1/4 de la rémunération	
GOURRY Louis Henri	mécanicien de manoeuvres	St-Pierre des Corps	650 frs	
LETONDU Gaston	ouvrier chaudron- nier	Ateliers de Tours	1/4 de la rémunération	
PAGES François	aide-ouvrier ferreur	Entretien de Paris	Néant	
RICHON Roland	manoeuvre	Entretien Bordeaux Le Bouscat	Néant	
SAUGERAS Maurice	mécanicien de route	Ussel	800 frs	
SEGUIN Hiliare	Ouvrier <i>tourneur</i>	Ateliers de Tours	Allocations familiales + 1/2 des autres éléments de rémunération	
VANNIER Lucien	ouvrier	Ent. les Aubrais	1/4 de la ré- munération	
SAINTE CLUQUE Georges	conducteur électricien	Beyonne	1200 frs	
BEAUDCHRE François	manoeuvre	Dép. de Beyonne	1200 frs	

COPIE pour PBI pour nous mv 13.7.  
tenir au courant de la reprise de service de  
cet agent.

*Paris le 22 juillet 43* PARIS le 19 juillet 1943

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

PB2

*He* Monsieur le CHEF DU SERVICE  
DES RETRAITES

11 rue de Chateau London

VR: R 1/2 B  
5052

PARIS (10<sup>e</sup>)

Suite à votre lettre du  
30.6.43

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le manoeuvre RICHON Robert de l'Entretien  
de BORDEAUX LA BOMBE incarcéré depuis le 29.8.  
42 n'a pas encore repris son service .

Nous vous aviserons dès qu'il sera  
remis en fonctions .

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

N.A.C.F.  
M-90

Extrait du relevé des décisions prises  
par M. le Directeur au sujet de l'attribution de secours  
aux familles des agents du Service du Matériel et de la  
Traction arrêtés pour les faits politiques

Janvier 1944

Secours mensuel attribué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944.

Nom et prénom	Emploi	Résidence	Secours attribué	Observa- tions
Richon, Roland	M V	Bordeaux la Pombe	200 <sup>fr</sup>	à verser à l'assistante sociale

Transmis à M. le chef du Service M.T  
Division du Service Général PAL.

- Suite à sa lettre PAL- du 25.11.44

Avec prière de vouloir bien faire donner  
la suite utile en ce qui concerne RICHON, cet  
agent n'appartenant pas au 1er Arrondissement

Pour ce qui est de PAGES, il y a lieu,  
à mon avis, de lui appliquer les dispositions  
de la lettre PA2 du 18.10.44

A { Je le confirme à l'Entretien d'Ivry,  
sauf objection de votre part.

Orléans, le 11 Décembre 44.  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

Copie Entretien d'IVRY.  
-Suite à sa note du 6 Octobre.  
Faire le nécessaire pour <sup>le requies</sup> avis  
contraire du Sec généra <sup>le</sup>  
Orléans, 11.12.44 L'INGENIEUR C.A.M.T.

*LA*  
*Orléans*  
*nous faisons le nécessaire en*  
*la famille*  
*la lettre P 1271 du*  
*13-11-44 transmise par la lettre*  
*PA2 du 28.11.44 - le requies et à appliquer à compter du 1.8.44*  
*Orléans 1944*  
*PERSONNEL*

Entretien d'Ivry le 6-12-44

BP.

5008

Arrondissement M.&T.à Orléans.

suite à lettre PAL du 25-11-44 - votre  
transmission ZU du 30-11-44.

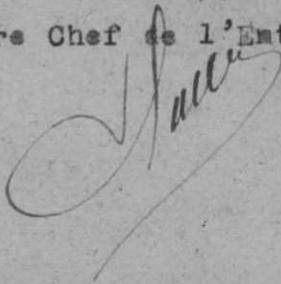
Agents arrêtés par les autorités allemandes

Nous avons transmis au Bureau de la Solde  
pour faire le nécessaire, la lettre précitée en  
supprimant toutefois RICHON qui n'appartient  
pas à notre entretien.

Par contre, devrait y figurer à notre avis  
le CRAU PAGES François.

Je vous prie de revoir et me renseigner.

L'Inspecteur Dns Chef de l'Entretien.



Paris, le

AC 16/12  
Décembre 1944

PA1

MINUTE

A.M.T. ORLEANS.

AGENTS INCARCERES PAR LES ALLEMANDS

(Suite à votre transmission du 11.12.44.)

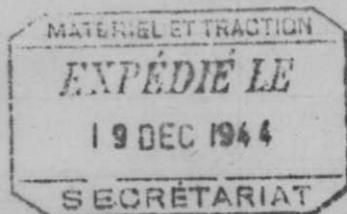
Nous avons fait le nécessaire pour le paiement de l'allocation prévue par notre lettre PA1 du 25.11.44 à la famille du manoeuvre RICHON de l'Entretien de Bordeaux.

En ce qui concerne l'aide-ouvrier PAGES de l'Entretien d'Ivry, je vous prie de nous confirmer que vous avez appliqué à la famille de cet agent les dispositions de la lettre P. 127 du 13.II.44 qui a fait l'objet de la transmission PA2 du 28.II.44.

Ce régime est à appliquer à compter du 1.8.44.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ



MINUTE

Paris, le décembre 1944

PA.1

MATÉRIEL ET TRACTEURS  
EXPÉDIE LE  
19 DEC 1944  
SECRETARIAT

A.M.T. BORDEAUX

AGENTS ARRÊTES PAR  
LES ALLEMANDS

Je vous prie de nous confirmer que les dispositions de la lettre PA1271 du 13.11.1944 qui a fait l'objet de la transmission PA.2 du 28.11.1944 sont appliquées au manoeuvre RICHON Roland de l'entretien de Bordeaux, à savoir qu'il est attribué à la famille de cet agent une allocation égale aux 3/4 de la rémunération de cet agent augmentée le cas échéant des allocations familiales.

Prière de prendre note que ces dispositions sont à appliquer à compter du 1er août 1944.

LE CHEF DELLA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé: PESEZ

25/II  
S.N.C.F.

Bordeaux, le 23 décembre 1944

Région du Sud-Ouest

-----  
MATERIEL ET TRACTION

-----  
5ème Arrondissement

- : - : - : - : - : -

Vp

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général  
PAI )

- : - : - : - : - : - : - : - : -

- AGENTS ARRETES PAR LES ALLEMANDS -

Suite à votre lettre PA.1 du 19-12-1944 .

Je vous confirme qu'une allocation égale  
aux 3/4 de la rémunération est bien allouée au  
manoeuvre RICHON Roland de l'entretien de  
BORDEAUX-la-Bombe, à compter du 1-8-1944.

Mais par suite de l'absence d'ayants droit  
(femme décédée - pas d'enfants à charge) le  
montant de cette allocation sera mis en réserve  
jusqu'au retour de l'intéressé .

L'Ingénieur C.A.M.T.

*Maud*

*No A.*

2-

PA

Bordeaux, le

S.N.C.F. 1945  
 RÉGION DU SUD-OUEST  
 16 AVR 1945  
 DIRECTORAT

S.N.C.F.  
Région du SUD-OUEST

S.N.C.F.  
 RÉGION DU SUD-OUEST  
 16 AVR 1945  
 DIRECTORAT GÉNÉRAL  
 ADMINISTRATION  
 SERVICE SAISONNIER DU PERSONNEL

MATERIEL & TRACTION  
5<sup>e</sup> Arrondissement.

Le chef des Services Administratifs

Vp.

à PARIS

MI

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le cas de Mme Vve RICHON, âgée de 77 ans mère d'un ouvrier de l'entretien de Bordeaux la Bombe, actuellement interné en Allemagne et dont la femme déportée en même temps est décédée en Allemagne. Le fils de l'ouvrier RICHON, âgé de 23 ans est mobilisé.

Mme Vve RICHON était à la charge de son fils. Elle n'a pour toute ressource que le retraite des vieux travailleurs.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous autoriser à faire payer à Mme Vve RICHON une partie de la rémunération revenant à la famille de l'agent et actuellement mise en réserve. Une somme de 15.000 Frs environ a déjà été mandatée à ce titre et n'a pu être payée. D'autre part, un rappel portant sur la période du 29.8.42. au 31.7.44. est à calculer et se montera à 40.000 Frs au moins.

Je serais d'avis de prélever sur ces sommes quelques milliers de francs pour les payer dès maintenant à Mme Vve RICHON et lui verser en suite une allocation mensuelle de 1000 Frs.

MATERIEL ET TRACTION Ingénieur C.A.M.T.,  
 REÇU  
 17 AVR 1945  
 SECRÉTARIAT

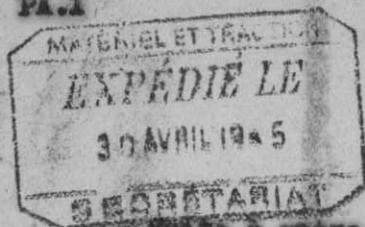
*Jourde le dossier*

MINUTE

L  
264

P.A.1

PARIS, le            avril 1945



A.M.T. - BORDEAUX

- Suite à votre lettre Vp du 13.4.45, adressée à  
M. le Chef des Services Administratifs -

Ainsi que vous nous l'avez indiqué dans votre  
lettre Vp du 23.12.44 les sommes revenant à  
M. RICHON, Roland, manoeuvre à l'entretien de  
Bordeaux arrêté par les allemands le 29 août 1942  
doivent être mises en réserve, mais néanmoins il  
y aurait lieu de faire une enquête sur la situation  
de Mme Vve RICHON, mère de notre agent en vue de  
déterminer si une aide doit lui être apportée.

Vous aurez à nous renseigner sur ce point.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: LISSROG

<p style="text-align: center;"><b>AVIS du Chef d'Arrondissement</b></p> <p>Secours<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Avance<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Prêt<sup>(1)</sup> de _____</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">GRADE ET SIGNATURE :</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Le _____ 19__</p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉCISION<sup>(1)</sup> AVIS<sup>(1)</sup> du Chef du Service</b></p> <p>Secours<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Avance<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Prêt<sup>(1)</sup> de _____</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">GRADE ET SIGNATURE :</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Le _____ 19__</p>
--	---

<p><b>DÉCISION DU DIRECTEUR</b></p> <p>Secours<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Avance<sup>(1)</sup> de _____</p> <p>Prêt<sup>(1)</sup> de _____</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Le _____ 19__</p>
--

(1) Rayer les mentions inutiles.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région ou Service Central :  
**SUD-OUEST**  
Division ou Service :  
**Entretien BORDEAUX-BOMBE**  
Arrondissement, Subdivision, etc. :  
**5<sup>e</sup> A.M.T.**

## Proposition de Secours non renouvelable, de prêt ou d'avance

(Application de la Note Générale Série Personnel, N° 2-A-2, du 28 Novembre 1938.)

Nom et prénom de l'agent ou de l'ex-agent : **RICHO N roland** Matricule : **291169**  
 Grade et résidence administrative : **AIG. FERR. Bordeaux-Bombe** Ancienneté des services : **II ans, 5 mois**  
 Motif du départ (Retraite, réforme, démission, décès, etc...) : **incarcéré le 29-8-42**  
 (1) Nom, prénom, âge, qualité du demandeur, } **Vve RICHO N, 77 ans, mère,**  
 degré de parenté, avec l'agent ou l'ex-agent : }  
 Adresse postale du bénéficiaire : **COURBEJEAN (Gironde)**  
 Gare où le paiement devra être fait le cas échéant : **BX-ST-JEAN**  
 État-civil du demandeur (Célibataire, marié, veuf, divorcé) : **veuve**

Situation	Enfants <b>néant</b>	G <sup>1</sup> ans	G <sup>2</sup> ans	G <sup>3</sup> ans	G <sup>4</sup> ans	G <sup>5</sup> ans	G <sup>6</sup> ans
	de	F <sup>1</sup> ans	F <sup>2</sup> ans	F <sup>3</sup> ans	F <sup>4</sup> ans	F <sup>5</sup> ans	F <sup>6</sup> ans
	Beaux-enfants	G <sup>1</sup> ans	G <sup>2</sup> ans	G <sup>3</sup> ans	F <sup>1</sup> ans	F <sup>2</sup> ans	F <sup>3</sup> ans
	Descendants, ascendants.						
	Collatéraux vivant normalement sous son toit.						

RESSOURCES ANNUELLES		DÉPENSES ENGAGÉES OU A ENGAGER	
		NATURE	RÉGLÉES      NON RÉGLÉES
Traitement ou pension	/		
Indemnité de résidence	/		
Allocations familiales	/		
Allocations diverses	/		
Primes de travail	/		
Gratification annuelle	/		
<b>AUTRES RESSOURCES</b>			
Pension militaire	/		
Conjoint	/		
Enfants	/		
Autres personnes habitant avec l'agent			
TOTAL			
<b>A DÉDUIRE</b>			
Arrérages de dettes			
Avances - Prêts			
RESSOURCES NETTES			
		<b>OBSERVATIONS</b>	
		— L'agent est propriétaire de sa maison : <b>non</b>	
		— Il paie un loyer annuel de : _____	
		— Il est logé gratuitement :	
		1° par la S. N. C. F. 2° par un membre de sa famille.	
		(Rayer les mentions inutiles.)	

Total des dépenses justifiées par les \_\_\_\_\_ pièces jointes } f. dont } \_\_\_\_\_ f. réglés au moyen de \_\_\_\_\_  
 } } \_\_\_\_\_ f. non réglés.

(1) Si le demandeur n'est pas l'agent ou l'ex-agent.

Avantages en argent ou en nature accordés par la Caisse de Prévoyance ou en dehors de la S. N. C. F. (Assurances sociales, État, Département, Commune, etc.).	En cas de maladie du conjoint (ou d'un enfant) Prestations de la Caisse de Prévoyance ou des A. S.		EN CAS DE NAISSANCE					
	DÉTAIL DES SOMMES REÇUES OU A RECEVOIR		Accouchement gratuit	Allocations communales, départementales, patronales	Prime d'allaitement	Assistance aux femmes en couches	Caisse de Prévoyance ou A. S. Conjoint	Autres interventions
	Prestations en espèce (A. S.)							
	JOURS	SOMMES						

AVIS DU CHEF LOCAL	SECOURS, AVANCES OU PRÊTS DÉJÀ ACCORDÉS AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES			
	DATES	MONTANT	RESTE A REMBOURSER	NATURE ET MOTIF
<p>Qualité des services :</p> <p><i>Incarcéré depuis le 29 août 1942.</i></p> <p>Justification de la demande (après vérification des motifs invoqués) :</p> <p><i>N'a pour vivre que sa retraite des vieux travailleurs - son fils déporté en Allemagne lui vivait en aide, elle vivait chez lui</i></p> <p>Le <u>10 mai 1945</u></p> <p>SIGNATURE DU CHEF LOCAL :</p> <p><i>Inspecteur Chef de l'Entraide</i></p> <p><i>Buen</i></p>				
	OPPOSITIONS OU CESSIONS			
	NOMBRE ..... =			
	MONTANT TOTAL =			

Comme resource je n'ai que ma retraite  
"des vieux travailleurs" qui jusqu'à ce jour  
n'était pas assez forte pour me permettre  
de vivre, et de me payer mes loyers, et  
ce fait je suis complètement à la  
charge de ma fille.

J'ose espérer Monsieur l'ingénieur en  
Chef, que vous voudrez prendre ma  
demande en considération et que  
vous aurez pitié d'une pauvre  
vieille personne âgée de 77 ans.

Je vous prie d'agréer  
Monsieur l'ingénieur en Chef, avec  
toute ma reconnaissance  
l'assurance de toute ma  
considération -

Henri Richon

M. H. Richon à Courjean  
Villeneuve d'Ornon Girondet

Bordeaux le 9 Avril 1945

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
d'Arrondissement  
Matériel et Travaux  
5<sup>h</sup>, <sup>his</sup> sur Amédée St-Germain  
Bordeaux

Monsieur l'Ingénieur en Chef,  
J'ai l'honneur de solliciter de  
votre haute bienveillance sur accord  
mon fils ~~mon~~ Roland Richon, travaillait  
dans vos ateliers de la Bernhe, et de qui  
j'étais à la charge, a été arrêté le  
28 Août 1942 et déporté, sa femme  
arrêlée et même temps est morte  
suite de tortures et captivité au  
camp d'Auschwitz. Son fils âgé de  
2 ans continue à se battre sur  
le pont de l'Atlantique

Service Social  
S. N. C. F.  
BORDEAUX-SI-JEAN

Monsieur L'Ingénieur  
Chef de l'Arrondissement  
du Matériel et Traction

C.B.  
Ref 203

Suite à votre note du 13 Avril  
relative à la demande formulée par la mère  
de l'ouvrier RICHON .

Le fils de l'ouvrier RICHON est  
Commandant des F.F.I. à Royan, mais il doit rendre  
ses galons et être incorporé comme soldat  
dans l'armée régulière.

Il n'a pu aider sa grand'mère  
à s'habiller à ses frais.

Madame Veuve RICHON, n'a pour  
vivre que sa retraite des vieux travailleurs,  
son fils déporté en Allemagne lui venait en  
aide, elle vivait chez lui.

Il semble qu'une délégation mensuel-  
-le de cinq cents francs , pourrait être donnée  
à la mère du déporté politique RICHON.

Bordeaux le 21.4.45  
L'Assistante Sociale

J. y. Ronzié

21/13

S.N.C.F.

Bordeaux, le 12 mai 1945

-----  
Région du Sud-Ouest

-----  
Matériel et Traction

-----  
/ 5° Arrondissement  
-----

Monsieur le CHEF DU SERVICE du  
Matériel et de la Traction  
(Division du Sce Général)  
PA1.

Vp

PA1

AFFAIRE "RICHON" - SECOURS.

Suite à votre lettre PA.1 du 30  
avril 1945.

L'aide-ouvrier RICHON Roland, de  
l'entretien de Bx-La Bombe, a été arrêté par  
les allemands et déporté en Allemagne ainsi que  
sa femme.

La mère de notre agent, âgée de  
77 ans, était à la charge de son fils. Elle  
n'a pour toutes ressources que sa retraite des  
vieux travailleurs.

Son petit-fils, actuellement mobi-  
lisé, ne peut lui venir en aide.

Pour remédier à cette situation,  
je propose qu'un secours mensuel renouvelable  
de 500 francs soit attribué à la mère de notre  
agent si vous estimez que nous ne puissions  
prélever cette somme sur le pécule réservé à  
RICHON.

Ci-joint formule P XVIII.1.

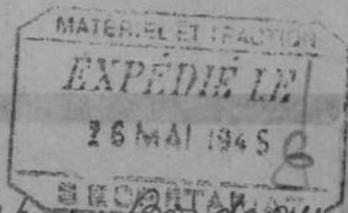
L'INGENIEUR C.A.M.T.,

*Retour de page en  
2004/1000  
% retour comme*

Paris, le

Mai 1945 146

PA'



Affaire Richon. secours A Moud. de Bordeaux

Suite à votre lettre N° du 12.5.45

Il y a lieu de faire payer à Mme Richon, nièce de l'aidé-moine Richon, Roland, de l'entreten. de Bordeaux, déporté en Allemagne, un secours de 1000 fr. sans plus d'indemnité.

Vous avez à nous rendre compte de la date à laquelle ce secours aura été payé.

Le Chef du S.<sup>o</sup>

Copie pour PA'



Sigro : BAROIS

S.N.C.F.

Bordeaux, le 9 juin 1945

Région du Sud-Ouest

Matériel & Traction

5° Arrondissement

Entretien de Bx-La  
Bombe

Monsieur l'INGENIEUR CAMT  
à BORDEAUX

AFFAIRE RIGNON.-

Suite à votre transmission du  
29 mai 1945.

Le secours de 1000 francs at-  
tribué à Mme RIGNON, mère de l'aide-ouvrier  
RIGNON, déporté, a été payé à l'intéressée  
le 5.6.45.

L'INSPECTEUR CHEF DE L'ENTRETIEN,  
Signé : ALARD.

Vp.-

COPIE transmise à Monsieur le  
CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général - PA.1), comme  
suite à sa lettre du 26.5.45.

Bordeaux, le 12 juin 1945  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,  
*Alard*

Rienpet Eloi

classe à Souillon Gabriel





VII 2906

SE 47

Transmis à P6

Incarceration

Riv

Suite à notre transmission  
du 14 et.

Tout 21-11-42

DIRECTION CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

AMT

23.11.42

S.N.C.F.  
région du Sud-Ouest  
\*\*\*\*\*

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR.  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

Nom:..... MIO

Prénoms :..... René

Grade à la S.N.C.F..... mécanicien de route

Résidence de service..... dépôt de POITIERS

Date d'entrée à la S.N.C.F..... 3-4-1919

Date et lieu de naissance..... 6-1-1900 à Barane(Charente Inférieure)

Domicile civil..... Poitiers-37 rue Jean Bouchet

Mariage.Situation.de famille..... marié(-diève un pupille, petit fils de sa 1<sup>re</sup> femme(veuf) Cet enfant, âgé de 15 ans est à sa charge et habite avec lui de façon permanente.

Qualités professionnelles..... Très bon mécanicien, très actif et très dévoué, assurent un excellent service.

Services militaires..... du 10-4-1918 au 3-4-1919  
Campagne de guerre-Grade: 2eCl.

Affiliation politique..... néant

Date de l'arrestation..... 18-11-1942

Motifs de l'arrestation..... Assurait le train 7001. A été arrêté à Fleuré par le service des douanes allemand parce qu'une valise contenant du linge a été trouvée sur sa machine. Des renseignements fournis par la Feldkommandantur, il aurait été trouvé porteur de plusieurs lettres.

Condamnation..... n'a pas été encore en jugement.

Lieu d'internement..... Maison d'Arrêt de Poitiers.

Nom du défenseur..... -

S.N.C.F.

Service au 6 Octobre 1941

Région du Sud-Ouest

Arrondissement-- Exploitation  
de Tours  
Mouvement

Tableau indiquant les périodes de réouverture au Service du Mouvement, de certaines gares pour les trains facultatifs circulant pendant la période de fermeture de la Section (service de nuit) (application de l'article 1er de l'Instruction de Service 303)

Gares	9199		9200		9201		9203	
	de	à	de	à	de	à	de	à
Section 4-20-1 Port de Piles Le Blanc								
Le Grand Pressigny	5.00	6.06	gare ouverte					
Preuilly s/Claise	5.10	7.01				19.10	19.08	
Lannay	6.10	7.10				18.29	18.47	19.17
Tournon St Martin							18.56	19.42
Fontgombault	7.10		6.20	7.20			19.10	20.22
Le Blanc								20.19

Section 4-20-2 Poitiers Argenton s/Creuse

Gares	9207		9208		9211		9212	
	de	à	de	à	de	à	de	à
St Julien l'Ars	6.42	7.34	gare ouverte	gare ouverte	gare ouverte	gare ouverte	21.42	22.35
Jardres	gare ouverte	gare ouverte					21.00	22.07
Chauvigny							18.50	20.00
Prizay le Sec						18.28	18.28	19.32
St Savin					18.09	19.39	gare ouverte	gare ouverte
St Aigny le Blanc						19.49		
Le Blanc						21.08		
Scoury			5.29	7.04	20.12	21.41		
St Gaultier			4.55	6.08	21.00	22.15		

Poitiers le 18 Novembre 1942

VII 290 b

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.  
TOURS.

Le 18-11-42 le Mcien RIO René, assurant le train 7081 avec Mne 140.014, chauffeur Baillargeat Olivier, a été arrêté à Fleuré par les autorités allemandes de la ligne de démarcation.

Le dépôt de Poitiers a été prévenu à 7 h 45 par la gare de Fleuré qui n'a pas donné le motif de cette arrestation.

Le chef Mcien Allemand Zanker, à qui nous avons demandé les causes de cet incident a téléphoné aux autorités de Fleuré. Par l'intermédiaire de l'interprète, il nous a fait savoir qu'une valise contenant des vêtements avait été trouvée sur la machine.

Il nous a également dit que RIO serait transféré à Poitiers aujourd'hui et qu'il nous ferait connaître la suite donnée à cette affaire.

Nous vous tiendrons au courant.

III<sup>es</sup> TRANSMIS à  
SERVICE GENERAL (Personnel) le chef de dépôt  
Pb.

Nous vous tiendrons au  
courant de cette affaire.

TOURS, le 19/11.1942  
L'INGENIEUR CHEF D'A. M & T.

PB'

Agents incarcérés par les  
Autorités Allemandes

3 p. ps =



Paris, le

novembre 1942

Est remis au x Les Administratifs

Le me 'cau' cien de route Rio-Reni du dépôt  
de Tortiers <sup>etc.</sup> incarcéré par les autorités allemandes le  
18 novembre 1942

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire  
concernant cet agent

J'ai l'honneur de vous proposer d'attribuer  
à cet agent, pour la durée de son incarcération, un  
secours égal à la moitié de l'allocation accordée à  
un prisonnier de guerre du même grade, augmenté  
des allocations familiales et suppléments d'allocation  
familiales.

à suivre

Le Ing. ffal

Signé DÉRIENNE

Renseignements pour l'établissement  
de proposition de secours concernant le  
mécanicien de route RIO René, arrêté le  
18-11-42 par les autorités d'occupation.

\*\*\*\*\*

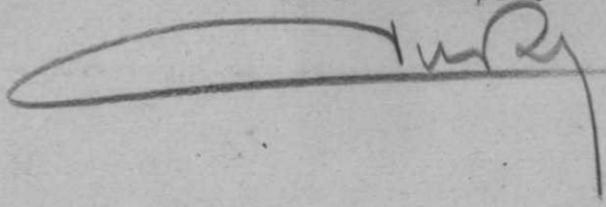
Rémunération de l'agent:

Traitement fixe mensuel net	1395 F
Allocation temporaire et Indemnité de résidence:	1300 F
Primes de Traction(moyenne 12 mois)	720 F
Allocations familiales:.....	néant

Ressources de la famille:

Sa femme, ex manoeuvre au Dt de Poitiers,  
réformée, avec pension de 1800 F par tri-  
mestre.  
Logé dans une maison lui appartenant, sans  
participation de locataire.  
Elève un garçon de 15 ans petit fils de  
sa première femme. Ne bénéficie d'aucune  
allocation pour cet enfant.

Poitiers le 23 novembre 1942  
Le Chef de Dépôt.



VII 2906

Poitiers le 24 Novembre 1942

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.  
TOURS.

Je vous informe que le mécanicien RIO René, arrêté par les autorités allemandes à la ligne de démarcation a été libéré le 23 courant et a repris son service le même jour.

Un rapport spécial vous sera adressé dès que cet agent, absent pour décès dans sa famille, sera de retour.

Ci-joint les renseignements pour l'établissement d'une proposition de secours.

Le chef de dépôt

P.E.  
Transmis à LB *[Signature]*

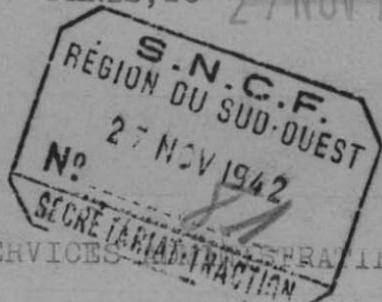
- suite à ma transmission  
du 19 et  
Tours 25 11 42

*[Signature]*  
Finay

13/34  
REGION DU SUD-OUEST

VII 2906 ✓  
PARIS, le 27 NOV 1942

SERVICES ADMINISTRATIFS  
BUREAU DU PERSONNEL



*P.B.*  
*M*  
~~LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS~~

à Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction

*J*  
Votre communication PB.1 du 23 novembre  
courant concernant M. RIO, René, mécanicien de  
route au dépôt de Poitiers, incarcéré par les  
Autorités d'occupation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que M. le Directeur a décidé d'attribuer à la  
famille de cet agent la moitié de l'allocation  
prévue par la lettre du 7 novembre 1942.

*J* LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

*gr p*

*Dau*  
}

938  
P.O. - MIDI

BB  
Rapport de M FEUILLET

MATÉRIEL ET TRACTION

W  
Chef de dépôt à POITIERS

N° de N° 12214

sur l'arrestation, à la ligne de démarcation, par le service des douanes allemand, du Meien RIO assurant le train 7081 (Poitiers Le Dorat) du 18-11-42.

Carré bulle 72 gr. — 15.000 ex. in-4° simple — Gaillac, Harvey — 60886-9-35

Poitiers le 30 Novembre 1942

RENGOI OU DÉCISION

Le 18-11-42, au passage à Fleuré du train 7081 (Poitiers Le Dorat), remorqué par la Mne 140.014 Meien RIO René, du dépôt de POITIERS, ce dernier a été retenu par le service des douanes allemand, parce qu'une valise contenant du linge a été trouvée dans la caisse à outillage du tender.

Le train a été continué par le chauffeur autorisé BAILLARGEAT Olivier, assisté d'un agent Exploitation.

Transféré et incarcéré à la prison de POITIERS RIO a été condamné par la Feldkommandantur à 5 jours d'arrêt, pour avoir essayé de passer en zone non occupée, une valise appartenant à une personne étrangère.

Remis en liberté le 23/11, RIO a repris son service le jour même.

Cet agent, en se chargeant de passer une valise sur sa machine, n'ignorait pas qu'il s'exposait à des ennuis au passage de la ligne de démarcation. Il n'ignorait pas surtout que ce transport clandestin est formellement interdit par les Règlements S.N.C.F.

Ci-joint ses explications écrites.

LE CHEF DE DEPOT

III pe

- 1 p.-

TRANSMIS à  
SERVICE GENERAL (Pb)

(Suite à transmission  
du 19.11.42)

Le mécanicien RIO René, âgé de 47 ans, marié, élevant un pupille âgé de 13 ans habitant avec lui d'une manière permanente et entièrement à sa charge, est un très bon agent, noté M2 au cours des trois derniers exercices.

Il a enfreint les prescriptions de l'Avis Régional n°3200 du 6 mars 1941, interdisant formellement aux agents en service de transporter des marchandises non enregistrées pour leur propre compte ou pour le compte de tiers.

Eu égard à ses bons antécédents et à la peine d'emprisonnement déjà subie, je lui inflige un B.A.I. pour le motif suivant:

"Conduisant le tr.7081  
"du 18.11.42, transportait, dans la caisse  
"à outillage du tender,  
"une valise contenant  
"du linge et appartenant  
"à une personne étrangère...

"à la S.N.C.F."

En outre, RIO est avisé qu'en cas de récidive, il s'exposerait à une sanction beaucoup plus sévère."

RENOI OU DÉCISION

TOURS, le 7 décembre 1942  
L'INGENIEUR CHEF D'A. M & T.

III po

- 1 p -

TRANSMIS À  
SERVICE GÉNÉRAL (P)

(Suite à transmission  
du 19.11.42)

La réclamation est  
fondée, âgé de 47 ans,  
sauf, élevé au rang  
de 17 ans habitant  
avec lui d'une manière  
régulière et entretient  
un lien de parenté  
au cours des trois  
dernières années.

Il a effectué les  
inscriptions de l'AN  
régional n°3200 du  
6 mars 1941, interdites  
formellement aux agents  
en service de transport  
par des autorisations  
non enregistrées pour  
leur propre compte ou  
pour le compte de tiers.

En date à son  
antécédents et à la  
peine d'interdiction  
d'être admis, le 19.11.42  
liste au S.A.I. pour  
motif suivant:

"Condamnation le 19.11.42  
du 19.11.42, transport  
fait, dans la même  
à l'origine de l'acte  
une valise contenant  
du lin et du papier  
à son domicile."

CV 3.12

VII 290/b  
Paris, le 4 décembre 1942  
5bis Bld de l'Hôpital

WHITE

MATÉRIEL ET TRASTON  
EXPÉDIE LE  
- 8 DEC 1942  
SECRETARIAT

Services Administratifs

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre transmission PBI du 23.11.42

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération à compter du 23 novembre 1942, du mécanicien de Route RIO René, du dépôt de Poitiers incarcéré par les autorités allemandes.

Nous vous adresserons ultérieurement, le cas échéant, nos propositions de sanctions à l'égard de cet agent.

Le Chef de la Division  
du Service Général

Signé : LISSACQ

*à l'attention*

Mod. 1362 P.O. 71 Série A 61 MIDI  
(Juillet 1934).  
N° de N° 6992 .

Exploitation Commune  
des Réseaux d'Orléans et du Midi

# FICHE remplaçant un état NÉANT

Désignation du Service ou du  
Bureau destinataire de la fiche

Date pour laquelle l'état est  
demandé

Timbre de l'Arrondissement ou  
de la gare expéditrice de la fiche

Meur le C.A.M.T.  
TOURS

Date du rapport  
23 Septembre 1941

DEPOT de LOUDUN

Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N° 12.654 Rapport journalier du Chef de Dépôt sur  
le service en général.

## NÉANT

LOUDUN le 24 Septembre 1941

Le Chef de Réserve

Paris, le

8/12 VII 2906  
Déc 1942

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

12 DEC 1942

SECRETARIAT

Arrondissement de TOURS

**PBI**  
**AGENTS INCARCERES PAR**  
**LES AUTORITES**  
**ALLEMANDES**

M. le Directeur a décidé d'accorder au nécessaire de route RIO René du dépôt de Poitiers, pendant la durée de son incarcération par les autorités allemandes, un secours égal à la moitié de l'allocation versée à un agent prisonnier de guerre du même grade.

Prière de vouloir bien faire connaître à la 3ème section B du Service Général de l'Exploitation les dates exactes d'incarcération et de libération de cet agent.

Prière de nous adresser les explications écrites de RIO sur les faits ayant motivé son incarcération.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

Copie pour la 3ème Section B  
du Service Général de l'Exploitation

*Fait le 19. 12. 42*

Signé: LACROIX

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

19 DEC 1942

*à l'usage*

Paris, le 12 décembre 1942.

PE.1  
AGENTS INCARGERES PAR  
LES AUTORITES  
ALLEMANDES

VII 290 b

Arrondissement de Tours

A { M. le Directeur a décidé d'accorder au mécanicien de route RIO René, du dépôt de Poitiers, pendant la durée de son incarcération par les autorités allemandes, un secours égal à la moitié de l'allocation versée à un agent prisonnier de guerre du même grade.

B { Prière de vouloir bien faire connaître à la 6ème section B du Service Général de l'Exploitation les dates exactes d'incarcération et de libération de cet agent.

Prière de nous adresser les explications écrites de RIO sur les faits ayant motivé son incarcération.

L'INGENIEUR PRINCIPAL  
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL  
Bétiennes

III.pe COPIE pour Dépôt de Poitiers  
pour prendre note de A et B.

COPIE pour PE.1  
Les explications écrites de RIO vous ont été transmises le 7 et jointes au rapport du dépôt de Poitiers du 30/11.

Tours, le 14 décembre 1942.  
L'INGENIEUR G.A.M.T.

nv 12/12

MINUTE

VII 2906

PARIS le

décembre 1942

Pbl

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à

Monsieur le CHEF DES SERVICES TRACTION  
ADMINISTRATIFS

EXPÉDIE LE  
17 DEC 1942  
SECRETARIAT 2

AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre transmission de

Le mécanicien de route RIO René du  
dépôt de POITIERS a été incarcéré par les autorités  
allemandes pour avoir transporté sur sa machine  
une valise contenant du linge appartenant à  
une personne étrangère .

Ci-joint copie des explications écrites  
fournies par RIO à ce sujet.

Je propose de lui infliger un blâme  
du Chef du Service avec réduction de 1/12 de sa  
prime de fin d'année .

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: DÉTIENNE

# ANNEXE A L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE

M RIO René (qualité) Mécanicien de route (résidence) Dépôt de POITIERS  
 Mle 014 Marié sans enfant  
 N° de N° 6181

**EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS REPROCHÉS A L'AGENT**  
 (dater et signer)

**EXPLICATIONS DE L'AGENT**  
 (dater et signer)

Le 18 courant, au passage à Fleuré du train 7081 que vous assuriez avec votre machine 140.014, le service des douanes allemand a trouvé sur cette dernière un valise contenant du linge.

Cette valise qui vous avait été remise à Poitiers par une personne étrangère à la S.N.C.F., était destinée à sa fille habitant la zone non occupée.

De ce fait les autorités allemandes ont procédé sur le champ à votre arrestation.

Incarcéré le 18, vous avez été remis en liberté le 23, après enquête de la Feldkommandantur.

Vous avez donc accepté une commission qui a provoqué cet incident. Vous n'ignoriez pas que le transport clandestin de tout colis sur la machine est interdit par les règlements de la SNCF à laquelle vous avez porté préjudice.

Veillez fournir ci-contre vos explications.

Poitiers le 26 Novembre 1942  
 Le chef de dépôt

*Rény*

*cf. le Chef de Dépôt*

*Je reconnais avoir transporté une valise sur la machine et que j'ai capoté au règlement. J'ai fait cela pour rendre service et j'en prend note pour l'avenir*

*Rio René  
 Poitiers le 30.11.42*

Tribunal Fribourg (C. 367-541) (C. 367-541) (C. 367-541)

VII 290 mv 12/12

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST PARIS le  
MATERIEL & TRACTION

SNCF  
RÉGION DU SUD-OUEST  
18 DEC 1942  
373 P.S.A. 21/12/42  
RÉGION DE L'EXPLOITATION  
MATERIEL ET TRACTION  
21 DEC. 1942  
SECRET

Pbl

1 p. j.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à  
Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES  
PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre transmission du 8.12.42

Le mécanicien de route RIO René, du dépôt de POITIERS, a été incarcéré par les autorités allemandes pour avoir transporté sur sa machine une valise contenant du linge appartenant à une personne étrangère.

Ci-joint, copie des explications écrites fournies par RIO à ce sujet.

Je propose de lui infliger un blâme du Chef du Service avec réduction de 1/12 de sa prime de fin d'année.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

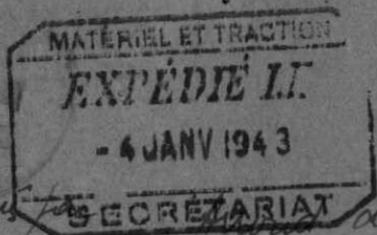
L'Ingénieur Principal  
à la Division du Service Général

*Dét.*

*C. Dumay*  
21 DEC 1942

Paris, le 20 décembre 1942

939



PB<sup>1</sup>

Agents incarcérés par les autorités allemandes de jours

Suite à votre ~~travaux~~ rapport du 30.11.42  
du chef de dépôt de Portiers, votre transmission  
III. je du 7.12.42

M. le Directeur a décidé d'infliger  
un blâme au Chef de service avec réduction  
de 1/12<sup>ème</sup> de la prime de fin d'année au  
mécanicien de route Rio, René du dépôt  
de Portiers pour les faits ayant motivé son  
incarcération par les autorités allemandes.

S. Long

Signé: DÉTIENNE